

Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Tulle, Corrèze

Diagnostic territorial

- Septembre 2005 -



BRIOT Faustine
HENRY Cécile
RIMAUD Charlotte
SALAÛN Caroline

REMERCIEMENTS

Ce diagnostic n'aurait pu se réaliser sans l'aide, la participation et le soutien de nombreuses personnes, que nous souhaitons remercier ¹:

- Monsieur N. CHOPARD, chargé du suivi et de l'élaboration du SCoT à la Communauté de Communes du Pays de Tulle, qui nous a encadrés et guidés tout au long de ce stage ;
- Notre tuteur de stage, Monsieur D. MARTOUZET, Maître de conférence à Polytech'Tours (CESA), pour ses nombreux conseils ;
- Monsieur E. BOUSSEYROL, Président du Syndicat pour le suivi du SCoT ; pour son appui et l'intérêt porté à notre travail ;
- Les membres de la Communauté de Commune, pour leur accueil et leur aide ;
- L'ensemble des partenaires et acteurs locaux, pour le temps qu'ils nous ont consacré.

¹ Pour en savoir plus : liste des organismes et personnes contactés

SOMMAIRE

PREAMBULE	6
INTRODUCTION	7
I. UN SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE, POURQUOI? OU? COMMENT ?	10
A. Le SCoT : une vision prospective et multisectorielle	11
B. Procédure d'élaboration du SCoT sur notre territoire	11
1. De la Communauté de Communes d'opportunité à la Communauté de Communes de projet	11
2. Définition du périmètre du SCoT : un ensemble géographique cohérent	12
3. Des acteurs moteurs et la mobilisation de nombreux partenaires pour le SCoT.	14
4. Le SCoT dans son environnement : des territoires voisins qui s'organisent	15
a) Les autres SCoT en Limousin	15
b) Les Communautés de Communes et d'Agglomération de la Corrèze	16
c) Présence du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin	16
d) Les Syndicats intercommunaux	17
II. LE FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE	19
A. Situation géographique	19
B. Les infrastructures de déplacement	22
1. Des aéroports à proximité : une ouverture vers l'international	22
2. Une desserte ferroviaire qui se détériore	22
3. L'achèvement d'un désenclavement routier	23
a) Le réseau local : les routes départementales et nationales	23
b) La desserte autoroutière	24
C. Occupation de l'espace : Un territoire à double dynamisme	27
D. Flux et migrations	30
1. Une hausse globale du trafic	30
2. Une utilisation de plus en plus prononcée de la voiture	31
a) Des migrations domicile /travail privilégiées vers Tulle et Brive	32
b) Migration domicile-étude	33
E. Un réseau de transport en commun réellement adapté ?	33

III. UN MANQUE D'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : DE NOUVEAUX BESOINS A ANTICIPER	37
A. Un ralentissement démographique : une tendance à relativiser	37
1. Evolution de la population	37
a) Une population en baisse	37
b) Solde migratoire légèrement positif	38
c) Solde naturel négatif	39
d) La densité	39
2. Un vieillissement de la population : une tendance amorcée dans les années 80	40
B. Anticiper les besoins de la population en terme d'équipements et de services	42
1. Les services publics : la centralité de Tulle	42
2. Un niveau d'équipement satisfaisant malgré des disparités Nord - Ouest/ Sud-Est	43
3. Les services de santé : une offre suffisante mais menacée	46
4. Une vie culturelle et associative dynamique	48
a) Les équipements culturels et de loisirs	48
b) La vie associative	48
C. Adapter les services aux publics spécifiques	50
1. Une adaptation en cours du parc de logement	50
a) Les ménages d'une seule personne	51
b) Les familles	52
c) Les jeunes ménages	54
d) Les résidents temporaires	55
e) Les gens du voyage	55
2. Des dispositifs performants en faveur des personnes âgées	57
a) Rappel démographique : la Corrèze, une population vieillissante	57
b) Les structures d'accueil sur notre territoire : une offre apparemment suffisante	58
c) Les moyens du maintien à domicile	58
3. Favoriser l'accueil des jeunes actifs	59
a) L'accueil des enfants : une priorité pour le confort et la cadre de vie	59
b) L'emploi sur le territoire	66

	4
IV. UN TISSU ECONOMIQUE A DIVERSIFIER	69
A. Des secteurs en perte de dynamisme	71
1. Une industrie fragile et peu diversifiée	71
2. Une agriculture en mutation	72
B. Des secteurs à conforter	76
1. Un artisanat solidement ancré, marquant des signes d'affaiblissement	76
2. Une offre de formation spécialisée	78
a) Formation initiale	78
b) Formations particulières :	78
c) Formation continue	79
C. Des secteurs à développer	81
1. Une filière bois encore peu structurée mais à fort potentiel	81
a) La première transformation	82
b) La deuxième transformation	82
c) Le transport	83
d) Le Pôle Interrégional Bois	84
e) Multifonctionnalité de la forêt	84
2. Une croissance du secteur tertiaire à orienter vers les services aux entreprises	85
3. Le tourisme : Un enjeu économique pour le territoire	86
a) L'hébergement : une qualité à améliorer	87
b) Les restaurants	90
c) Un panel d'activités à dominante « nature »	90
d) Un manque d'efficacité du réseau d'information ?	92
V. UN TERRITOIRE A PRESERVER ET A METTRE EN VALEUR	95
A. Le Pays Vert	95
B. Un secteur de « transit touristique ?	96
C. Une identité plutôt centrée sur Tulle	96
D. Des unités paysagères marquées	97
E. Les éléments caractéristiques du paysage local	98
1. L'agriculture	98
2. La forêt	99
3. L'eau	100

4. Le patrimoine bâti : hétéroclite et dispersé	101
F. L'utilité d'une charte paysagère	101
SYNTHESE	103
CONCLUSION	110
LES SENARII	113
TABLE DES CARTES	120
TABLE DES FIGURES	122
BIBLIOGRAPHIE	123
POUR EN SAVOIR PLUS	129

PREAMBULE

Ce diagnostic s'inscrit dans un processus d'intercommunalité, lancé depuis la création de la Communauté de Communes du Pays de Tulle en 1993 et l'élaboration du Schéma Directeur réalisé en 1995. Notre stage répond à la commande du Syndicat Mixte du Suivi du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) : la réalisation du diagnostic territorial. Au début de notre stage, le choix du périmètre était donc déjà décidé et des consignes établies pour notre travail.

- La recherche de bureaux d'études pour intervenir sur des domaines particuliers, tels que l'état initial de l'environnement était déjà amorcée. Nous avons cependant trouvé important d'aborder succinctement le côté technique de la problématique environnementale.
- Dans un SCoT, des scénarii sont envisagés et détaillés dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable. La recherche de scénarii ne nous était donc pas demandée, nous avons néanmoins jugé nécessaire d'établir une première piste d'orientation de développement du territoire afin d'envisager les conséquences des interactions entre chacune des thématiques (démographie, économie...).
- Il ne s'agit pas d'une étude comparative avec le territoire de Brive. Mais ces deux territoires étant interdépendants, il n'est pas envisageable de dissocier leur développement respectif. Un SCoT sur l'agglomération de Brive sera bientôt entrepris. Dans le futur, une mise en commun des données et des réflexions devra être réalisée.

Nous avons cherché à faire de cette première base de travail un état des lieux exhaustif du territoire mais nous n'avons pas pu dans certains domaines obtenir de données plus récentes que celles de 1999 (le dernier recensement de l'INSEE datant de 1999). Toutefois, nous avons essayé, lorsqu'il était possible, d'établir des inventaires et relevés personnels actualisés.

84 % de la population du Pays de Tulle se trouve sur notre territoire. Dans le cas où des données plus précises n'étaient pas disponibles, nous avons repris les informations concernant le Pays.

Sauf indications contraires

- La réalisation des cartes est personnelle et les fonds de carte sont issus de BD-Carto – IGN, 2003,
- Les photos sont des prises de vues personnelles.

INTRODUCTION

La Communauté de Communes du Pays de Tulle et la commune de Gimel-les-Cascades ont engagé l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Il s'agit d'un territoire à dominante rurale, centré autour de la préfecture du département de la Corrèze, Tulle.

Ce document a pour but de planifier l'évolution à court et long terme du territoire en s'inscrivant dans une démarche de développement durable.

Nous avons été chargées de la réalisation du **diagnostic territorial du SCoT**, qui en constitue la première phase.

Ce diagnostic territorial a pour objectifs de faire un **état des lieux de l'évolution du territoire depuis la réalisation du Schéma Directeur en 1995** et de rendre plus lisibles les **nouvelles dynamiques de développement** au sein du périmètre mais aussi avec les territoires voisins.

Sa réalisation associe la **concertation des élus et de la population locale**. C'est un **projet intercommunal** destiné à assurer la cohérence du territoire à long terme, en agissant sur l'ensemble de ses composantes. Il implique une connaissance et une compréhension des mécanismes qui lient ces éléments entre eux. Il résume les **caractéristiques du périmètre, ses dynamiques et les enjeux** qui en découlent.

Une première compréhension du territoire a émergé de la découverte de celui-ci, du dialogue avec la population, et de la lecture d'études plus ou moins récentes relatives au Pays, au département ou la Communauté de Communes (Plan Local de l'Habitat...). Cette première approche nous a permis d'approfondir nos réflexions et de constituer l'ossature de notre diagnostic. C'est dans une perspective de transversalité que nous avons conçu ce diagnostic, puisque l'ensemble des éléments décrits dans ce document sont interdépendants, comme le montre le schéma p.9. Par conséquent, l'ordre de lecture a en réalité peu d'importance.

Le point d'entrée que nous avons choisi est l'arrivée de l'autoroute A89 puisqu'il s'agit d'une composante nouvelle sur le territoire (création en 2001).

Résultat d'une volonté nationale de désenclavement de la Corrèze, l'autoroute a-t-elle eu des répercussions sur le territoire ? Lesquelles ? A quelle échelle ? Comment fonctionne et s'organise aujourd'hui le territoire autour de ces nouvelles infrastructures ? Nouveaux déplacements ? Nouvelles constructions ?

Les premiers touchés par ces changements sont les habitants : qui sont-ils ? Quelles ont été les évolutions démographiques récentes ? Comment satisfaire et anticiper les besoins de la population ?

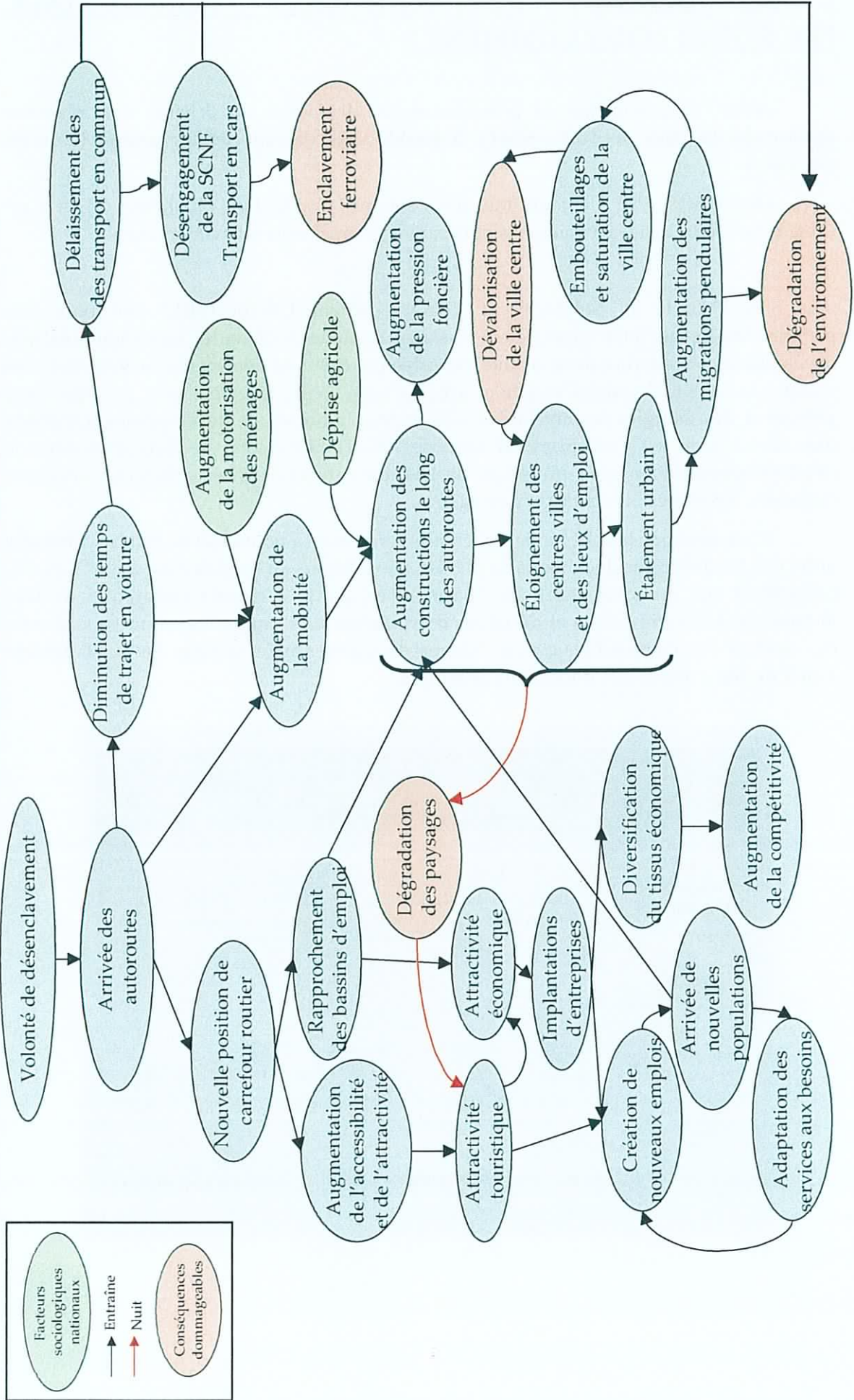
Néanmoins, l'autoroute ne permet pas forcément une meilleure irrigation du territoire. Pour maintenir et attirer la population, le territoire a besoin d'impulser un nouveau souffle à

son économie. L'autoroute peut-elle participer à relancer une dynamique économique ? Quels sont aujourd'hui les secteurs à fort potentiel et à développer ?

Toutefois, ces nouvelles infrastructures, en augmentant le trafic routier, ne vont-elles pas nuire à l'authenticité du territoire et à sa préservation ?

A l'heure de la mise en œuvre de la loi sur la Solidarité et le Renouvellement Urbain et de la prise en compte croissante du développement durable, ce diagnostic contribue à amorcer les réflexions des acteurs, à impulser le débat nécessaire à l'élaboration du SCoT du Pays de Tulle, et à éclairer les décisions pour mener à bien les choix d'aménagement pour rendre le territoire attractif, équilibré et solidaire. Ces interrogations et ces objectifs ont guidé notre réflexion tout au long du diagnostic. Celui-ci débouchera sur l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Interrelations des composantes du territoire



I. UN SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE, POURQUOI ? OU ? COMMENT ?

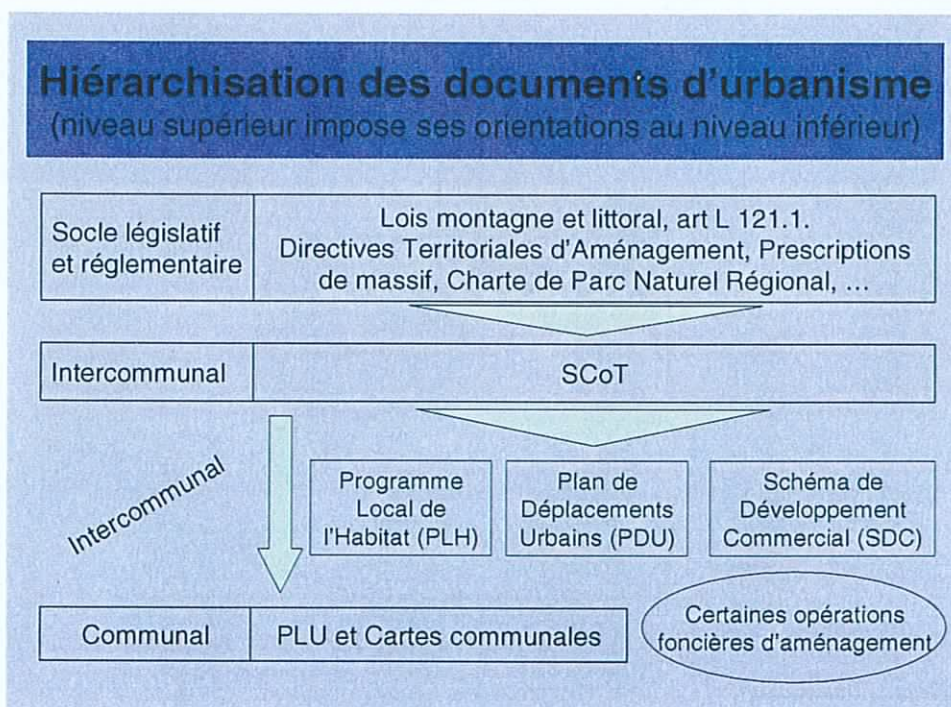
Avant de commencer la présentation du diagnostic du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Tulle (SCoT), il semble utile de rappeler les finalités d'un tel document.

Des années 1950 à aujourd'hui, nous sommes passés d'un urbanisme d'Etat à un urbanisme conduit par les communes puis par les groupements intercommunaux.

Pour en savoir plus : Cadre législatif et réglementaire.

En 2000, la loi **Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU)** agit pour une planification globale intercommunale. Elle s'appuie sur les nombreuses **intercommunalités**, développe la **concertation** devenue indispensable pour plus de démocratie participative. Elle renforce la volonté de **mixité sociale et urbaine** ainsi qu'un développement des **transports publics et des énergies renouvelables**. Elle impose la **notion de développement durable** dans les documents d'urbanisme et lance les SCoT. Elle définit les équilibres entre le développement urbain et la protection de l'espace naturel dans ses différentes vocations (agricoles, forestières, naturelles et paysagères).

C'est ainsi que le Schéma de Cohérence Territoriale a pour objet de **rendre cohérents entre eux les différents documents de planification**, locaux ou thématiques, élaborés par les collectivités sur un même territoire : **harmoniser, dans le respect réciproque de leur autonomie, leurs prévisions et décisions d'utilisation de l'espace**. Les principaux d'entre eux devront être **compatibles** avec le Schéma de Cohérence Territoriale. Le SCoT devient « chef de file » des divers documents sectoriels.



A. Le SCoT : une vision prospective et multisectorielle

Tant par son existence que par son contenu et ses effets, le SCoT conditionne la majeure partie du développement d'un territoire à moyen terme.

Le SCoT c'est également une démarche, avec une procédure définie par la loi, qui doit permettre un temps de débat, de partage, de réflexion autour d'un projet de développement pour un territoire dans le cadre d'une large concertation, notamment avec la population.

La mise en œuvre d'un SCoT prévoit une participation renforcée pour le public (nécessité d'une concertation et d'une enquête publique).

Le périmètre d'un SCoT doit représenter une réalité vécue et traduire les caractéristiques géographiques, historiques et politiques d'un territoire. C'est souvent un territoire qui s'organise et est influencé quotidiennement par une agglomération centrale.

Enfin le SCoT est un projet **vivant et adaptable** puisqu'il doit être réexaminé tous les 10 ans pour s'adapter aux évolutions. L'établissement public ou le syndicat mixte qui l'a élaboré a une obligation de suivi de sa mise en œuvre.

Le Schéma de Cohérence Territoriale se situe donc, à un emplacement charnière de la chaîne des documents de planification, entre urbanisme, aménagement du territoire et prise en compte de l'environnement.

Pour en savoir plus : le contenu d'un SCoT et son élaboration.

B. Procédure d'élaboration du SCoT sur notre territoire

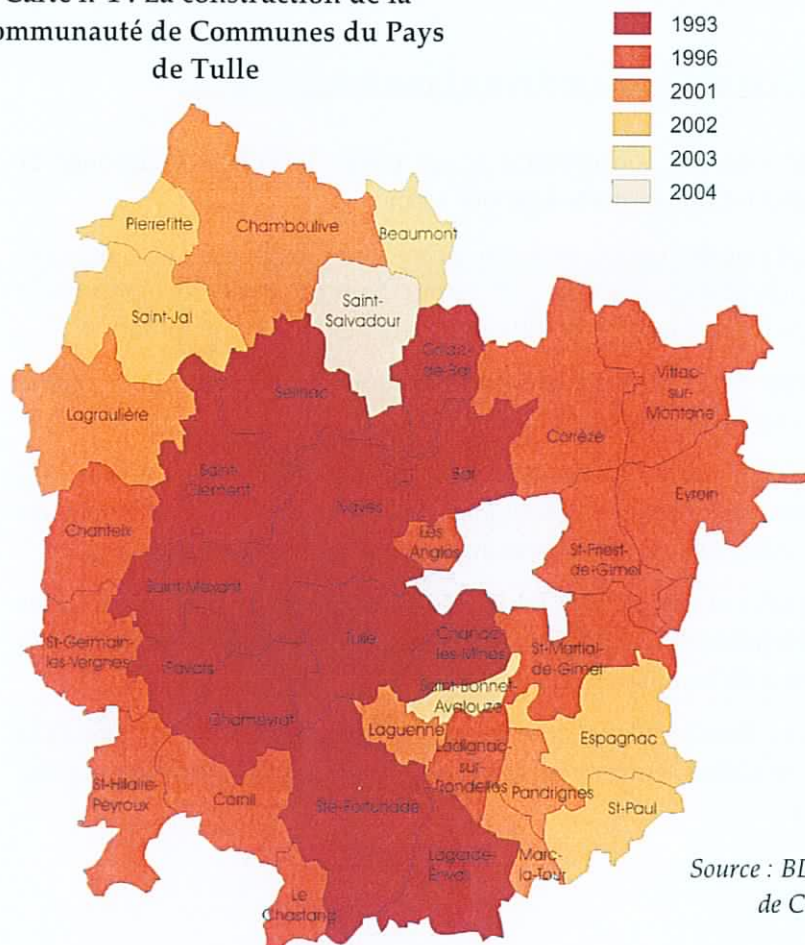
1. De la Communauté de Communes d'opportunité à la Communauté de Communes de projet

En 1995, après 3 ans de réflexions, était approuvé le Schéma Directeur du Pays de Tulle, fruit d'une élaboration partenariale menée sous la responsabilité d'un établissement intercommunal regroupant 28 communes (le SIEPPT). Le Schéma Directeur était un document d'urbanisme réglementaire qui fixait les orientations d'aménagement du territoire concerné, véritable guide pour l'action au service des communes.

Dès sa conception, le Schéma Directeur insistait fortement sur **son indispensable suivi et sur l'analyse des résultats** obtenus pour que la concertation puisse entretenir la dynamique et produire une valeur ajoutée au travail effectué.

À présent, il paraît possible de dire qu'avec l'élargissement pour atteindre aujourd'hui 36 communes, la **continuité de la réflexion sur l'aménagement du Pays de Tulle a bien été assurée**. Le parti pris d'aménagement élaboré par les élus locaux il y a 10 ans dans le Schéma Directeur a été mis en place au fil des années avec l'apprentissage du travail « communautaire ».

Carte n°1 : La construction de la
Communauté de Communes du Pays
de Tulle



Aujourd'hui en 2005, certains objectifs du Schéma Directeur ont été atteints : 3 zones d'activités intercommunales ont été réalisées, passage en Taxe Professionnelle Unique (TPU), des actions en faveur de l'habitat, de la formation, du tourisme, de l'environnement, ... ont été engagées. En revanche d'autres projets n'ont pas abouti comme par exemple le Plan Paysage.

Source : BDCarto, IGN 2003 ; Communauté de Communes du Pays de Tulle

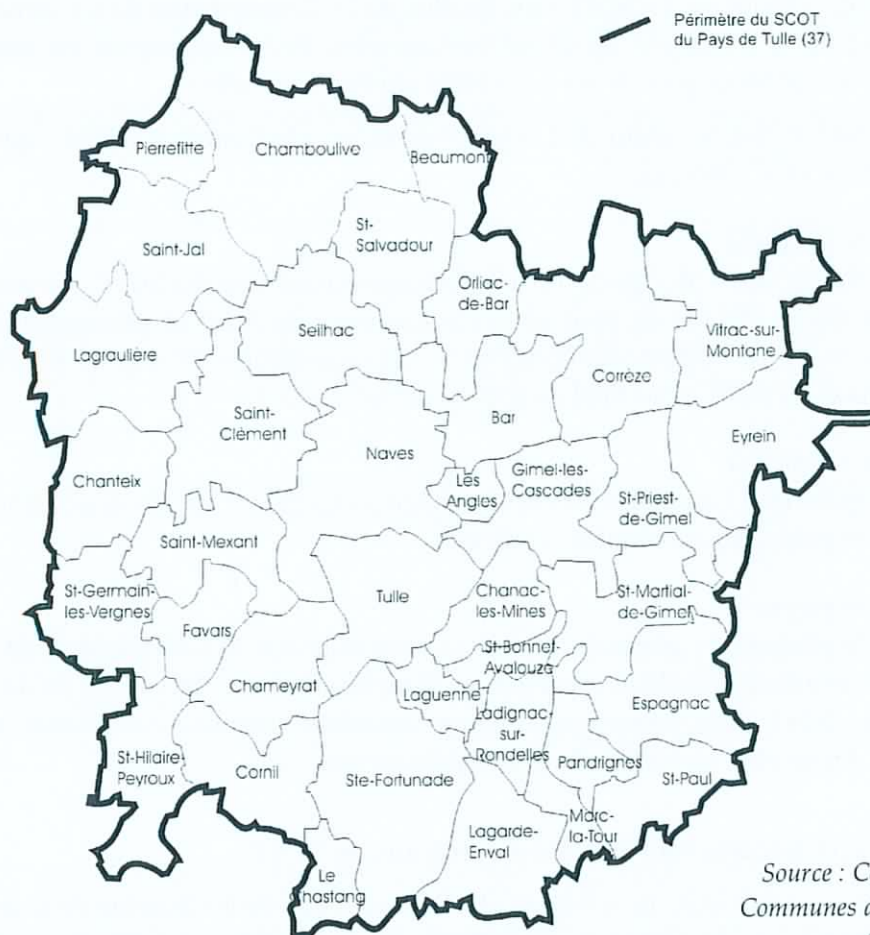
Il faut donc réaliser un bilan et analyser la situation actuelle pour anticiper sur les développements futurs pour que ces transformations représentent un réel bénéfice pour les habitants et le territoire.

Le SCoT est l'expression de cette volonté, plus que jamais partagée par l'ensemble des élus. Le SCoT remplace le Schéma Directeur avec pour principaux objectifs de rendre les politiques d'urbanisme plus claires et plus démocratiques d'une part, et de mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles, d'autre part, notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipements commerciaux, dans un environnement préservé et valorisé.

2. Définition du périmètre du SCoT : un ensemble géographique cohérent

Le territoire du SCoT du Pays de Tulle est situé au cœur de la Corrèze, autour de la ville préfecture de Tulle. Il est constitué de la Communauté de Communes du Pays de Tulle et de la commune de Gimel-les-Cascades, respectant ainsi les critères d'un territoire « d'un seul tenant et sans enclave » (Art. L. 122-3 du Code de l'Urbanisme).

Carte n°2 : Périmètre du SCoT du Pays de Tulle



Par conséquent, le SCoT englobe 37 communes comprenant environ 41 000 habitants et représentant une superficie de 720 km². Le territoire est à dominante rurale avec près d'une commune sur 2 de moins de 500 habitants. La ville de Tulle possède près de 16 000 habitants puis seulement 4 communes regroupent entre 1 500 et 2 100 habitants (plus de 55 % de la population du SCoT se concentre sur ces 5 communes).

Le périmètre du SCoT associe la ville centre, les communes périurbaines et les espaces extérieurs sous rayonnement direct, pour former un territoire homogène et cohérent qui correspond à l'espace de solidarité socio-économique de Tulle.

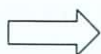
Les communes ont développé des habitudes de travail fédératrices au sein de la Communauté de Communes du Pays de Tulle. L'analyse du quotidien des populations locales à l'échelle du territoire du SCoT atteste de la cohérence de ce périmètre.

3. Des acteurs moteurs et la mobilisation de nombreux partenaires pour le SCoT.

Les acteurs principaux du SCoT sont les élus de la Communauté de Communes du Pays de Tulle et de la commune de Gimel-les-Cascades. Ils se regroupent au sein d'un syndicat : « le Syndicat Mixte pour le suivi du SCoT du Pays de Tulle ».

Le syndicat fonctionne autour de 2 organes majeurs : « le Comité syndical » qui forme l'assemblée plénière et le « Bureau » :

- **Le Comité syndical**
Il est composé de 37 délégués, un pour chaque commune du SCoT. Le comité se réunit plusieurs fois par an pour gérer l'avancement du SCoT et valider les grandes décisions (vote du budget, délibérations, ...). Les membres du comité travaillent à l'élaboration du SCoT et au final ils approuveront le SCoT.
- **Le Bureau syndical**
Il est composé de 11 membres parmi les délégués qui gèrent les affaires courantes du syndicat et préparent les comités syndicaux.
- **Le chef de projet**
Il assure le pilotage du projet de SCoT et la mise en œuvre des décisions. Il est chargé de la communication et de la concertation. Il représente l'interface entre les différents acteurs du SCoT (élus, personnes publiques associées, chambres consulaires, maîtres d'œuvre des études, services techniques, population, ...).
- **Plusieurs partenaires sont associés aux travaux du SCoT**
 - les services de l'Etat, de la Région, du Département, de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre de Métiers, de la Chambre d'Agriculture, le Parc Naturel Régional (PNR) de Millevaches, la ville de Tulle. Ils sont associés de manière active à l'élaboration du SCoT.
 - la population est largement appelée à participer à la concertation. Les moyens d'implication et d'information choisis par le comité sont : l'ouverture d'un registre, des publications régulières dans le journal de la Communauté de Communes Enjeux, une exposition présentant le diagnostic et les orientations du PADD, la possibilité de contacter le président ou un représentant.
 - les acteurs locaux et différents experts (bureaux d'études) seront également mis à contribution sur des thématiques spécifiques.



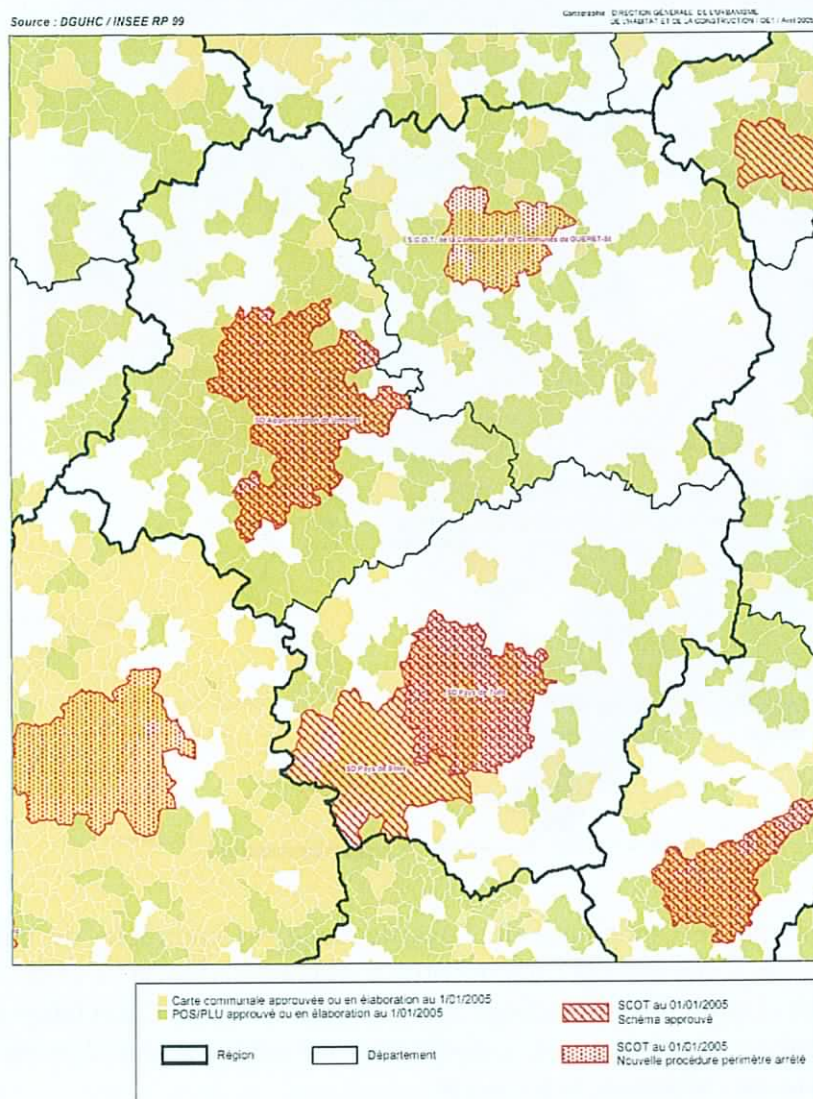
La réussite du SCoT passe par une indispensable mobilisation collective avec l'association des différents partenaires afin d'assurer la cohérence des diverses politiques (régionale, consulaire...).

4. Le SCoT dans son environnement: des territoires voisins qui s'organisent

L'analyse du territoire fait ressortir un enjeu majeur de coopération et de développement « d'alliances », comme pré-requis indispensable au développement. La structuration territoriale se réalise autour de la coopération interne au Pays de Tulle (au sens de la loi sur les Pays) avec des partenaires institutionnels et la construction de projets, mais elle doit également se construire avec les agglomérations voisines, et les autres organisations territoriales.

a) Les autres SCoT en Limousin

Carte n°3 : Les documents d'urbanisme en région Limousin en 2005



Source : Direction Générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction, 2005

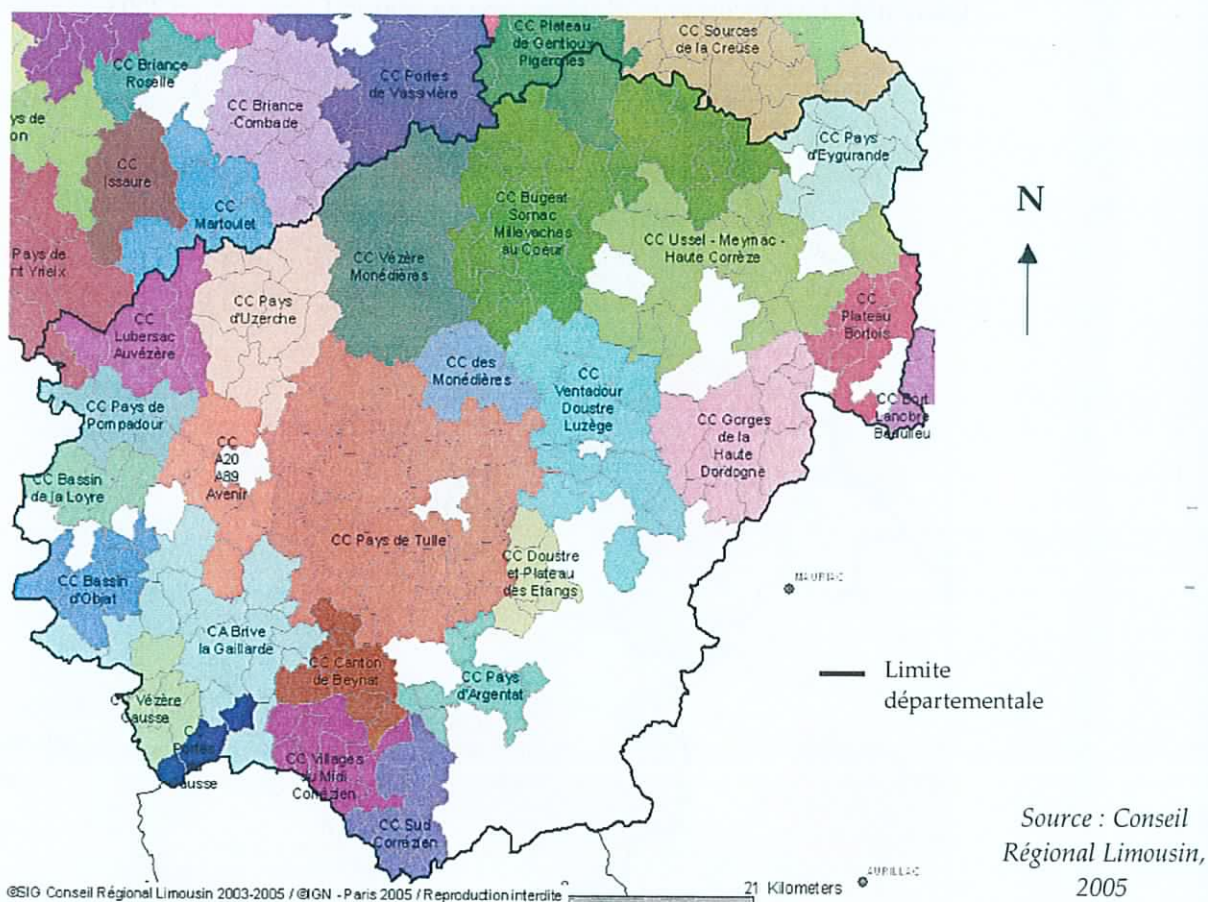
Le SCoT du Pays de Tulle est un des premiers réalisés sur un territoire rural. Il est, avec celui de Brive, le premier à être élaboré en Corrèze. Il lance un dynamisme nouveau puisque peu de communes sont dotées de documents d'urbanisme sur le territoire du SCoT. Sa mise en place répond à une volonté des élus de maîtriser le foncier. Il s'agit d'une

problématique actuelle puisque la création du barreau autoroutier reliant l'A 20 à l'A 89 a entraîné d'importantes modifications dans l'occupation de l'espace et dans les dynamiques de notre territoire.

b) Les Communautés de Communes et d'Agglomération de la Corrèze

La Communauté de Communes du Pays de Tulle s'inscrit dans un tissu dense d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) au sein du département. Comme le montre la carte ci-dessous, seules quelques communes – surtout au Sud-Est du département - demeurent isolées.

Carte n°4 : Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)



La Communauté de Communes du Pays de Tulle est limitrophe de huit autres Communautés de Communes et de la Communauté d'Agglomération de Brive-la-Gaillarde. La proximité de Brive induit des interactions avec le bassin de Tulle. Ces relations ont une importance primordiale pour le SCoT puisqu'elles déterminent des dynamiques de développement pouvant influencer le territoire.

c) Présence du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

Situé sur le plateau de Millevaches, le PNR est à cheval sur 3 départements : la Corrèze, la Creuse et la Haute-Vienne. Il comprend 113 communes, dont deux sont situées

sur le territoire du SCoT (Corrèze et Vitrac-sur-Montane), et compte 38 000 habitants répartis sur 3 000 km². A travers une identité forte, l'affirmation d'une culture commune et des solidarités renforcées, le PNR apparaît à l'échelle régionale comme une structure forte de développement.

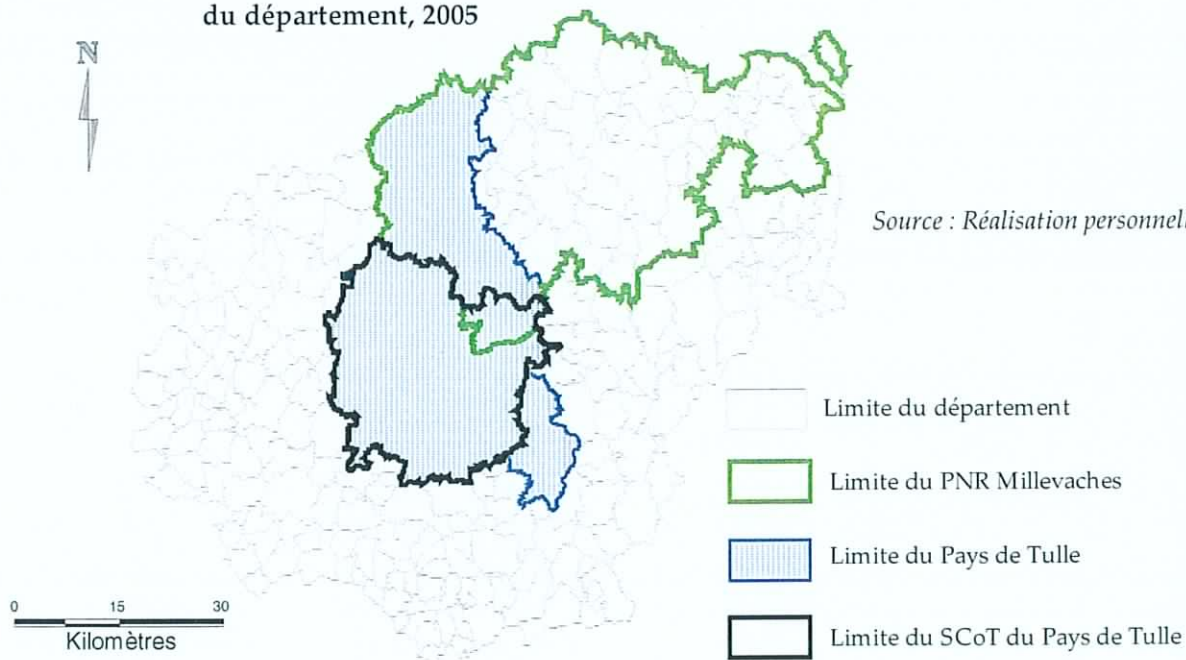
d) Les Syndicats intercommunaux

De nombreux syndicats intercommunaux existent au sein du territoire du SCoT. Chaque commune appartient en moyenne à cinq d'entre eux. Le territoire du SCoT est donc relié au reste du département puisque la majorité des syndicats comprend des communes extérieures au périmètre.

En ce qui concerne les syndicats intercommunaux, on observe deux pôles fédérateurs au sein de la Communauté de Communes du Pays de Tulle : Tulle et Seilhac, plus deux pôles extérieurs dont l'influence se fait ressentir sur les franges du territoire : Treignac et Egletons. Dans une moindre mesure, on trouve des communes adhérant à des syndicats centrés sur Argentat ou Brive.

En plus des syndicats, on peut signaler le rôle important qu'ont pu jouer deux associations de communes (l'association de Corrèze-Montane et l'association intercommunale du Pays des Monédières Corrèze-Egletons-Treignac), dans le cadre des contrats régionaux de développement local de la région Limousin. Des solidarités entre les communes et une démarche collective pour le montage de projets a pu ainsi s'expérimenter et se construire.

Carte n°5 : Périmètres du SCoT, du Pays et du PNR à l'échelle du département, 2005



Le territoire du SCoT trouve sa cohérence dans le fait qu'il regroupe le **bassin de vie et d'emploi de Tulle**. Il n'est pas semblable au périmètre du Pays de Tulle car les **problématiques de développement au Nord et au Sud du Pays sont divergentes**. En effet, les communes situées au Nord du territoire du Pays sont intégrées dans le périmètre du Parc Naturel Régional Millevaches. Les orientations économique, démographique et paysagère sont donc différentes pour les communes comprises dans le PNR.

Corrèze et Vitrac-sur-Montane sont cependant comprises à la fois dans le périmètre du SCoT et du PNR en raison de leur démographie et de leur dynamisme économique plus important que dans les autres communes du PNR.

Le SCoT constitue donc une unité et une cohérence en ce sens où il intègre toutes les communes ayant les mêmes volontés de développement. De même, le périmètre du SCoT doit être d'un seul tenant et sans enclave, la présence de Gimel-les-Cascades était donc obligatoire pour construire un projet fédérateur cohérent.

II. LE FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE

A. Situation géographique

Situé au cœur de la France, en Limousin, à la croisée des régions Midi-Pyrénées, Aquitaine et Auvergne, le département de la Corrèze est à l'intersection de l'axe Nord/Sud (A 20 Toulouse-Paris) et du nouvel axe Est/Ouest (A 89 Bordeaux-Lyon) qui traverse le Massif Central.

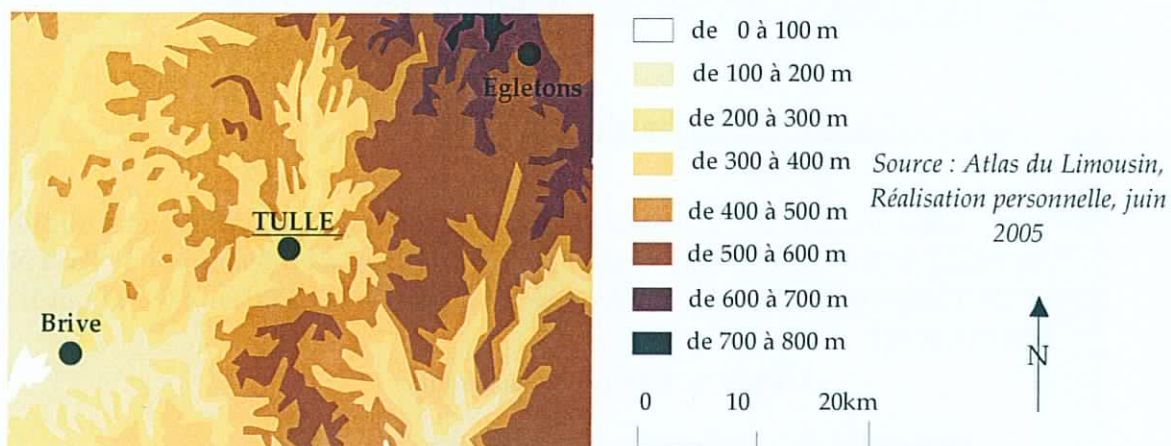
Carte n°6 : La Corrèze en France



Source : Corrèze Expansion, 2004

Le territoire du SCoT s'organise sur des fractures. La topographie est marquée, les vallées forment un système continu qui découpe le territoire et constituent une entrave à la circulation et à la croissance urbaine (Tulle). Elle détermine en partie les grands modes d'occupation du sol, les modes de vie et de liaisons.

Carte n°7 : La topographie du secteur



La ville-centre, Tulle, est le point de confluence du périmètre du SCoT et assure le trait d'union entre des territoires topographiquement distincts, mais économiquement et culturellement imbriqués.

On constate que quelles que soient les limites de l'aire d'influence de Tulle et par conséquent des limites du territoire du SCoT, le rayonnement est bien plus large par des fonctions supérieures spécifiques : fonction de préfecture, pôle formation, entreprises, pôle régional du bois, cité de l'accordéon, ...

Au sein de la région limousine, la typologie des villes fait apparaître Tulle comme un pôle intermédiaire s'inscrivant entre :

- les deux pôles majeurs structurants que sont Limoges et Brive qui concentrent 1/3 de la population régionale et 2/3 des emplois urbains de la région,
- et la quinzaine de pôles complémentaires constituée par des petites villes ou des bourgs centres (Egletons, Uzerche, Argentat, ...).

Carte n°8 : La situation du territoire dans le département



Source : Conseil Régional
Limousin

Cependant Tulle joue un rôle déterminant dans la structuration du territoire régional et départemental notamment compte tenu de sa fonction de **ville-préfecture**. Tulle anime un bassin d'emploi pluri-cantonal mais voit son influence limitée à l'Ouest par la polarisation de Brive, à l'Est par Ussel et dans une moindre mesure par Limoges au Nord.

La ZPIU (Zone de Peuplement Industriel et Urbain) est la traduction spatiale par l'INSEE de la mobilité domicile/travail des actifs. Elle représente la zone qui est sous l'influence de l'unité urbaine de Tulle. Comme cela a été le cas sur l'ensemble du territoire français, l'évolution de la ZPIU de Tulle révèle une mobilité accrue des actifs au sein du bassin d'emploi qui s'est développée suivant un axe Nord-Ouest et Sud-Est.

B. Les infrastructures de déplacement

La connaissance du réseau de transport est un élément majeur du diagnostic car tout problème de déplacements à l'intérieur ou à l'extérieur du territoire est un frein à son développement, tant économique que social. Fort critère d'installation, que ce soit pour des populations résidentes ou des entreprises, le réseau de communication du territoire et son accessibilité doivent être opérationnels et performants.

Notre analyse se verra complétée par les recherches d'un bureau d'études spécialisé.

1. Des aéroports à proximité : une ouverture vers l'international

En matière de desserte aérienne, en particulier vers Paris, l'aérodrome le plus proche est actuellement celui de **Brive-Laroche** mais l'accès en est difficile du fait de la nécessaire traversée de Brive. Cependant, l'agglomération de Brive prévoit la construction à l'horizon 2006 d'un nouvel aéroport au Sud, en bordure de l'A20. Cette situation l'éloignera du territoire des communes du SCoT, mais facilitera son accès et son éloignement sera relatif en temps. Cette même autoroute permet également un accès aisé à l'aéroport de **Limoges-Bellegarde** qui offre des destinations vers l'Europe. A ceux-là s'ajoutent les aéroports de Bordeaux, Clermont-Ferrand ou Bergerac, qui seront bientôt plus rapidement accessibles par l'A89.

2. Une desserte ferroviaire qui se détériore

Le territoire est enclavé sur le plan national. L'unique gare du périmètre est celle de **Tulle**. La seule ligne SNCF² directe la desservant est celle reliant Bordeaux à Clermont-Ferrand. Mais celle-ci connaît un désengagement au fil des années, augmenté par la concurrence de l'A89. De plus, l'offre vers Clermont-Ferrand est très réduite avec un aller-retour en semaine le matin et quatre aller-retours les vendredi et dimanche. Le temps de trajet est d'environ 3h, soit le double de temps de celui mis par autoroute. Les perspectives de développement et de « renouveau » de la desserte SNCF semblent limitées. En effet la problématique est « circulaire » : le réseau n'est pas performant, donc les gens prennent peu le train, peu de rentrée d'argent pour la SNCF, donc pas d'investissement d'amélioration,....

La proximité des gares de **Brive-la-Gaillarde** et d'**Uzerche** (environ à 30 minutes en voiture) permet une liaison avec la ligne Paris-Toulouse via Limoges. Cependant, pour accéder à ces deux villes, il faut soit posséder une voiture personnelle, soit utiliser les navettes (train et car) en partance de Tulle. Ces navettes restent relativement peu fréquentées, peu nombreuses et ne sont pas toujours adaptées aux horaires des trains. L'amélioration du cadencement vers Brive devrait faciliter les échanges entre ces deux villes.

Le « désenclavement » ferroviaire du **Limousin**, et par conséquent de l'agglomération de Tulle, fait débat depuis 1997, autour de la création du « **POLT** » (Paris-Orléans-Limoges-Toulouse), train pendulaire à grande vitesse raccordé au réseau TGV³. Le

² Société Nationale des Chemins de Fer

³ Train à Grande Vitesse

Conseil Interministériel pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (CIADT) de décembre 2003 a décidé d'abandonner la « pendularisation » du matériel mais de poursuivre les travaux d'amélioration de l'infrastructure et de procéder à l'expérimentation commerciale des trains Corail TEOZ. Parallèlement, le CIADT se déclare favorable au lancement d'une étude pour la réalisation d'une ligne TGV, raccordée au TGV Sud Atlantique par Poitiers⁴.

Des menaces pèsent sur le réseau ferré présent sur le territoire :

- L'absence de lignes TGV à proximité du territoire.
- La concurrence rail-route est augmentée par l'arrivée des autoroutes et la qualité moindre du service ferroviaire : les trajets sont plus longs qu'en voiture, il y a très peu d'horaires et souvent mal adaptés aux besoins des usagers.
- Un manque de navette entre Tulle et Brive, mal adaptées aux rythmes scolaires et aux besoins professionnels.

3. L'achèvement d'un désenclavement routier

Des infrastructures routières ont récemment été implantées sur le territoire. Il est important qu'elles contribuent, au plus vite, à son développement économique et social. L'objectif vise à capter des ressources humaines et financières dans la région. L'attractivité du Limousin sera d'autant plus grande s'il est proposé une irrigation pertinente et cohérente du territoire.

a) Le réseau local : les routes départementales et nationales

Le territoire étudié est couvert par un maillage de liaisons internes, dû à un urbanisme dispersé. Les principales routes départementales (RD940, RD44, RD9, RD978, RD32) permettent un fonctionnement satisfaisant du territoire. Elles relient de nombreux bourgs à la ville centre et forment des jointures entre les axes majeurs que sont les nationales RN 120 et RN 89.

Ces dernières s'organisent respectivement selon les diagonales :

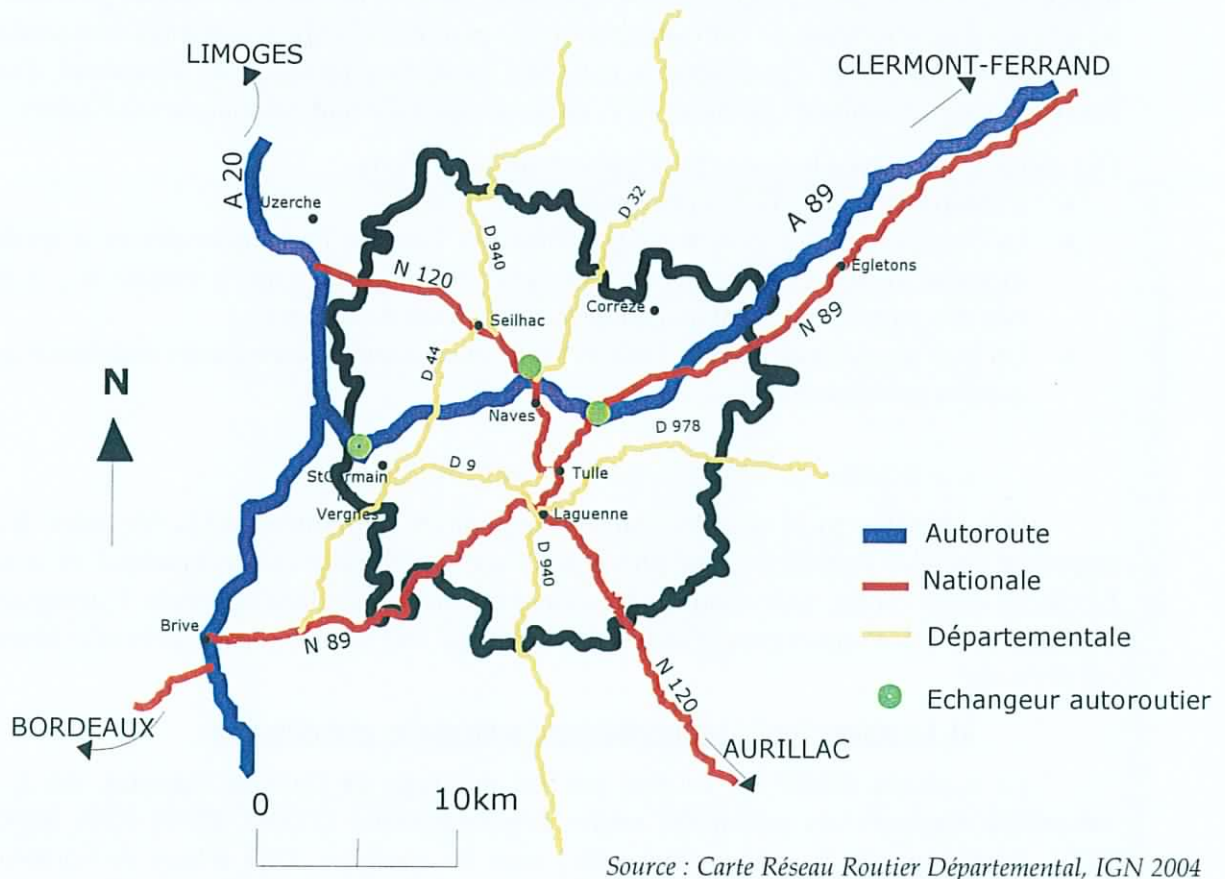
- Nord-Ouest/Sud-Est (Limoges-Uzerche-Tulle-Aurillac)
- Nord-Est/Sud-Ouest (Lyon-Clermont-Ferrand-Tulle-Brive-Bordeaux).

Ces deux axes routiers structurent l'agglomération de Tulle. Ils présentent la particularité de mettre la ville préfecture de la Corrèze en connexion avec les villes des départements limitrophes telles que Limoges (87), Aurillac (15) et Clermont-Ferrand (63).

La RN89 relie les principales villes du département entre elles: Ussel, Tulle et Brive ; quant à la RN 120, elle connecte les centres bourgs important du territoire : Naves, Seilhac, Laguenne.

⁴ Conseil Régional du Limousin, TGV Pendulaire (Paris Orléans Limoges Brive Toulouse - POLT)

Carte n°9 : Les principaux axes routiers sur le territoire du SCoT et à proximité



b) La desserte autoroutière

Le territoire bénéficie d'une situation privilégiée concernant la desserte autoroutière. En effet, la création de l'A89 qui relie Bordeaux à Clermont-Ferrand (fin prévue en 2006), et double la RN89, irrigue de façon significative le territoire grâce à 3 échangeurs. Le premier à Naves permet une liaison avec la RN120, le second à Gimel-les-Cascades offre un croisement avec la RN89 et enfin la sortie à Saint-Germain-les-Vergnes ouvre vers l'A20 grâce à un barreau autoroutier.

L'A20, quant à elle, relie Paris à Toulouse et longe la bordure Ouest de notre territoire. Grâce à trois sorties autoroutières, elle dessert ainsi la ville de Tulle – toutefois située à une vingtaine de kilomètres des sorties. L'A20 est gérée par l'Etat et est donc sans péage : elle est ainsi fortement empruntée. A partir de Tulle, il faut environ 2h30 pour rejoindre Toulouse et 4h30 pour se rendre à Paris.

La création de l'autoroute a permis le « rapprochement » de certaines villes et régions. Cependant à l'intérieur de notre territoire les temps de parcours restent à relativiser au vu du relief et de la « morphologie » de certains tracés.

Pour en savoir Plus : les cartes isochrones à partir de Tulle

Figure 1 : Temps de parcours à partir de Tulle*Source : relevés personnels et itinéraires via Michelin*

Trajet	Temps	Axe Routier	Km
Tulle-Clermont-Ferrand	1h40	A89, RN89	141,3
Tulle-Toulouse	2h35	A20	227
Tulle-Paris	4h38	A20	478
Tulle-Bordeaux	2h50	A89 et RN89	225
Tulle-Ussel	0h50	A89 (ou RN89)	58
Tulle-Brive	0h36	RN89	29
Tulle-Uzerche	00h32	RN120	30
Tulle-Aurillac	1h20	RN 120	81

L'autoroute A89 s'inscrit dans la politique nationale d'aménagement du territoire et du développement des liaisons Est/Ouest en France. La création de cet axe routier a été décidée en 1988. Longue de 340 km, de Arveyre (Gironde) à Combronde (Puy de Dôme), elle représente une liaison qui doit relier la façade atlantique à l'Est de la France puis l'Europe centrale vers l'axe Bordeaux - Clermont-Ferrand - Lyon - Genève. Outre son rôle de **liaison transversale**, l'autoroute doit jouer un rôle primordial dans le **désenclavement du Nord du Massif-Central** et plus globalement du Sud/Ouest de la France. Elle traverse le département de la Corrèze d'est en ouest, sur 122km et 35 communes.

La dernière portion entre Tulle et Saint-Germain-les-Vergnes a été ouverte à la circulation en février 2003. Grâce à la mise en place de l'Observatoire de l'A89, il est possible de connaître le trafic ainsi que d'avoir des projections sur certains tronçons.

Figure 2 : Trafic journalier sur deux tronçons de l'A89*Source : ASF*

Tronçons	Trafic moyen journalier : premiers mois d'exploitation (en véhicules/jours)	Hypothèses de trafic : 2019 (en véhicules/jours)
St-Germain-les-Vergnes/ Tulle Nord	5140	9992
Tulle Nord / Tulle Est	5080	10 323

La section 6 de l'A89 traverse, entre autres, les communes de Gimel, St-Priest, Corrèze, Vitrac-sur-Montane. La première année de mise en service, 4130 véhicules par jour ont été comptabilisés sur cette section, avec des écarts allant de 7400/jour au mois d'août à 3600 en avril.

ASF a mis en place avec le Conseil Général un **tarif préférentiel** sur 15 trajets entre St-Germain et Ussel Est afin d'encourager les gens effectuant des trajets réguliers à emprunter l'autoroute. Cette mesure n'encourage malheureusement pas l'utilisation de transports en commun.

Suite à l'ouverture de ces tronçons autoroutiers, il a été constaté une **diminution du trafic sur la RN89 entre Tulle et Egletons**, et non dans la direction Tulle-Brive. Cela peut sans doute s'expliquer par la **rénovation et la sécurisation de la RN89 entre ces deux villes**, mais aussi par le caractère plus direct du tracé par rapport à celui des autoroutes.

La conception de l'A89 a été pensée en vue de la meilleure intégration paysagère possible dans le cadre de la Loi « 1% Paysage ». Cela passe par une mise en valeur des perspectives visuelles que l'automobiliste peut avoir depuis la route : embellissement des bourgs en vis-à-vis avec l'autoroute... Elle évoque abondamment le bois à travers les infrastructures, qui constitue une importante filière économique de l'Auvergne et du Limousin. Cela se traduit aussi par la plantation d'arbres indigènes et rustiques en bordure de route et sur les aires de repos. Différents aménagements contribuent au respect de l'environnement, comme les passages à faune.

*Panneau
touristique*



*Plantations
d'espèces
indigènes*

Autoroute A89 vue de St-Mexant

Cette autoroute constitue une opportunité de développement et de valorisation des attractions touristiques par les panneaux d'animation en bord de route. Afin de faire découvrir le patrimoine naturel et culturel de la Corrèze, le Conseil Général a financé la construction d'un pôle d'information touristique sur l'aire de repos de Vitrac-Sur-Montane.

Enjeux de l'A89 :

Irrigation du territoire (3 sorties)

Rapprochement de certaines régions : Auvergne, Aquitaine, Rhône-Alpes,

Diminution des temps de déplacements domicile travail entraînant l'accroissement de l'engouement pour les terrains et maison en milieux ruraux

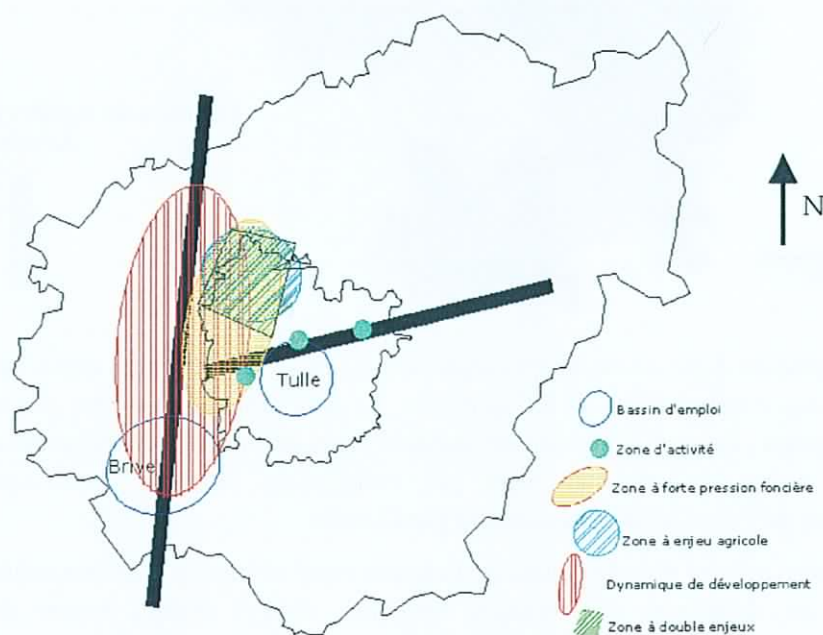
Arrivée de population dans des résidences secondaires risque d'accroître le déséquilibre entre la saison estivale et le reste de l'année qui est plus calme

Atout fort pour l'installation de nouvelles entreprises

C. Occupation de l'espace : Un territoire à double dynamisme

La politique nationale visant au désenclavement routier a des multiples conséquences. Notre territoire, au cœur d'un nouveau croisement autoroutier, est devenu un carrefour d'échange important. La consommation spatiale se modifie, et le secteur de l'ouest de notre périmètre est au centre de nombreux enjeux.

Figure 3: Schéma de l'occupation du sol, 2005 (Réalisation personnelle)



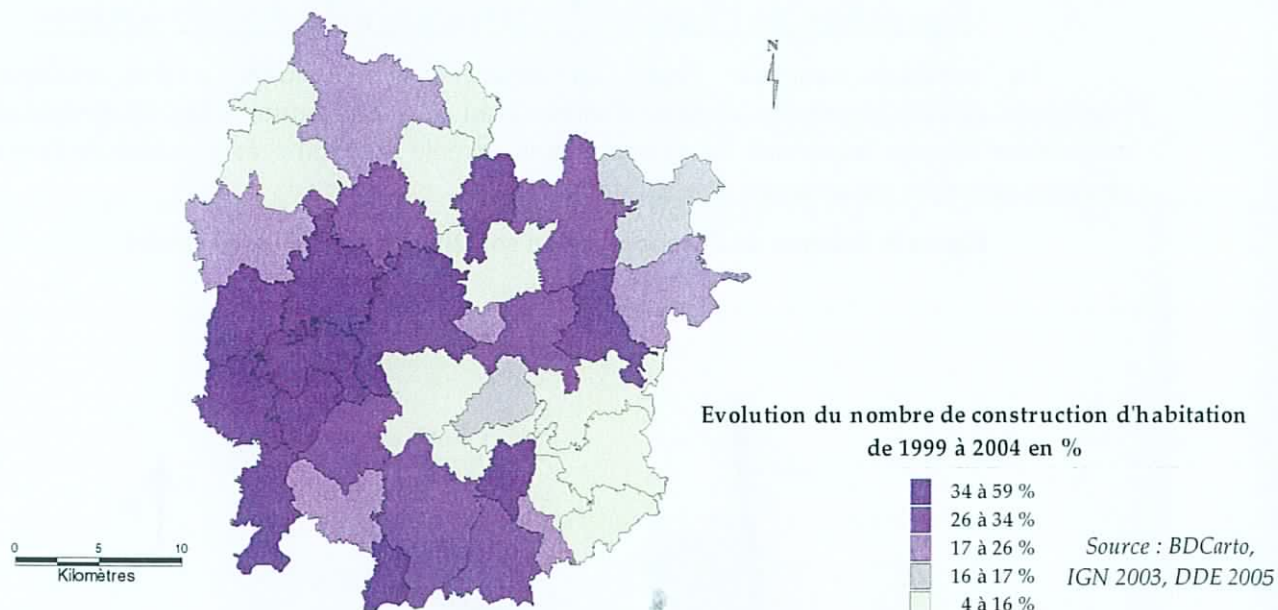
L'arrivée de l'autoroute A89 a permis à l'intercommunalité d'agir dans le sens du développement économique du territoire : la création de zones d'activité a en effet découlé d'une volonté locale de profiter des opportunités offertes par ce nouvel axe. Celui-ci a également modifié les relations distance-temps entre les différentes composantes du territoire. Ainsi, les liaisons entre les principaux bassins d'emploi (Tulle, Brive, Limoges) ont été facilitées, d'une part grâce à la réduction du temps de trajet, et d'autre part grâce à l'amélioration du confort du trajet. Cela est amplifié par la gratuité de l'autoroute A 20.

Cette modification en terme de liaison spatio-temporelle a rendu l'Ouest de notre territoire plus attractif pour les actifs. Situé à proximité de l'autoroute, le long de la nouvelle voie d'accès reliant les bassins d'emploi, de commerces et de services, cet espace connaît depuis 1999 une forte augmentation des constructions de logement. En effet, il permet de faire coïncider plusieurs tendances sociales :

On assiste à une volonté de la population de s'installer à la campagne, mais tout en restant à proximité du lieu de travail et des services.

De plus en plus de ménages souhaitent avoir leur propre maison individuelle, et donc s'éloignent du centre-ville, plus cher et proposant moins d'espace.

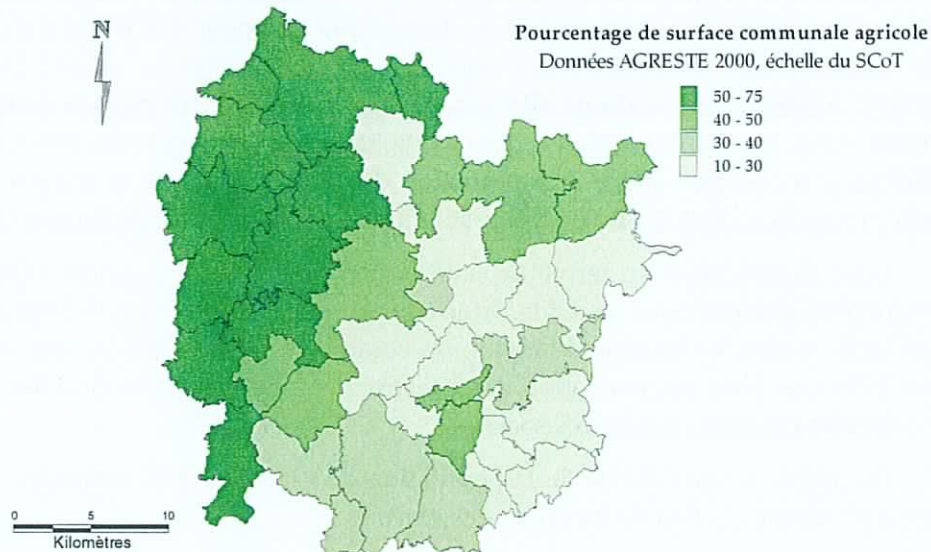
Carte n°10 : Evolution du nombre de logements entre 2000 et 2004



On assiste donc à une augmentation forte des constructions entre Tulle et Brive, en particulier des constructions de lotissements. Ce phénomène ne touche que très peu le Sud-Est du territoire. Celui-ci, étant moins facile d'accès et loin des autoroutes, attire beaucoup moins les ménages actifs, et subit par conséquent peu de modifications en terme d'occupation de l'espace. Il reste dominé par la forêt.

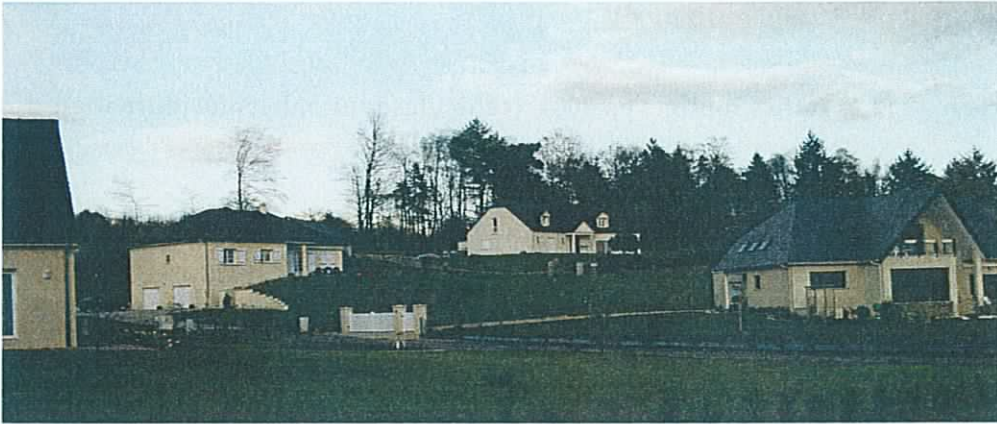
Si l'agriculture reste le gérant de l'espace rural, et bien que les nouvelles constructions se fassent au détriment des terrains agricoles, ceux-ci restent encore dominants dans l'ensemble du périmètre. Ils subissent toutefois une pression grandissante face à l'étalement urbain.

Carte n°11 : Part de l'espace agricole communal en 2000



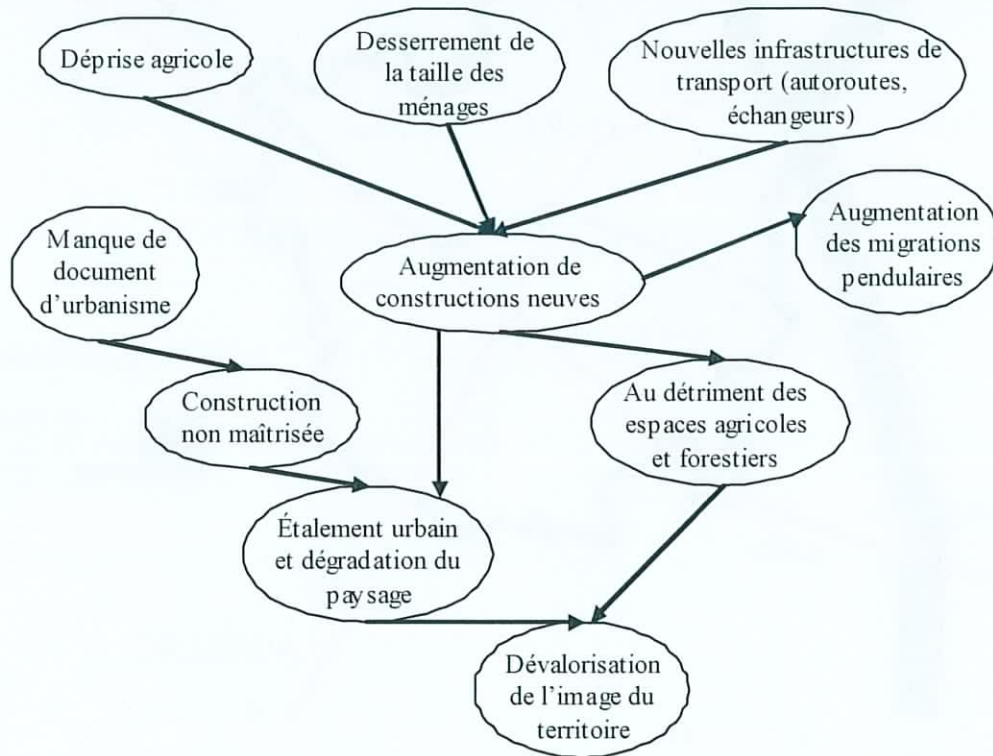
On observe également une modification du type de structuration de l'espace : d'une occupation agricole ancienne composée de grands volumes bâtis, présents sous forme de fermes ou de hameaux et localisée selon des critères liés au site (exposition, rupture de

penne, ...), on passe à un mitage résidentiel récent qui se distingue par ses différences architecturales (petits volumes, couleurs, toitures, lotissement et chalet) et par sa localisation de préférence sur les versants des vallées principales, en bordure de route et en sommet de crêtes. Cette modification dans la structuration de l'espace entraîne une dysharmonie paysagère du territoire.



Photographie de lotissements à Saint-Germain-les-Vergnes, 2005.

Figure 4 : Liens de causalité de l'occupation de l'espace



Cette urbanisation dispersée à un coût, notamment pour les collectivités locales, en terme de réseaux, de transports. Elle modifie également les déplacements en général, en participant par exemple à l'augmentation des migrations domicile-travail.

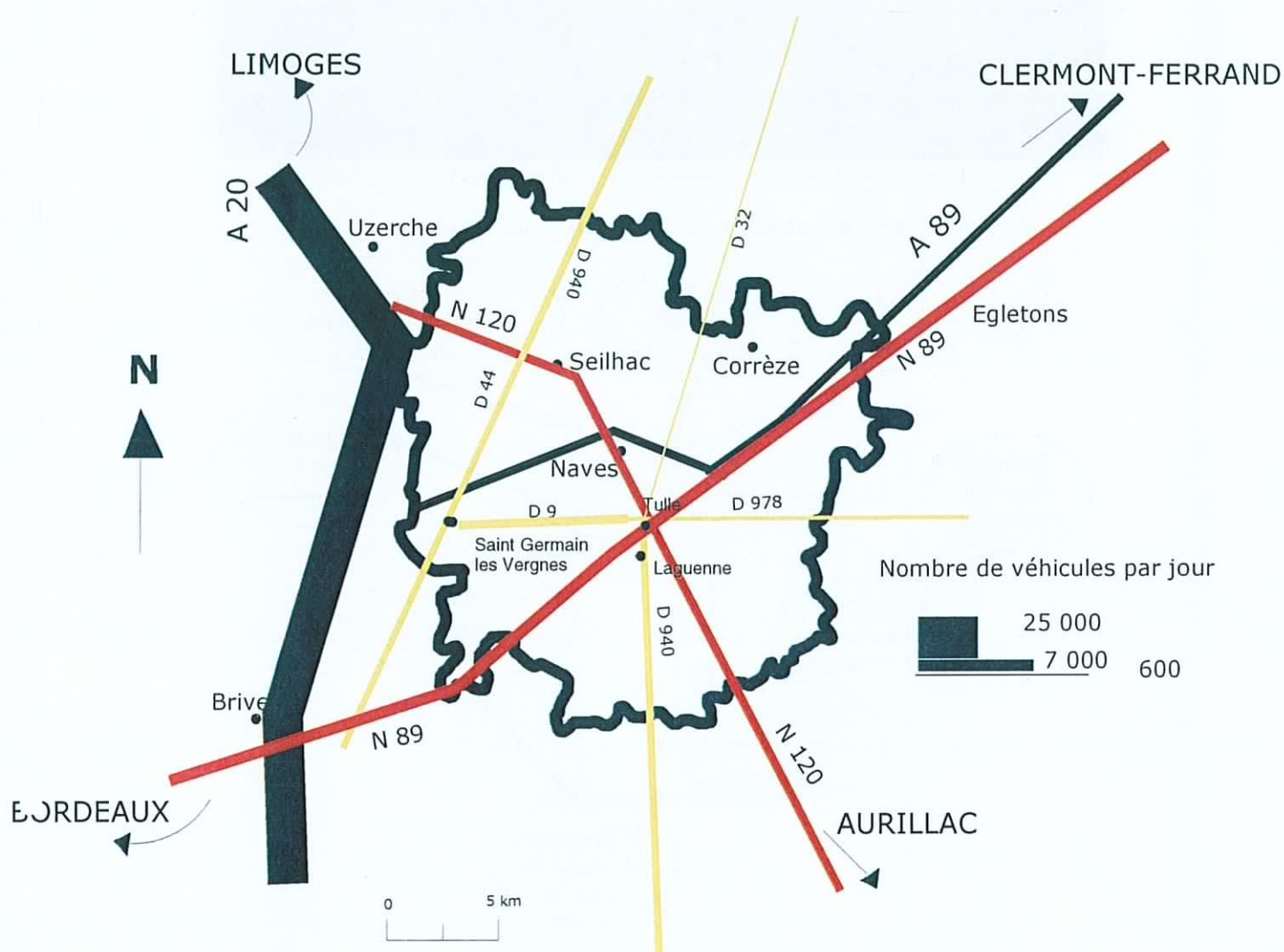
D. Flux et migrations

L'implantation d'infrastructures de transport sur le territoire joue un rôle dans son attractivité. Cependant, comment se traduit leur présence dans l'organisation des déplacements quotidiens de la population : facteur d'installation ou création de « zones de transit » ?

1. Une hausse globale du trafic

Carte n°12 : Les trafics routiers en 2004, (véhicules/jour, moyenne journalière annuelle)

Source : Carte comptage, DDE 19, 2004



D'après les comptages annuels de la DDE, on constate dans l'ensemble une hausse du trafic depuis 1999. En lien étroit avec le phénomène de périurbanisation, la motorisation croissante des ménages et la facilitation des trajets sont des facteurs qui contribuent à la constance de la voiture dans la vie quotidienne des habitants.

Figure 5: Evolution du trafic sur les axes principaux entre 1999 et 2004

Source : Cartes de comptage annuel 1999 et 2004, DDE 19

Axe routier	Moyenne journalière annuelle (Nombre de véhicule par jour)		Evolution (en %)
	1999		
	10 278	2004	
N 89	6 112	7 140	-31
N 120	13 336	5 350	-13
A 20	Inexistante	25 765	+93
A 89	3104	5 906	
D 44	Aucun comptage	3 518	+13
D 32	1 532	585	
D 978	2 106	1 827	+19
D 940	3 841	3 959	+88
D 9			+41

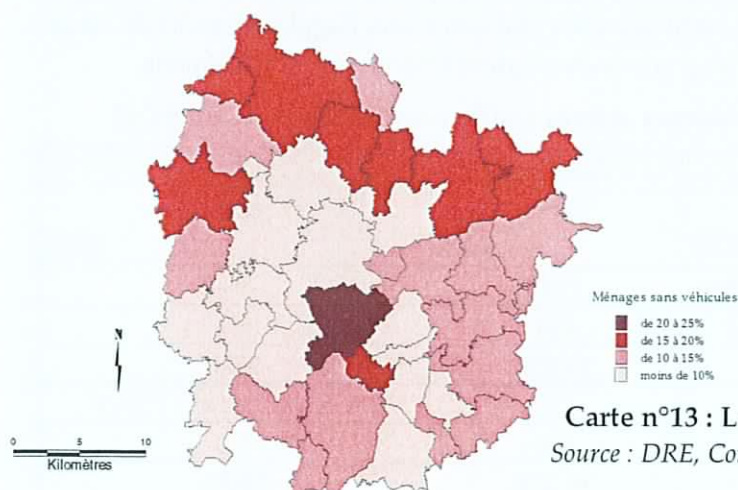
Le trafic sur le réseau secondaire (départementales), est en constante augmentation. Ce réseau :

- constitue des liaisons fondamentales entre les bourgs,
- permet des jonctions entre les axes majeurs,
- converge vers la ville centre.

Seules les routes nationales (RN 89 et RN 120), connaissent une légère baisse, ce qui s'explique en partie par l'arrivée des axes autoroutiers :

- la gratuité de l'A20 incite les automobilistes à délaisser la route nationale et permet le contournement de Tulle,
- une partie du trafic de la RN 89 se reporte sur l'A89. Globalement, la circulation sur l'axe Nord-Est/Sud-Ouest a augmenté (addition de l'A89 et RN 89).

2. Une utilisation de plus en plus prononcée de la voiture



Comme le montre la carte ci-contre, on constate de grandes disparités dans la motorisation des ménages. Les ménages sans voiture sont prédominants en centre ville et dans les zones rurales. Les principales tranches d'âges concernées sont les jeunes entre 15 et 29 ans et les personnes

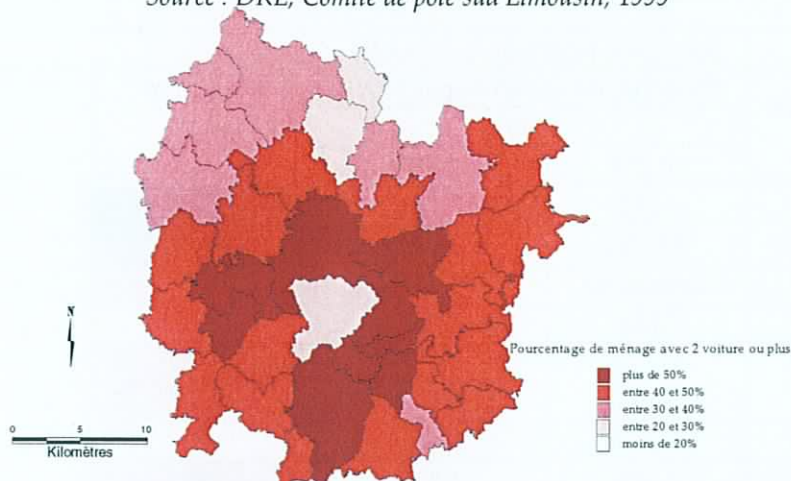
Carte n°13 : Les ménages sans véhicule

Source : DRE, Comité de pôle Sud Limousin, 1999

âgées de plus de 60 ans. Ainsi au Nord du territoire, se corrént les proportions de personnes âgées avec les taux de non-motorisation les plus élevés.

Carte n°14 : Ménages ayant 2 véhicules ou plus

Source : DRE, Comité de pôle sud Limousin, 1999



En revanche, dans les zones périurbaines on note une augmentation du taux de motorisation des ménages.

En effet, dans la première couronne périurbaine, plus de 50% des ménages disposent de deux voitures ou plus et en s'éloignant vers les frontières du périmètre du SCoT on redescend entre 30 et 50%.

→ La progression des déplacements réalisés en voiture est continue. Considérant le relief et les offres actuelles en transport en commun, c'est le moyen de déplacement qui paraît le plus approprié pour le plus grand nombre d'habitants. Des solutions sont à envisager pour pallier cet emploi prononcé de la voiture.

a) Des migrations domicile /travail privilégiées vers Tulle et Brive

Nous ne disposons que des données INSEE de 1999. Le nombre d'actifs travaillant hors de leur commune de résidence a connu une croissance de +64,9% entre 1982 et 1999. L'ouverture de l'autoroute a changé les trajectoires empruntées. On connaît par ailleurs un important phénomène de périurbanisation, par conséquent, les migrations pour le travail sont sans doute encore plus nombreuses et les itinéraires légèrement modifiés. Cependant les orientations restent les mêmes : les principaux pôles d'emplois les plus proches sont Tulle et Brive.

8% des personnes actives résidant sur le territoire ont un travail dans le périmètre de la Communauté d'Agglomération de Brive et 83% restent sur le territoire, dont plus de la moitié à Tulle (58%). La relation entre les deux bassins d'emploi est visible et les échanges constants : 1289 personnes sortent du territoire pour travailler vers l'agglomération de Brive et 1202 font l'inverse. La majorité des migrations demeurent internes au département.

Figure 6 : Lieu de travail des personnes actives résidant sur le territoire du SCoT

Principales Destinations	Nombre	%
Interne au Territoire du SCoT	13 609	83%
<i>dont ville de Tulle</i>	<i>9461</i>	<i>58%</i>
Communauté d'Agglomération de Brive	1289	8%
Corrèze (hors CA de Brive et SCoT)	934	6%
Département de la Corrèze	15 832	97%
Hors département	492	3% dont 2% hors région
Hors Limousin	340	2%
Total	16 324	100%

Figure 7 : Origine des personnes travaillant sur le territoire du SCoT

Principales Origines	Nombre	%
Territoire du SCoT	13 609	79%
<i>Ville de Tulle</i>	5 595	41%
Communauté d'Agglomération de Brive	1 202	7%
Corrèze (hors CA de Brive et SCoT)	1 931	11%
Département de la Corrèze	16 742	97%
Hors Département	576	3% dont 2,5% hors région
Hors Limousin	433	2,5%
Total	17 318	100%

Source : INSEE 1999

b) Migration domicile-étude

Tout comme les migrations domicile-travail sont en relation avec la localisation de l'habitat et des zones d'emplois, les migrations domicile-étude sont liées à l'offre d'établissements et de formation et à leur localisation.

De nombreuses personnes viennent étudier à Tulle. En effet, la ville propose des formations diverses et variées. Néanmoins les flux pendulaires sont moins conséquents que ceux pour le travail : les étudiants ont souvent un logement dans la ville où se situe leur formation.

E. Un réseau de transport en commun réellement adapté ?

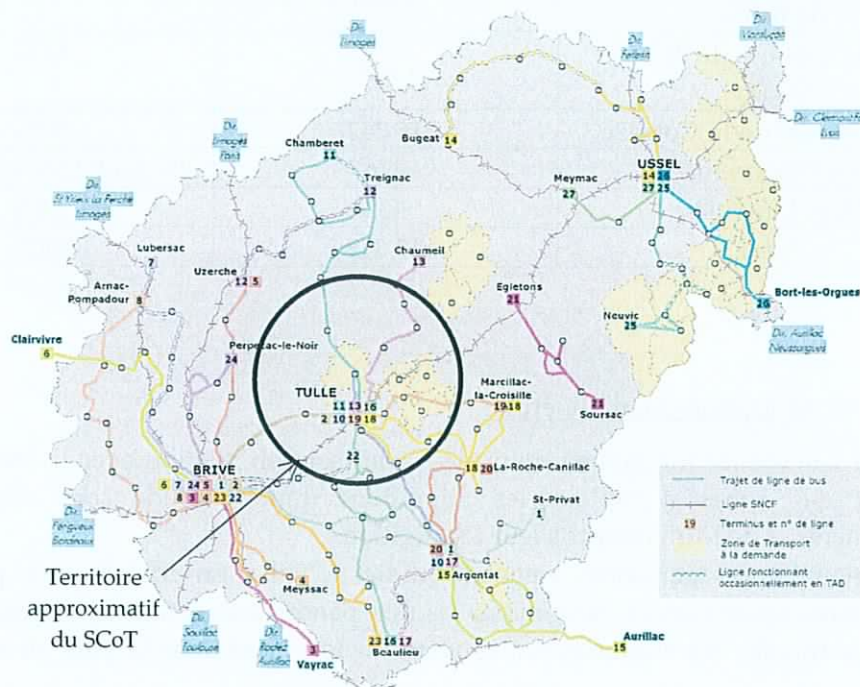
Pour les déplacements « hors Tulle », il existe un réseau de transport en car qui permet une assez bonne desserte de l'ensemble du territoire avec les lignes régionales TER et départementales.

Le réseau départemental est un service de transport collectif par bus géré par le Conseil Général.

Il comprend 27 lignes réparties sur l'ensemble du département. On en dénombre sept desservant le territoire, dont le départ est centralisé à la gare routière de Tulle.

Carte n°15 : le réseau de transport départemental

Source : Conseil Général, 2005



Le département pratique une politique tarifaire avantageuse pour les étudiants, les personnes âgées, les demandeurs d'emplois et les familles nombreuses. Les usagers sont en grande majorité des scolaires.

Il existe aussi un service de transport à la demande. Comme on peut le voir sur la carte ci-dessus, le nord du territoire bénéficie de cette prestation.

Spécificité urbaine

La ville de Tulle est dotée d'un réseau de transport urbain : TUL'bus. Celui-ci est constitué de deux lignes qui desservent les quais de la Corrèze et les principaux lieux publics. Tulle est l'une des plus petites villes françaises à posséder un réseau de transport urbain. Celui-ci comprend un transport à la demande sur réservation : TUL'plus. Il est accessible aux résidents de Tulle qui n'ont pas d'arrêt à proximité de leur domicile ainsi qu'aux internes des établissements scolaires. Ces mini-bus sont adaptés pour les personnes à mobilité réduite et les poussettes. Ils sont accessibles au même prix que le reste du réseau. Ce service est particulièrement efficace dans un environnement où l'habitat est relativement dispersé.

Les déplacements dans la ville de Tulle s'organisent autour de 2 axes majeurs le long des quais. De ce fait les voies sont souvent encombrées aux heures de pointe.

Concernant les stationnements, en plus de nombreuses places payantes le long des artères principales, il existe 3 parkings couverts gratuits à durée indéterminée et fermés la

nuit. Le parking St-Pierre a été inauguré il y a quelques mois et contient 300 places. Ces actions ont pour but d'inciter les automobilistes à se garer aux portes du centre ville et circuler ensuite à pied ou en bus. Il est trop tôt pour tirer des conclusions sur l'efficacité du dernier parking construit, mais pour le moment il n'est pas utilisé à hauteur de sa capacité. Un changement des habitudes de la population est nécessaire pour améliorer l'ambiance du centre et le rendre plus agréable et plus accessible aux piétons.

La pratique du vélo dans le centre ville n'est pas encouragée. Il n'existe quasiment aucune piste cyclable sur la commune, hormis quelques kilomètres dans la zone de l'Auzelou (à l'Est de Tulle). Cette pratique s'avère en effet difficile de par la topographie marquée et l'organisation de la ville (manque de place pour les pistes cyclables dans les rues étroites).

A l'heure actuelle, il n'y a pas de rues piétonnes, mais cela devrait changer à l'avenir avec le projet de réaménagement du centre ville. Celui-ci comprend la suppression des places de stationnement place Bertheaud (à côté de la cathédrale) afin de rendre l'espace aux piétons. La ville de Tulle entreprend une politique afin de désengorger le centre ville, composé de rues étroites rapidement embouteillées.

Globalement, la ville de Tulle est adaptée aux déplacements en voiture. Cette remarque peut s'élargir à l'ensemble du territoire, où le taux de motorisation des ménages est assez important. Des études sur la mise en place d'un parking relais dans le quartier de Souilhac (Sud-Ouest de Tulle) et d'un pôle intermodal à la gare, où se situe déjà la gare routière, sont actuellement en attente. Ils permettraient de limiter l'entrée de voitures dans le centre ville tout en proposant des alternatives de déplacement.

La gestion des déplacements ne se réduit pas à l'étude des infrastructures mais demande une réflexion globale liant la planification de l'offre aux projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire ainsi que l'analyse des principaux flux et migrations internes au périmètre du SCoT et des territoires voisins.

Les déplacements sont un facteur en constante évolution, ce qui les rend très difficiles à étudier et surtout à prévoir. Il est cependant important d'estimer les changements afin d'adapter les projets futurs.

L'utilisation de la voiture individuelle sur le territoire va croissante, renforcée par les problèmes de périurbanisation et la proximité des autoroutes. On voit à l'inverse une désaffection des transports en commun régionaux ou urbains. Il est alors temps de se questionner sur la souplesse de ces transports, leur qualité et leur adaptation aux besoins des habitants.

Des modes alternatifs de déplacements sont, en effet, à mettre en place pour pallier l'utilisation prononcée de la voiture : incitation au covoiturage, instauration de vélo ou scooter en location, ...

La promotion des modes doux de transport n'est pourtant pas évidente au vu de la topographie et de l'éloignement des équipements (contexte rural).

Cependant l'accessibilité aux services doit être égale pour tous, il est possible de mettre en place des transports innovants en milieu rural, lancés par la DATAR.

Pour en savoir plus : transport innovant en milieu rural.

Même si l'arrivée de l'A89 offre des opportunités de relance économique pour le territoire, cela n'est pas suffisant pour un renouveau économique du bassin de Tulle qui doit faire face à des difficultés caractéristiques d'une région rurale et anciennement industrielle.

III. UN MANQUE D'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : DE NOUVEAUX BESOINS A ANTICIPER

Le manque d'attractivité du territoire, commun à la majorité des espaces ruraux, est renforcé par une économie obsolète (industrie et agriculture)⁵. Il se traduit d'une part par la diminution de la population, du fait notamment d'une faiblesse de l'emploi et d'autre part, par son vieillissement : cela n'incite pas les jeunes ménages à s'installer.

Toutefois, l'évolution actuelle des mentalités vers une recherche de tranquillité et de qualité de vie, offre des opportunités démographiques et économiques au territoire, renversant les idées préconçues qui caractérise ce type d'espace.

A. Un ralentissement démographique : une tendance à relativiser

1. Evolution de la population

La population du territoire du SCoT est d'environ 40 500 habitants en 1999. Les derniers recensements de l'INSEE en 1999 montrent un déclin démographique d'un peu moins de 5% depuis 1990, accompagné par un vieillissement de la population et un solde migratoire très légèrement positif.

a) Une population en baisse

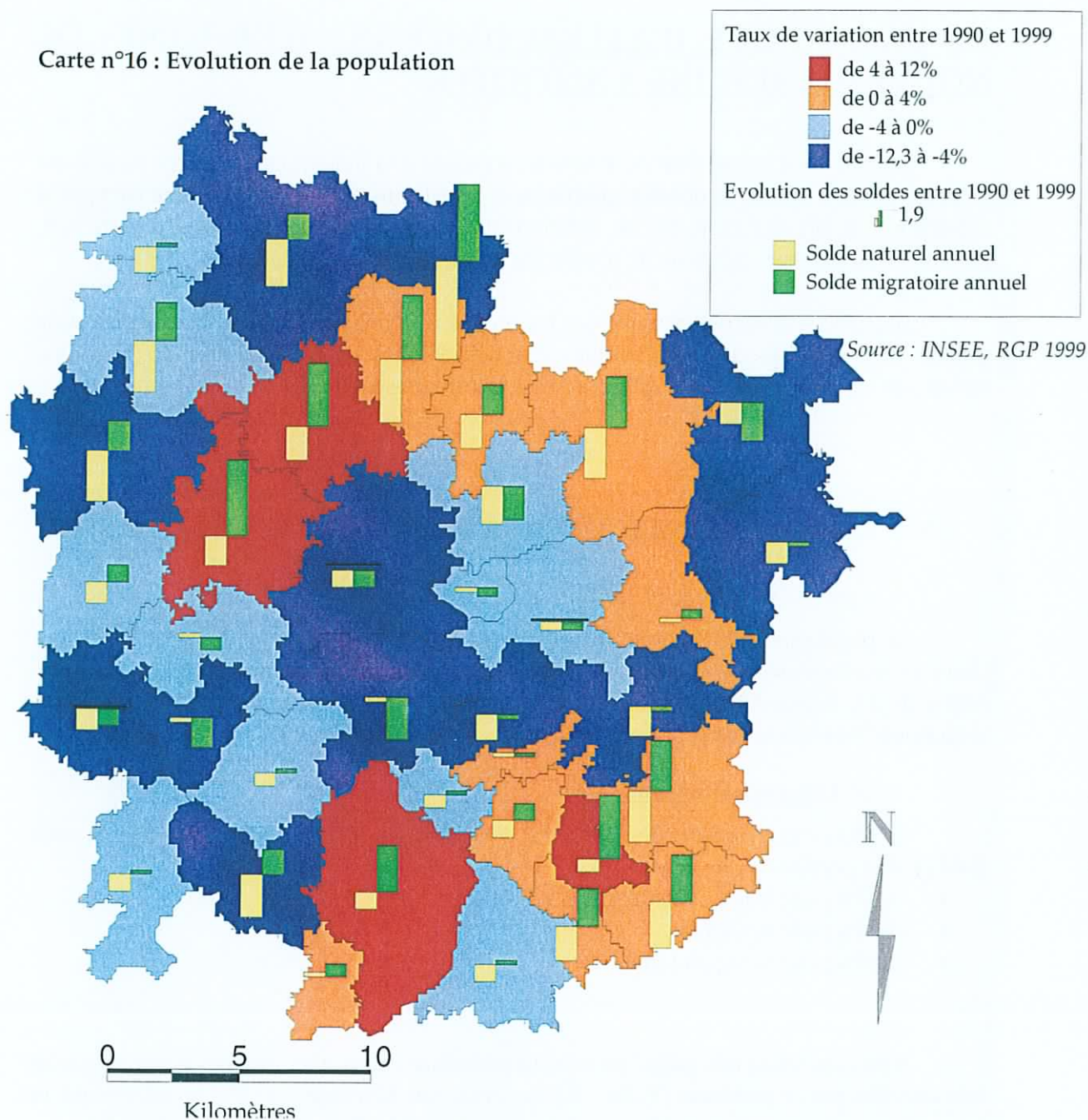
Ce phénomène de perte de population s'étend à tout le département et la région, mais il est plus important à notre échelle :

- - 4,67% pour le territoire du SCoT,
- - 2,24% pour la Corrèze,
- - 1,65% pour la région Limousin.

Il est cependant très inégal au sein du périmètre : alors que certaines communes sont très affectées par ce problème (Tulle : -9,39%; Vitrac-sur-Montane : -12,3%), d'autres sont au contraire en pleine croissance démographique (Seilhac : +11,95%; St Clément : +11,34%).

⁵ Renvoi à la partie IV Un tissu économique à diversifier, A. Des secteurs en perte de dynamisme

Carte n°16 : Evolution de la population



Source : INSEE, RGP 1999

b) Solde migratoire légèrement positif

Le solde migratoire est légèrement positif : +0,38% par an en moyenne entre 1990 et 1999. Cependant, il est important de noter que les migrations ont lieu principalement à l'intérieur même du périmètre : en effet, Tulle a tendance à perdre des habitants au profit des communes alentours. La carte n° 16 montre de façon évidente que le solde migratoire de la ville de Tulle est fortement négatif, alors que l'on voit apparaître une « couronne » de communes dont le solde migratoire est positif tout autour de la ville centre.

Cependant, il est important de noter les disparités internes au territoire en terme d'attraction de nouveaux habitants :

- environ 5% des habitants de Chamboulive sont partis pendant la période étudiée, soit environ 60 personnes,
- contre un solde positif de presque 7% par an pour Ste Fortunade, soit un total d'environ 110 personnes arrivées sur la commune.

Il peut être intéressant de noter que les communes qui présentent un taux de variation positif forment un arc de cercle autour de Tulle, mais sans être en périphérie directe.

c) Solde naturel négatif

Une seule commune présente un solde naturel positif, ce qui signifie que l'ensemble du territoire souffre d'un déficit de naissances par rapport aux décès. Le solde migratoire n'arrivant pas à compenser ce déficit, la population n'est plus renouvelée et perd 0,24% de son effectif en moyenne chaque année (entre 90 et 99). Cette situation n'est pas liée uniquement à des spécificités du territoire du SCoT, puisqu'elle s'étend sur l'ensemble du département et de la région.

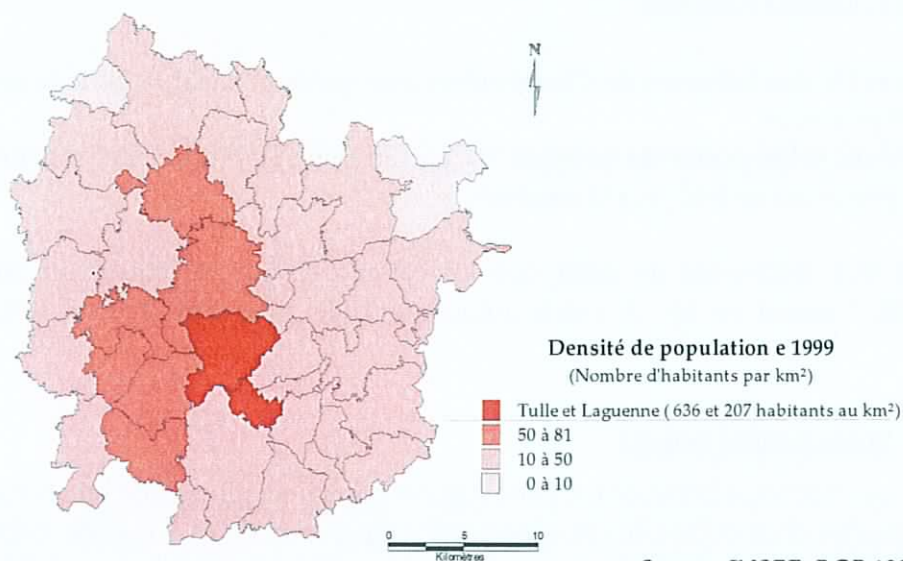
Néanmoins ces données datent de 1999. Le **recensement de 2004** réalisé sur huit communes⁶ ainsi que les informations prises auprès de certaines mairies semblent montrer **un ralentissement de cette perte de population**. Ainsi, sur l'ensemble du périmètre, malgré la faiblesse du solde naturel, il semble que l'on assiste à **une stabilisation, voire à une augmentation du nombre d'habitants** surtout grâce à l'installation de nouveaux ménages, souvent dans des lotissements récents.

d) La densité

La densité moyenne est d'environ 54 habitants par km², ce qui est supérieur à la moyenne régionale (42 hab./km²) et départementale (40 hab./km²). Elle est aussi inégale. C'est une des caractéristique des espaces ruraux centrés autour d'une ville principale: de 636 hab./km² à Tulle, la densité diminue en périphérie, pour atteindre 8 hab./km² dans certaines communes du Nord du territoire. Il est toutefois important de noter que les communes situées au Sud-Ouest de Tulle sont plus densément peuplées que le reste du périmètre.

⁶ Recensement de 2004 : Beaumont, Chanac-les-Mines, Eyrein, Marc-la-Tour, St Bonnet-Avalouze, St Paul, Seilhac, Vitrac-sur-Montane

Carte n°17 : Densité de population



Source : INSEE, RGP 1999

2. Un vieillissement de la population : une tendance amorcée dans les années 80

La tendance du vieillissement de la population notée au début des années 80 se maintient et se renforce :

- grâce à l'augmentation de l'espérance de vie, le nombre d'habitants de 75 ans ou plus a augmenté de plus de 11 % entre 90 et 99
- ce phénomène est également causé par le départ des jeunes, qui recherchent des espaces plus dynamiques en terme d'emploi. Ainsi, le nombre des moins de vingt ans a diminué de 17% entre 90 et 99, et le nombre des personnes ayant entre 20 et 39 ans a diminué de presque 20% ! C'est donc la population la plus dynamique, en terme économique, social et démographique (la population en âge d'avoir des enfants) qui quitte le territoire.

Pour comparaison, la population de la France a augmenté de 0,37% par an en moyenne sur la même période, les retraités représentent environ 22% de la population de plus de 15 ans. Le nombre des moins de 20 ans a diminué d'environ 4% sur la même période, ainsi que celui des personnes de 20 à 39 ans. La catégorie des 75 ans et plus a augmenté d'un peu plus de 11%.

Figure 8 : Evolution de la population par classe d'âge

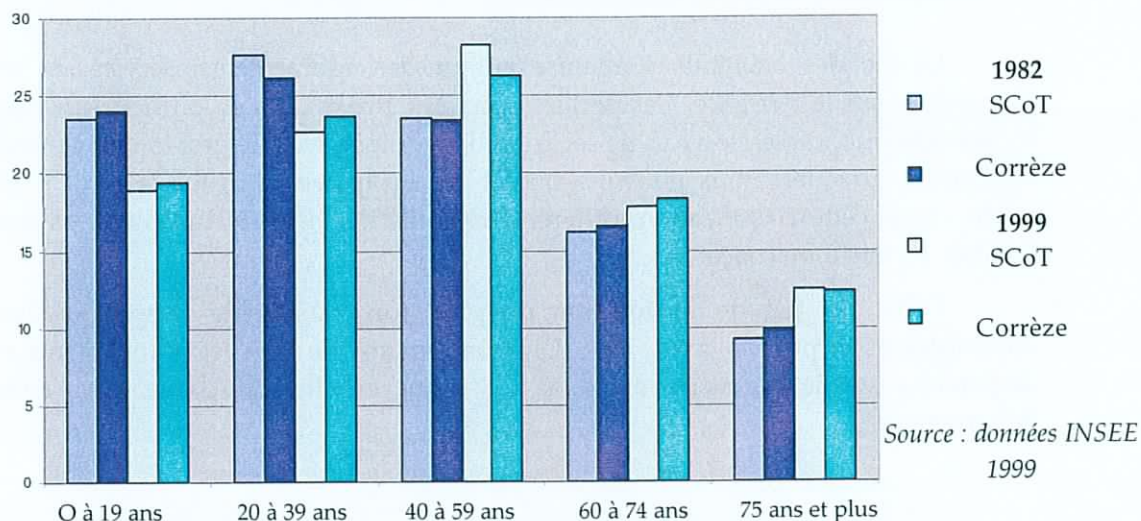
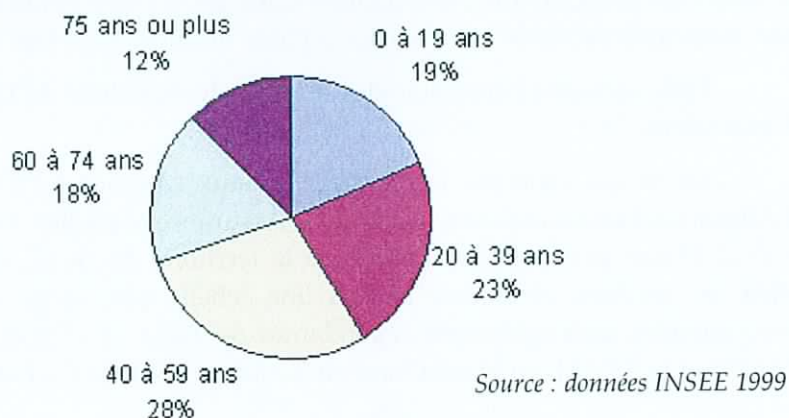


Figure 9 : Répartition de la population par âge en 1999



Ce phénomène va se renforcer dans les années à venir avec le vieillissement de la classe d'âge du Baby Boom. Il est par conséquent primordial d'anticiper les besoins de ces populations en équipements et en logements :

- *d'une part pour subvenir à ceux de la population actuelle, et au vu des prévisions,*
- *d'autre part pour attirer et retenir les jeunes actifs, en âge d'avoir des enfants et dynamiques en terme économique, afin de retrouver un équilibre démographique.*

B. Anticiper les besoins de la population en terme d'équipements et de services

La vie des habitants s'organise autour des équipements, services et commerces disponibles sur le territoire. Ces derniers peuvent être divisés en plusieurs « catégories » : les services publics (les services de sécurité), les équipements de proximité, intermédiaires et supérieurs, auxquels nous pouvons ajouter les équipements culturels et de loisirs. Nous avons choisi cette classification, différente de celle de l'INSEE, car elle nous semble plus adaptée au territoire concerné.

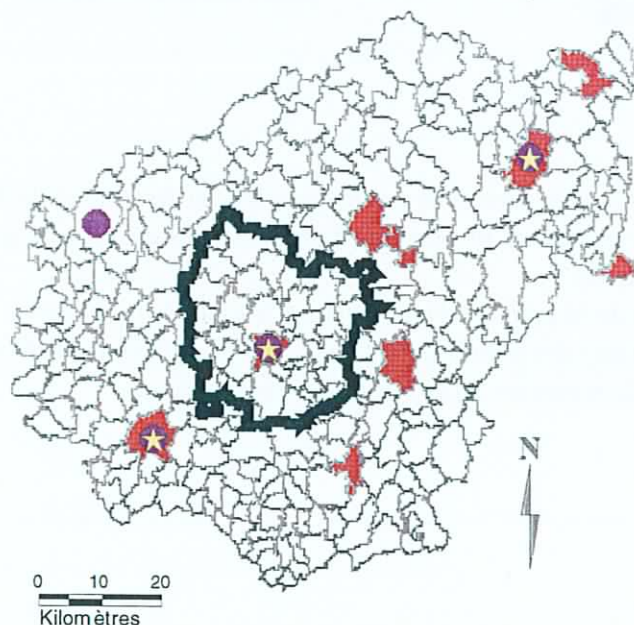
Tulle, du fait de sa fonction de préfecture, rassemble l'ensemble des services administratifs et publics, ainsi que des représentants de tous les équipements et services disponibles sur le périmètre du SCoT, et à une échelle plus large, sur l'ensemble du département.

1. Les services publics : la centralité de Tulle

Les services publics sont ceux gérés par l'Etat ou par les collectivités publiques. Ils représentent une **garantie d'accès à des biens et services essentiels** pour chaque personne, et expriment l'intérêt général d'une collectivité **d'assurer la cohésion sociale et territoriale**. Ils sont une préoccupation particulière dans les espaces ruraux, puisque leur présence est tout aussi indispensable que dans les espaces urbains, mais leur maintien est plus difficile.

Tulle accueille l'ensemble des services décentralisés de l'Etat qui sont présents sur le département. *Pour en savoir plus : les services publics.*

En ce qui concerne les services sociaux (Agence Nationale Pour l'Emploi, Caisse d'Allocation Familiale, Caisse Primaire d'Assurance Maladie), Tulle représente aussi un pôle central. D'une part, en ce qui concerne le territoire du SCoT, elle est la seule commune à offrir ces services, et d'autre part, à une échelle plus large, on voit que les communes environnantes sont également dépendantes de Tulle : à l'Est et au Sud en ce qui concerne l'ANPE et la CPAM, au Nord-Ouest en ce qui concerne la CAF et la CPAM.



Carte n°18 : Localisation des services publics d'aide à la population

- Caisse d'Allocation Familiale
- ANPE
- ★ Caisse Primaire d'Assurance Maladie

Source : relevés personnels

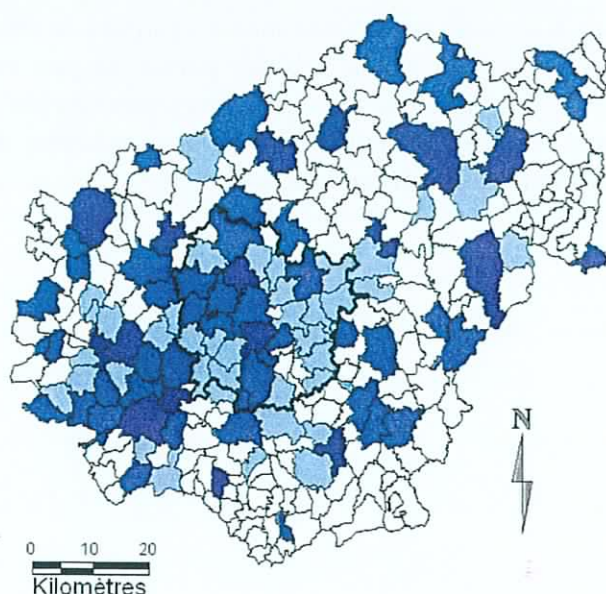
Tulle n'est par conséquent pas seulement la préfecture de la Corrèze, mais elle représente également un centre administratif indispensable au niveau local et départemental. Les communes du périmètre bénéficient donc de sa proximité. Cependant, l'accès à ces services est plus ou moins difficile selon les possibilités de transport et la distance à parcourir jusqu'à la ville centre. L'installation d'un relais administratif, qui permettrait de faire les démarches de base, pourrait agir dans le sens de l'équité d'accès aux services publics.

2. Un niveau d'équipements satisfaisant malgré des disparités Nord-Ouest/ Sud-Est

Les commerces et services peuvent être classés selon plusieurs gammes, de proximité, intermédiaire ou supérieure :

- **La gamme de proximité** représente les services indispensables à la population locale. Les communes concernées par cette gamme accueillent donc au minimum un commerce d'alimentation (permanent ou itinérant, épicerie, boulangerie ou boucherie), un bureau de poste, et un « pôle de santé » (médecin ou pharmacie).
- **La gamme intermédiaire** présente ces mêmes services, auxquels s'ajoutent les services dont l'utilisation est plus ponctuelle : plâtrier, plombier, électricien, coiffeur, carburant et garages, commerces divers (librairie, magasins de chaussures, de vêtements, de meubles, etc.), médecins spécialistes, vétérinaires, ainsi que les services publics généraux (ANPE, CAF, CPAM), pompiers, gendarmerie/police et banques. On peut classer dans cette catégorie, en reprenant ici les critères de l'INSEE, les communes qui présentent au moins 9 de ces services.
- **La gamme supérieure** concerne les communes qui disposent de l'ensemble de ces services, ainsi que de notaires, super et/ou hypermarchés, collèges et lycées d'enseignement général.

La carte suivante illustre ces gammes de services sur l'ensemble du département. La représentation du service est ici prise en compte, et non pas le nombre de représentants. Le territoire du SCoT est bien couvert en services de proximité et intermédiaires puisque sept communes seulement ne disposent pas d'un nombre suffisant de services pour entrer dans l'une des catégories. De plus, elles sont toutes situées à proximité immédiate de pôles primaires ou secondaires. On peut également noter la présence d'un deuxième pôle d'équipements supérieurs après Tulle : Seilhac.



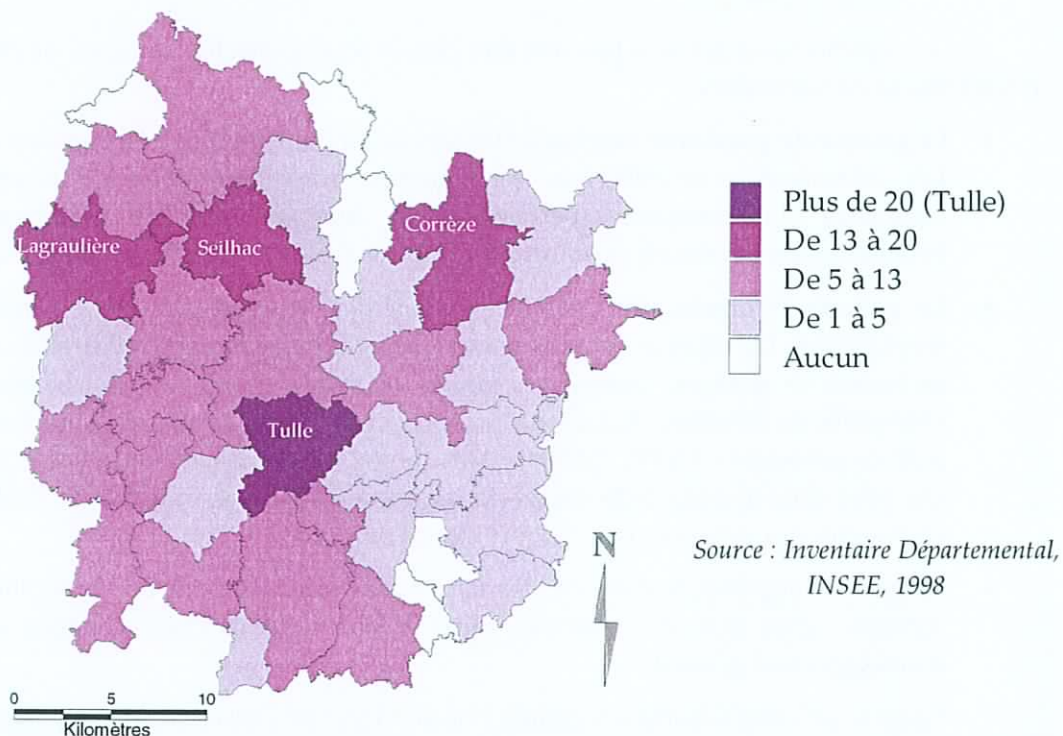
Carte n°19 : La répartition des services de proximité, intermédiaires et supérieurs

- Pôle d'équipement supérieur
- Intermédiaire
- Primaire / de proximité

Source : INSEE, 1999

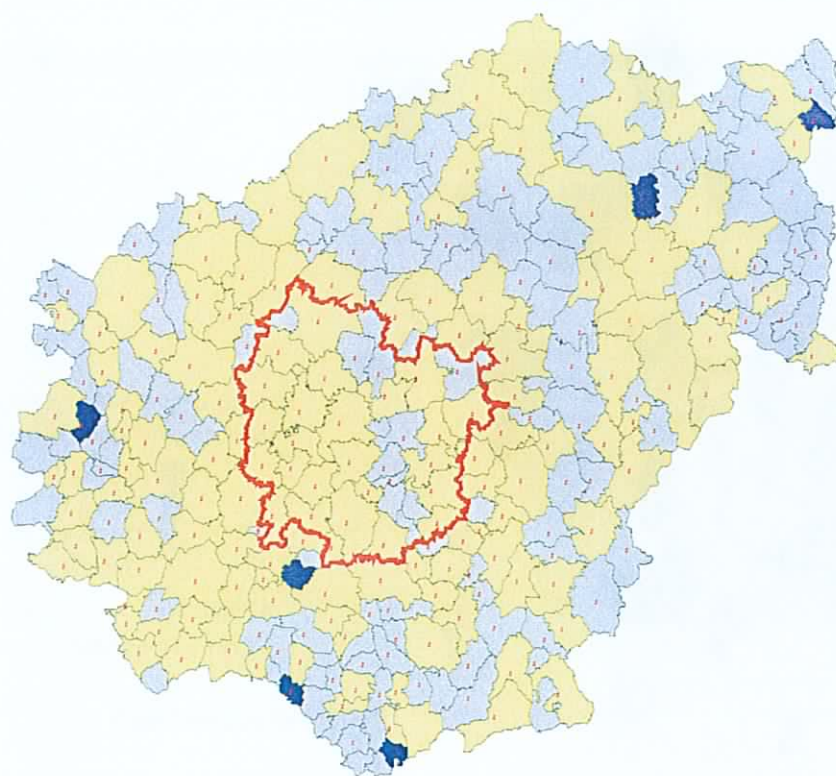
La carte suivante résume la densité de services et commerces sur le territoire du SCoT. Le nombre de représentants de ces services est ici pris en compte. Tulle ressort à nouveau comme un pôle central, regroupant le plus grand nombre de services. On peut également noter la présence de trois pôles « secondaire » : Corrèze, Seilhac et Lagraulière, qui se trouvent tous au Nord du périmètre.

Carte n°20 : Somme des services et commerces

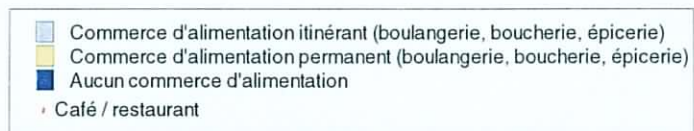


Certaines communes semblent être privées de commerces et de services, mais elles se trouvent à courte distance des communes voisines, qui répondent à leurs besoins. Il est cependant important de noter que les communes du Sud-Est du périmètre, qui pour la plupart ne disposent que de commerces itinérants, se trouvent dans une situation plus difficile : malgré leur proximité par rapport à d'autres communes mieux équipées, le relief rend leur accès plus long, et les personnes ne disposant pas de véhicule particulier peuvent par conséquent rencontrer des difficultés pour se rendre dans les commerces permanents. Il est donc nécessaire, afin de répondre aux besoins de l'ensemble de la population, de veiller à ce que l'accès aux commerces d'alimentation soit facilité.

Carte n°21 : Les commerces d'alimentation



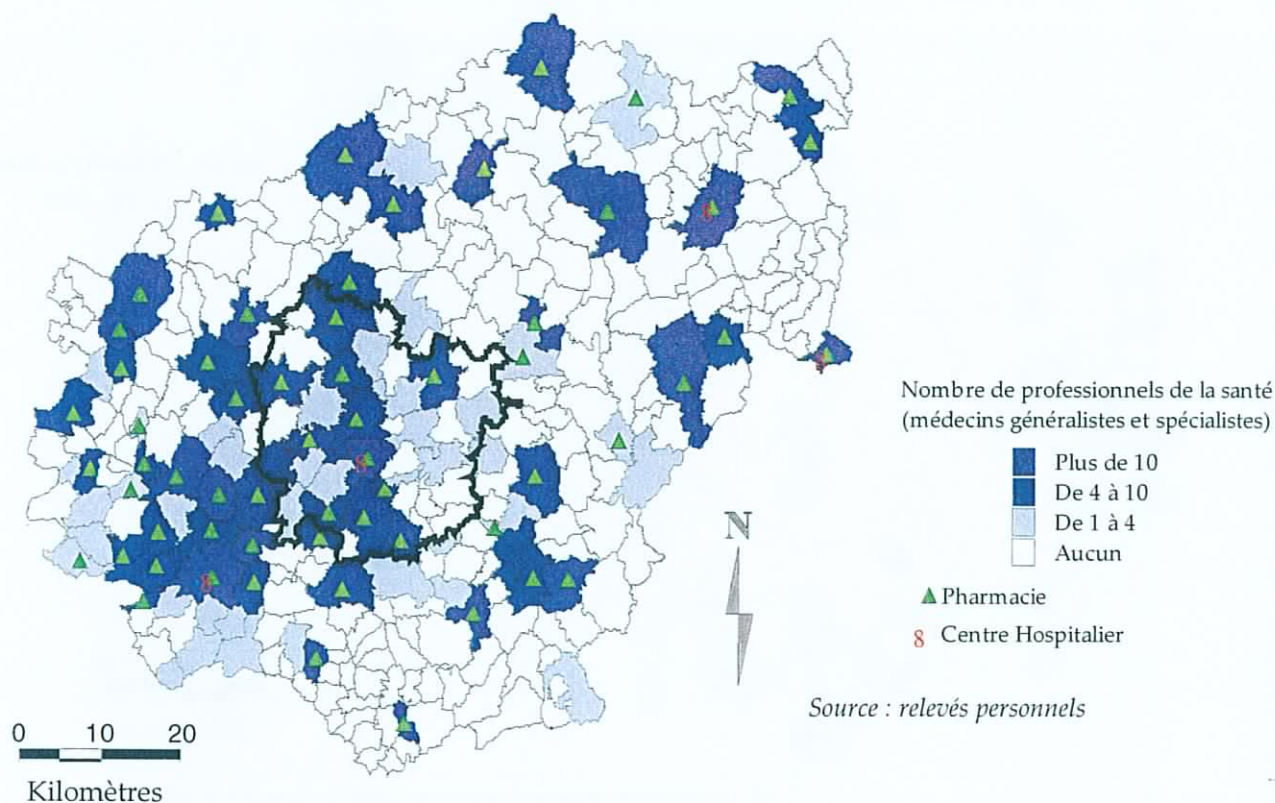
Source : Inventaire communal,
INSEE, 1998



Les services dits « de proximité » sont considérés comme ceux nécessaires au maintien de la population. Cependant, la présence de commerces d'alimentation est une des premières conditions indispensables pour la population. Sur l'ensemble du département certaines communes ne disposent d'aucun moyen d'approvisionnement, mais cela reste très limité. De plus, la plupart des communes du département, et l'ensemble des communes du territoire du SCoT disposent au minimum d'un service itinérant d'alimentation. Par ailleurs, la grande majorité des communes dispose d'un café, qui représente à la fois un lieu créateur et conservateur de lien social et une possibilité de relais pour le commerce alimentaire de base, la presse ou le service postal.

3. Les services de santé : une offre suffisante mais menacée

Carte n°22 : Les professionnels de la santé

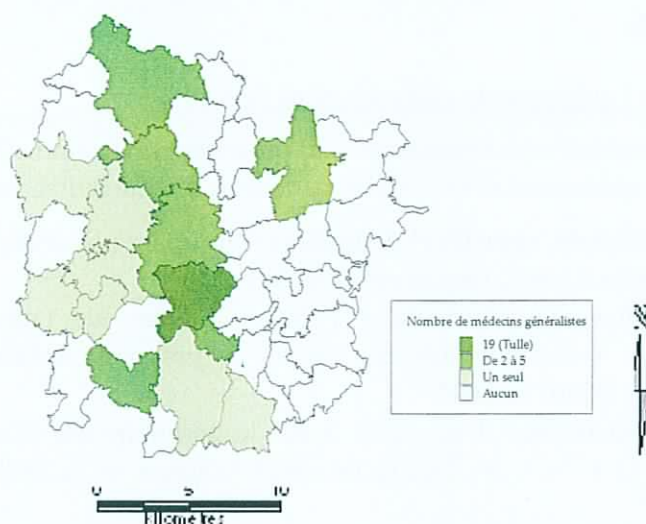


Ici encore, on peut noter l'importance centrale de Tulle : la ville possède un centre hospitalier d'une capacité de presque 500 lits. Elle regroupe la grande majorité des médecins spécialistes et généralistes. Tulle attire donc en terme de services de santé non seulement la population du territoire du SCoT, mais également toute la zone périphérique. La proximité du centre hospitalier de Brive a permis de mettre en place une coopération concernant les gardes et les consultations de spécialistes. En plus de représenter un pôle de santé indispensable pour le territoire, l'hôpital est le premier employeur du bassin de Tulle : 997 emplois en 2004.

Toutefois, la fermeture de la clinique en 2003 a non seulement diminué la capacité d'hospitalisation de Tulle mais aussi supprimé un grand nombre d'emplois locaux (personnel administratif, d'entretien... en plus des professionnels de la santé).

Carte n°23 : Répartition des médecins généralistes

Source : relevés personnels



En ce qui concerne le territoire du SCoT, on peut voir sur les deux cartes précédentes que les services de santé (médecins généralistes, spécialistes et pharmacies) sont relativement bien représentés sur la moitié Ouest du territoire, mais très peu sur la moitié Est. Ce déficit de services s'étend plus à l'Est en Haute Corrèze. La zone Est du territoire est visiblement dépourvue de médecins généralistes, et les habitants doivent par conséquent parcourir un trajet conséquent pour y accéder. Ce phénomène est commun à la majorité des espaces ruraux français et tend à s'accroître. Peu de médecins sur un territoire implique un plus grand nombre d'heures de travail pour répondre à la demande de la population, beaucoup de trajets, ainsi que des tours de garde très rapprochés.

Les jeunes médecins ne veulent pas s'installer dans des zones si contraignantes, et les professionnels partant à la retraite rencontrent beaucoup de difficultés pour la reprise de leurs cabinets. Cette tendance est aussi vraie pour le recrutement de certains spécialistes dans les hôpitaux.

Le territoire est alors confronté à un double enjeu :

- la combinaison du vieillissement de la population du territoire et de l'augmentation de l'espérance de vie accentue le besoin en services de santé, et risque de renforcer le manque de professionnels,
- le nombre de professionnels de la santé tend à diminuer en zone rurale, et risque par conséquent de devenir insuffisant au regard de l'évolution de la population actuelle.

Le Ministère de la Santé a cependant adopté certaines mesures pour contrer ce phénomène : les collectivités locales et leurs groupements peuvent verser des indemnités d'études contre un contrat d'installation de 5 ans sur le territoire, accorder des indemnités de logement ou attribuer des aides diverses.

4. Une vie culturelle et associative dynamique

Le territoire du SCoT est relativement bien équipé en ce qui concerne les équipements culturels et sportifs.

a) Les équipements culturels et de loisirs

Outre les nombreuses associations qui proposent une gamme d'activités très large, un grand nombre de communes disposent de structures d'accueil d'activités culturelles :

- **Centres culturels, sportifs et de loisirs** (regroupant plusieurs activités), ou **foyer des jeunes** : Tulle, Cornil, Laguette, Chanteix.
- **Bibliothèques** : la principale à Tulle et d'autres de taille plus réduite sur 12 communes. A ces bibliothèques s'ajoute le **projet de médiathèque de Tulle**, qui devrait voir le jour en 2007.
- **Salles de spectacle** : il en existe 3 sur le périmètre du SCoT : la Boite en Zinc à Chanteix, et à Tulle le Théâtre des Sept Collines, et la Salle des Lendemain Qui Chantent.
- Un **cinéma** à Tulle (5 salles).

b) La vie associative

Comme très souvent en milieu rural, la **vie associative du territoire est dynamique** grâce à de très nombreux bénévoles. Le bassin de Tulle possède un **tissu associatif riche et actif**.

Le rôle des associations est fondamental dans la mesure où elles animent le territoire, développent des relations de proximité, consolident le lien social et sont un instrument d'éducation à la citoyenneté.

Lors de l'élaboration de la Charte du Pays de Tulle, la commission Emploi Formation du conseil de développement a classé et a dénombré les associations du territoire comme suit :

- activités récréatives, culturelles et sportives : 49 établissements
- services domestiques et à la personne : 52
- éducation : 12
- santé, action sociale : 130
- activités associatives et extra territoriales : 51

La présence de nombreuses possibilités de loisirs destinés à tous les publics et le dynamisme de la vie associative participent à la qualité de vie du territoire.

Tous les types de services, qu'ils soient publics, privés, administratifs ou de proximité, se trouvent à Tulle. La population du périmètre du SCoT a donc la possibilité de bénéficier de tous ces services, mais il existe des disparités dans l'accès à Tulle : les habitants des communes les plus éloignées de la ville centre peuvent par conséquent rencontrer des difficultés pour accéder aux services administratifs. Les besoins primaires sont satisfaits sur l'ensemble des communes, mais les habitants cherchent aujourd'hui plus que la satisfaction de ces besoins « élémentaires ».

ENJEUX :

Faciliter l'accès à l'ensemble des services, qui sont pour certains nécessaires à l'intégration sociale (ANPE par exemple) afin d'attirer et de maintenir des populations :

- installation d'un relais administratif qui permet de réaliser les démarches de bases, il agit dans le sens de l'équité d'accès aux services publics et limite les déplacements vers Tulle pour les personnes sans moyen de transport ou dans l'incapacité de se déplacer.

Le Conseil Général cherche à lancer de telles actions sur l'ensemble du département, en favorisant par exemple la création d'espaces publics numériques et la connexion Internet des mairies. Cependant, ces initiatives restent dispersées et un niveau d'organisation local, tel que l'intercommunalité, serait sans doute plus apte à mettre en place des actions concrètes.

- la mise en réseau des hôpitaux de Brive et Tulle est un enjeu en terme d'emploi et de santé. Cette complémentarité, permise par les facilités de déplacements (autoroutes) rendrait plus efficace et pertinente l'offre de soin sur les deux territoires.

Veiller à conserver du lien social dans les villages par le maintien des commerces et cafés pour éviter l'évolution de territoire en zone dortoir.

Renforcer les loisirs et la culture comme plus value à la qualité de vie.

Il est nécessaire d'accorder la plus grande importance à la satisfaction de la population en général, en prenant en compte l'ensemble de ses besoins : besoins primaires et de santé, mais également de loisirs, etc. Pour cela, une considération de l'accès à ces services et des spécificités de chaque catégorie de population est nécessaire.

C. Adapter les services aux publics spécifiques

Au vu du constat démographique, une attention particulière va être portée principalement à deux catégories de la population : les personnes âgées et les jeunes actifs.

Comment permettre aux jeunes actifs de s'installer sur le territoire ? Comment faciliter le quotidien des personnes âgées ?

Adapter le parc de logement, mettre en place des services spéciaux, faciliter les gardes d'enfants et développer l'emploi sont des enjeux nécessaires pour insuffler un nouveau dynamisme à notre territoire.

1. Une adaptation en cours du parc de logement

L'habitat constitue en des enjeux majeurs de notre territoire. En effet, de l'amélioration et de l'adaptation du parc de logement résultera une meilleure capacité d'accueil des communes.

La maison individuelle, idéale pour les familles avec enfants, constitue 54,4% du parc de logement. Toutefois ce type d'habitation ne répond pas aux besoins de toute la population (étudiants, personnes âgées, jeunes ménages) et peut être contraignant pour un développement durable puisqu'il s'agit de logements très consommateurs d'espace.

Figure 10 : Population des ménages selon le mode de cohabitation en 1999

	1999		Evolution 90-99 en %	
	Nombre de personnes	%	Territoire	Zone de comparaison
Ensemble	39 492	100,0	-5,0	-2,8
Ménages d'une personne	5 664	14,3	20,9	21,1
homme seul	1 976	5,0	21,1	29,6
femme seule	3 688	9,3	20,8	16,3
Familles avec enfants (*)	18 096	45,8	-17,6	-13,6
couples avec enfant	15 964	40,4	-21,3	-16,2
familles monoparentales	2 132	5,4	26,9	14,7
homme seul et enfant(s)	332	0,8	27,7	9,4
femme seule et enfant(s)	1 800	4,6	26,8	15,6
Autres familles	14 544	36,8	8,8	8,8
dont couples sans enfant	11 312	28,6	7,2	9,0
Hors famille	1 188	3,0	-23,3	-21,5

Source : Portrait de territoire 2004, INSE; RGP 1999.
Zone de comparaison : le département (Corrèze)

(*) enfants de moins de 25 ans

Ces données nous permettent d'établir le profil des habitants pour mieux connaître et identifier leurs besoins et leurs demandes. Toutefois, il s'agit des données de 1999, le parc de logements a donc évolué, surtout depuis l'arrivée de l'A 89 sur notre territoire.

a) Les ménages d'une seule personne

On s'aperçoit que les ménages d'une seule personne constituent 14,3 % de la population, phénomène qui s'explique par le desserrement des ménages et correspond par conséquent à une augmentation de la demande en logements.

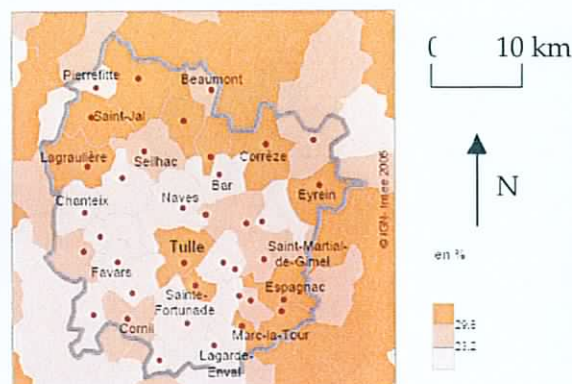
La part la plus élevée des ménages d'une seule personne se situe au Nord du territoire. Les étudiants et les personnes âgées sont les plus souvent représentés dans cette catégorie.

Un parallèle avec les offres en logement de type F1/F2 est primordial pour déterminer la capacité d'accueil résidentielle à disposition pour ce type de ménage. De même, il est important de savoir l'âge moyen de cette part de la population afin d'adapter au mieux les logements aux demandes, celles des étudiants et des personnes âgées, n'étant évidemment pas les mêmes.

- Les étudiants

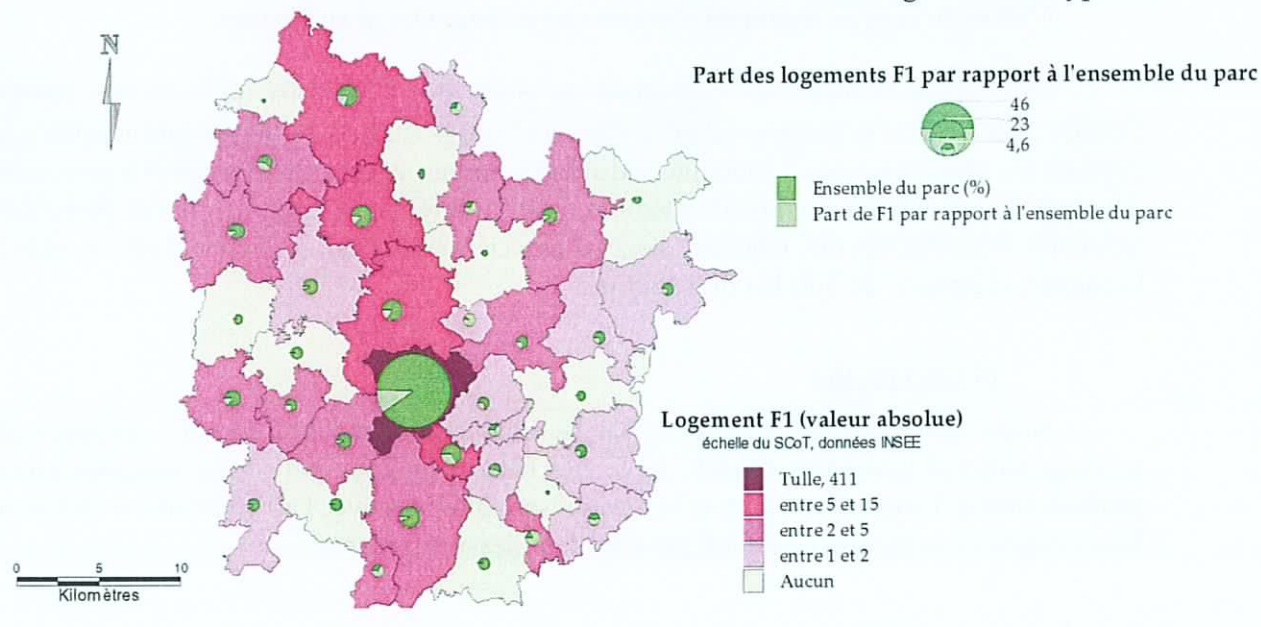
Sur le territoire, les structures de formation⁷, situées pour la plupart sur Tulle (et Naves avec le lycée agricole), peuvent accueillir jusqu'à 600 étudiants en formation post-bac initiale. La demande en F1 sur la ville centre est ainsi très soutenue. Sur l'ensemble du parc, 24,2 % sont des logements F1, dont 5% se trouvent sur Tulle, soit 411 logements. L'offre est donc inférieure à la demande potentielle (c'est-à-dire au nombre éventuel d'étudiants) sur la ville centre. Toutefois cette idée est à relativiser car les étudiants peuvent être aussi logés en internat ou chez leurs parents.

Carte n°24 : Part des ménages d'une personne en 1999



Source : Portrait de territoire INSEE, données de 1999.

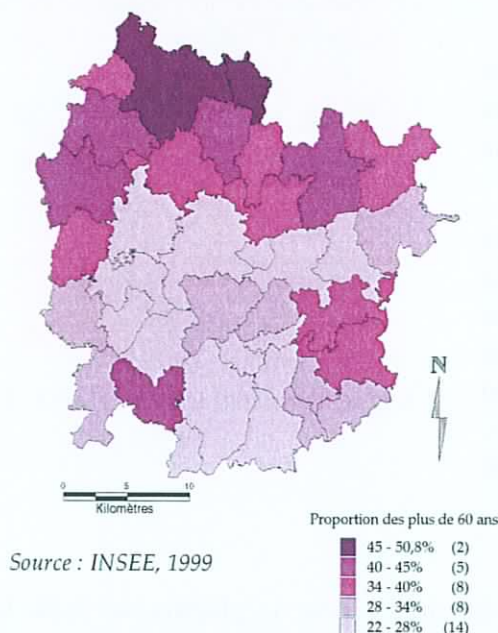
Carte n°25 : Les logements de type F1



⁷ Renvoi à la partie IV Un tissu économique à diversifier, B. Des secteurs à conforter

- Les personnes âgées

Carte n°26 : Répartition des personnes âgées, 1999



Les ménages d'une seule personne ne résident pas seulement dans des logements de type F1/F2. En effet, on notera que la répartition de ce type d'habitat ne coïncide pas forcément aux secteurs où les personnes âgées sont les plus présentes. Ces logements se retrouvent dans le centre de Tulle ou dans d'autres villages offrant un panel de services étendu (Seilhac, Corrèze, Lagraulière).

Or les personnes âgées résident encore souvent dans les « maisons familiales » (de type F4 ou +) situées dans des hameaux éloignés de tous services, dans les zones les plus rurales du territoire. Ces « **maisons familiales** » ne sont pourtant pas adaptées aux personnes âgées dépendantes, malgré leur volonté d'y rester.

Les logements les plus pratiques sont ceux :

- plus petits donc plus faciles à entretenir,
- bâtis de plein pied, ce qui évite un effort physique trop soutenu ;
- à proximité des services quotidiens (boulangeries,...).

L'offre de ce type logement n'est encore ni adaptée, ni suffisante.

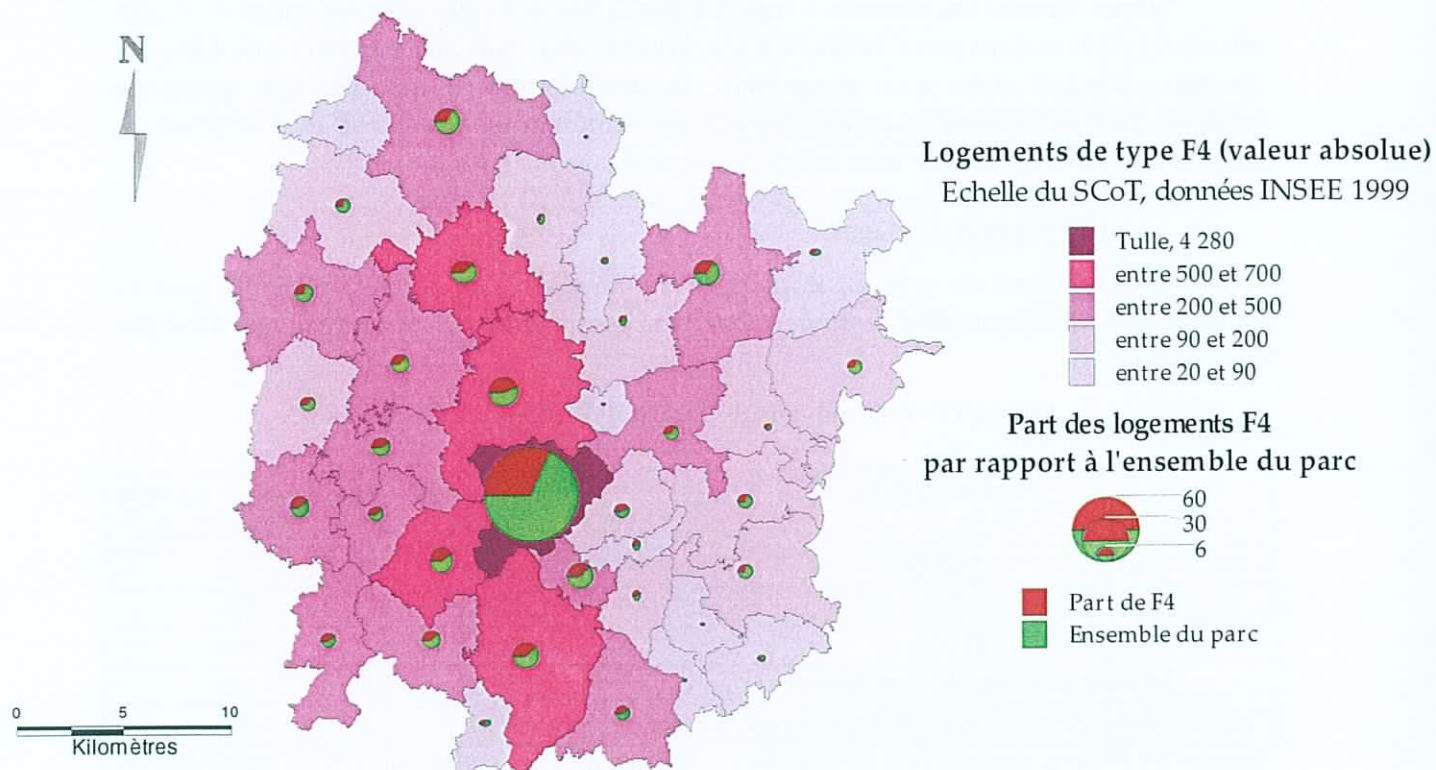
Le Conseil Général met cependant en place des « Maisons de services » (projet Corrèze 2020) dont le principe est d'offrir dans les bourgs ruraux, des logements adaptés à la dépendance des Personnes à Mobilité Réduite (personnes âgées et handicapés) à proximité d'un pôle de services à dominante médico-sociale centré sur les besoins de ces personnes (coiffeurs, kinésithérapeute, médecin, sièges d'association locales...). Un projet est en cours à Espagnac, commune du Sud Est du territoire.

b) Les familles

Notre territoire est composé à 54,4 % d'habitations de type F4 ou +. D'après un sondage national UNCMIS/CREDOC 82 % des français, quelle que soit la catégorie socio-professionnelle, le type de ménage et le revenu, sont d'accord avec l'affirmation « le fait de se faire construire sa maison c'est idéal pour les familles avec enfants ».

⁸ UNCMIS : Union Nationale des Constructeurs de Maisons Individuelles

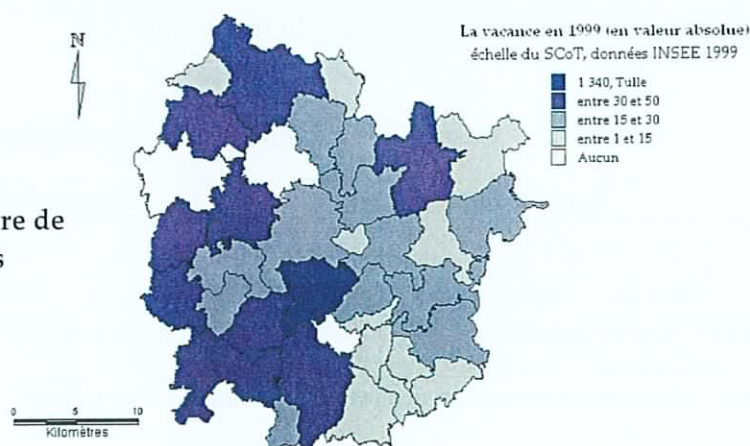
Carte n°27 : Les logements de type F4



On observe la dualité de notre territoire en matière d'habitat: nombre de logements plus élevé à l'Ouest du territoire qu'à l'Est.

La maison individuelle favorise un habitat très dispersé et fortement consommateur d'espace. C'est aujourd'hui une des raisons du **fort étalement urbain** en France et sur le territoire⁹. L'arrivée de l'autoroute A 89 a rendu plus facile d'accès les bassins d'emploi de Tulle, Brive et Limoges pour les secteurs de l'Ouest du territoire et a entraîné par conséquent une **augmentation de la pression foncière**. On constate paradoxalement que les **taux de vacance les plus élevés** sont sur les secteurs de l'Ouest du territoire, où la pression foncière est la plus forte¹⁰.

Carte n°28 : Le nombre de logements vacants



⁹ Renvoi à la partie II Fonctionnement du territoire, C. Occupation de l'espace : un territoire à double dynamisme

¹⁰ La vacance atteint en moyenne 8 % sur le territoire. La moyenne nationale est de 6,9 %.

Mieux répartir les secteurs à forte tendance résidentielle avec les zones d'emploi est un élément majeur pour éviter le trafic inutile, tant dans son parcours que dans les durées et s'inscrit dans une perspective de développement durable. Les questions relatives au déplacement¹¹, au développement économique¹², à l'habitat, à la prise en compte de l'environnement sont interdépendantes avec le bassin de Brive.

c) Les jeunes ménages

Les logements de type F4 impliquent des revenus assez élevés, à la fois pour la location (ou l'achat) que pour l'entretien. Des ménages à faibles revenus ne peuvent donc pas en bénéficier.

Figure 11 : Prix moyens de location des logements privés

Produit étalon	Prix moyen de location (en euros par mois)	
	Tulle	Hors Tulle
T1/T2	290	250
T3	330	330
T4 et +	470	390
Maison individuelle (environ 90 m ²)	570	440
Maison individuelle (environ 120 m ² avec terrain)	720	530

Source : PLH de la communauté de communes du Pays de Tulle, 2004 ; mais les données sont de 1999.

Malgré la pression foncière sur l'Ouest du territoire, les prix restent légèrement plus élevés sur Tulle que sur le reste du territoire.

Développer les habitations de type F2 et F3, qui constituent 21 % de l'ensemble des logements, et les logements en locatif public (un peu moins de 2000 sur le territoire, 9 % du parc), en quantité actuellement insuffisante, pourrait être un atout pour attirer les jeunes ménages.

De même, la plupart des logements en locatif public sont regroupés sur Tulle (75 % du parc) et peu diversifiés puisque 97 % sont collectifs. Le montant des loyers est, en moyenne, 20 % moins élevé que ceux du marché privé.

Figure 12 : Prix moyens des logements publics

Type de logement	Montant du loyer (en euros par mois)
T1	160
T2	208
T3	284
T4	328

Source : PLH de la Communauté de Communes du Pays de Tulle, 2004 ; les données datent toutefois de 1999.

¹¹ Renvoi à la partie I Fonctionnement du territoire, D. Flux et migrations

¹² Renvoi à la partie IV Un tissu économique à diversifier, C. Des secteurs à développer

Une part importante du patrimoine social est en cours de réaménagement par l'Office Municipal HLM de Tulle, dans le cadre d'un Plan Patrimoine qui prévoit :

- la réhabilitation de 130 à 140 logements,
- un programme de démolition-reconstruction de 120 logements prévus sur les années 2004 et 2005.

L'office municipal envisage parallèlement une diversification de ses activités, tant sur le plan géographique (développer des logements en périphérie de Tulle) qu'en terme de production (offre de maison individuelle).

Augmenter l'offre en locatif public est un avantage pour les ménages à faible revenu ; mais développer l'accèsion à la propriété peut être un enjeu puisqu'il implique une installation à plus long terme sur le territoire.

d) Les résidents temporaires

Enfin, les résidents temporaires (par le biais des résidences secondaires) occupent 3% du parc de logement. Il s'agit dans la plupart des cas d'acquisitions de logements du parc vacant par des populations du Nord de l'Europe (Grande-Bretagne, Pays-Bas). On observe la restauration de nombreuses bâtisses dans le style architectural traditionnel. Cette population participe ainsi à la revalorisation du patrimoine, mais risque d'entraîner un déséquilibre dans le marché du logement puisqu'elle achète ces maisons à des prix que la population locale ne peut pas payer.

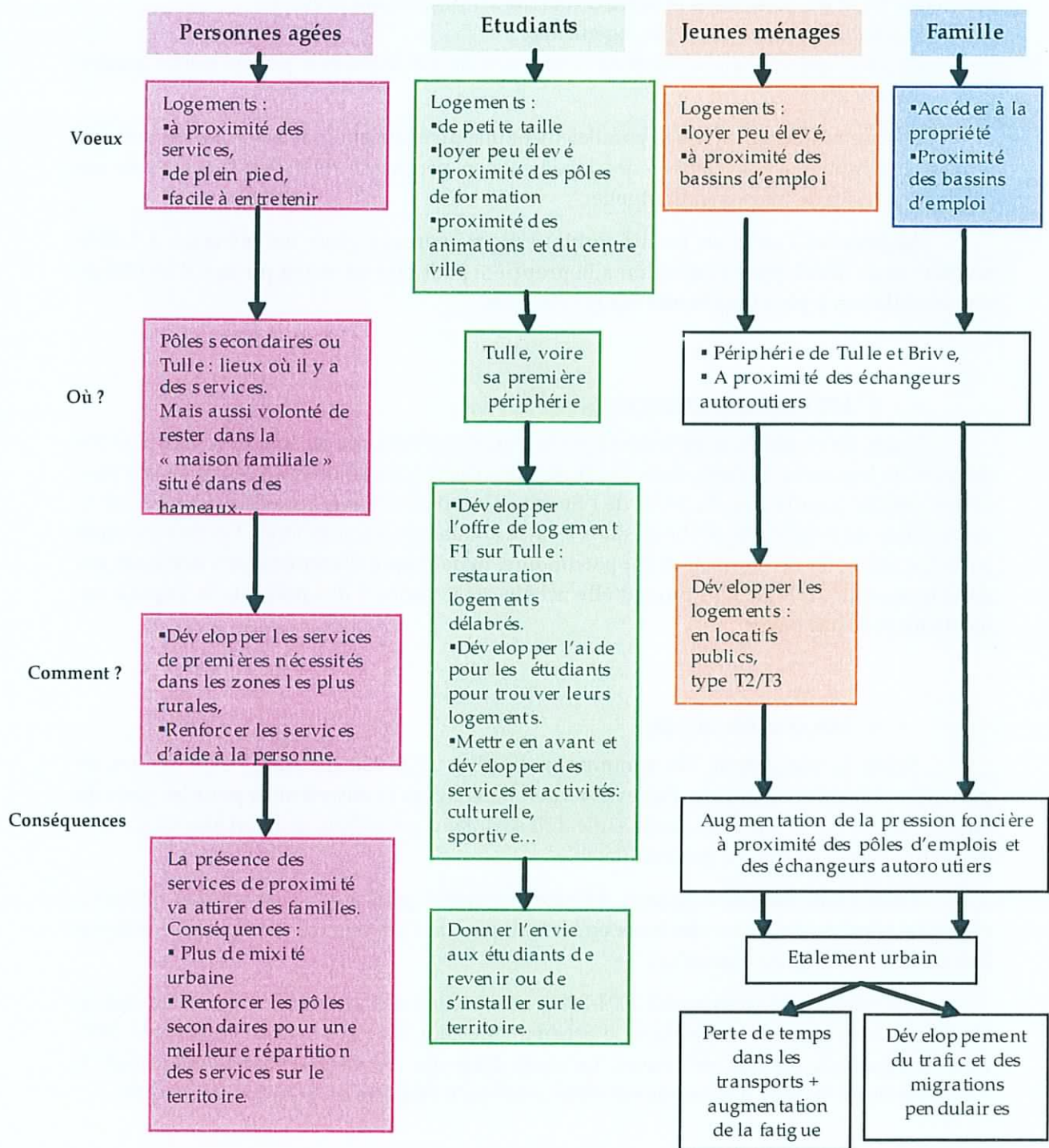
e) Les gens du voyage

Selon la législation, les communes de plus de 5 000 habitants sont tenues de participer à la mise en œuvre d'aires d'accueil aménagées et entretenues pour les gens du voyage. Ainsi, sur le territoire, seule Tulle doit se doter d'un tel lieu, qui doit être sain, sûr et permettre l'accès constant à de l'eau potable.

Tulle reste un point majeur de rassemblement puisqu'il s'inscrit dans l'histoire régionale tsigane comme un des lieux emblématiques de l'internement par la police vichyste lors de la dernière guerre mondiale.

Un Schéma Départemental 2004-2008 sur l'accueil des gens du voyage a été réalisé. Ce thème avait aussi été traité dans le Schéma Directeur du Pays de Tulle datant de 1995. Pourtant rien n'a été mis en œuvre. Le choix d'un site n'a encore pas été déterminé. Il s'agit sur notre secteur d'un sujet sensible, mais qu'il importe de prendre en compte.

Figure 13 : Demande de logements en fonction du profil des habitants



Offrir des logements spécifiques aux différents publics élargit le panel en logement et permet au territoire de diversifier sa population. Dans la perspective d'un développement durable et respectueux des paysages, il faudrait limiter l'étalement urbain en restaurant le parc vacant et en densifiant les bourgs.

2. Des dispositifs performants en faveur des personnes âgées

Le territoire est fortement concerné par la problématique des services aux personnes âgées compte tenu de sa population vieillissante, de l'augmentation de l'espérance de vie, du nombre d'établissements spécialisés et du poids social et économique considérable que représente cette part de la population.

a) Rappel démographique : la Corrèze, une population vieillissante

A l'échelle nationale, la Région Limousin se distingue en étant nettement en tête des régions les plus âgées. Avec une moyenne d'âge de 43 ans, elle est actuellement la plus âgée de France : cinq ans de plus que la moyenne nationale.

On constate que les personnes de plus de 60 ans, représentent près de 30% de la population totale de notre territoire (21 % au plan national).

Les projections démographiques, pour les années 2010 et 2020, éclairent la réflexion en matière de politique gérontologique, et par conséquent de l'intérêt d'envisager une programmation des équipements afin de satisfaire les besoins des corréziens.

Figure 14 : Projection de la population à l'horizon 2010 et 2020

	Recensement 1999			Projection 2010			Projection 2020		
	60 ans et +	75 ans et +	85 ans et +	60 ans et +	75 ans et +	85 ans et +	60 ans et +	75 ans et +	85 ans et +
Corrèze	71 086	28 490	9 330	72 633	32 099	9 774	82 832	31 686	12 372

Chiffres INSEE et enquête OMPHALE, Schéma Départemental Gérontologie 2004-2008

D'après les prévisions de l'INSEE, à l'horizon 2010, les Corréziens âgés de 60 ans et plus, seraient 5 % de plus qu'en 2000. Pour 2020, cette progression a une ampleur plus importante du fait de l'entrée de la génération du « Baby Boom » à l'âge de la retraite.

L'augmentation du nombre de personnes âgées (60 ans et plus) ne serait pas aussi significative si, en parallèle, la population totale corrézienne augmentait.

Bien qu'il ne s'agisse pas de données précises sur le territoire du SCoT, celui-ci suit les mêmes évolutions. Le développement d'équipements (hôpitaux, maisons de retraite,...) est donc un des enjeux majeurs pour le maintien de la qualité de vie.

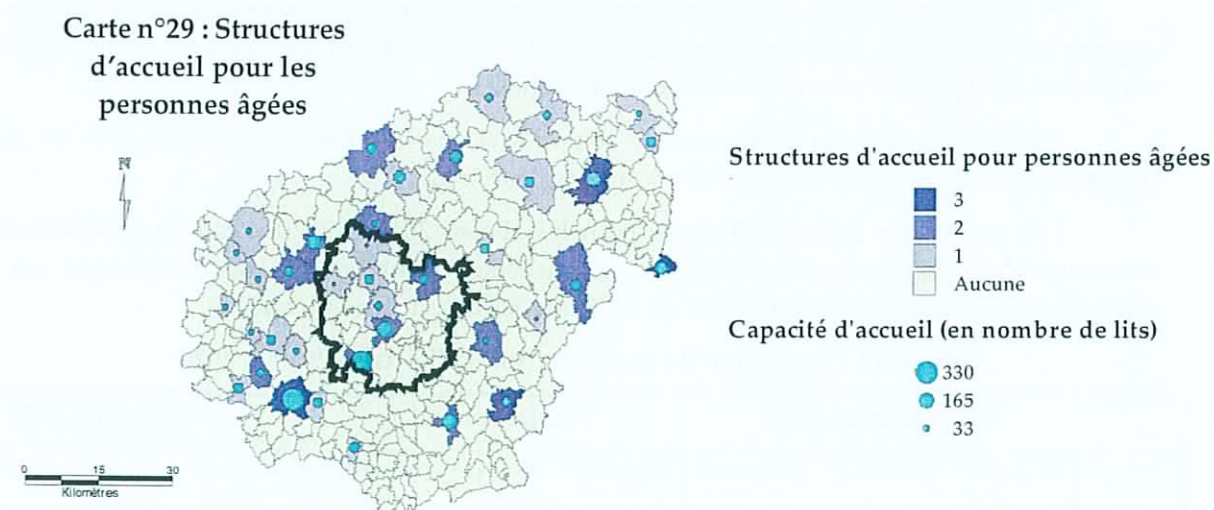
Dans le Schéma Départemental de Gérontologie du département de la Corrèze, l'accent est mis sur les « aidants » (bénévoles) car l'accompagnement des personnes âgées dépendantes est souvent du ressort de leur entourage.

A ce titre, il est intéressant de constater que le nombre de personnes âgées de 50 à 79 ans, qui constituent dans la plupart des cas les aidants, devrait augmenter, mais moins que le nombre de personnes âgées dépendantes¹³. Le potentiel d'aidants pourrait donc devenir insuffisant.

¹³ Données du Schéma Départemental de Gérontologie 2004-2008

b) Les structures d'accueil sur notre territoire : une offre apparemment suffisante

Compte tenu de la dispersion spatiale des services, liée à la faible densité de peuplement, on comprend la nécessité de compenser, par des services adaptés, le caractère distendu du lien social et les difficultés que rencontrent les personnes âgées pour vivre sur le territoire, du fait des distances à parcourir, de l'éclatement des services, et de la solitude.



Source : Schéma départemental de Gérontologie (2004-2008)

Le territoire du SCoT est équipé de 10 établissements pour personnes âgées, soit une capacité de 691 lits ; sachant que sur l'ensemble du département il existe 75 structures pouvant accueillir 4235 personnes. Les établissements répondent à différents besoins, des accueils temporaires à des séjours longs, pour personnes dépendantes ou non. D'après le Conseil Général de la Corrèze, la capacité d'accueil est actuellement suffisante. Sur le territoire, le Nord et l'Ouest du département sont les mieux équipés.

c) Les moyens du maintien à domicile

La structuration de l'habitat en hameaux isolés, ainsi que la présence de résidences secondaires, font que certains hameaux sont très peu peuplés en dehors de la saison touristique. Les personnes âgées sont alors confrontées au sentiment de solitude et d'insécurité. La vie quotidienne y est aussi souvent rendue difficile par le caractère ancien et vétuste de nombreux logements, peu adaptés aux personnes âgées (sols ou escaliers inégaux, installations sanitaires ou électriques vétustes). Pourtant leur volonté est souvent de rester le plus longtemps possible dans le logement où ils ont souvent vécu une grande partie de leur vie.

Par ailleurs, nous avons vu précédemment que cette part de la population est très peu motorisée¹⁴.

¹⁴ Renvoi à la partie II Fonctionnement du territoire, D. Flux et migrations, 2) une utilisation de plus en plus prononcée de la voiture

Sur un territoire rural comme le nôtre, ces personnes sont donc d'autant plus dépendantes des services d'aide à domicile.

Cela implique que des services spécifiques leur soient proposés pour éviter, ou reculer le départ en établissements spécialisés. Il existe en Corrèze, via le Conseil Général, une grande variété d'aides et de services (Instances de Coordination Gériatrique).

Les Instances de Coordination Gériatrique constituent aujourd'hui le point d'information de proximité des personnes âgées sur le territoire et proposent des services tels que les portages de repas, des aides administratives, des animations (atelier mémoire, ect...), des services de transport à la carte. L'importance des services et notamment de l'infrastructure sanitaire et médicale sur Tulle pourra à terme induire l'accroissement de trajectoires résidentielles de la périphérie de Tulle vers Tulle de la part de personnes âgées.

Pour en savoir plus : les services aux personnes âgées.

La pertinence des réflexions autour des personnes âgées est moins sur la création de nouveaux services que sur la recherche d'articulations cohérentes, d'harmonisation et de mise en réseau des différents partenaires et dispositifs.

La réflexion s'inscrit dans l'ensemble des dispositifs déjà existants ou en cours d'élaboration au niveau départemental ou au travers des projets intercommunaux.

Il ne s'agit pas seulement d'apporter une réponse quantitative mais qualitative avec une adaptation constante aux nouveaux besoins.

Une plus grande diversité de l'offre d'accueil et de prise en charge, le développement de services innovants permettant aux personnes âgées d'accomplir leur choix, notamment celui de rester le plus longtemps possible à leur domicile, sont les enjeux majeurs de la réflexion.

3. Favoriser l'accueil des jeunes actifs

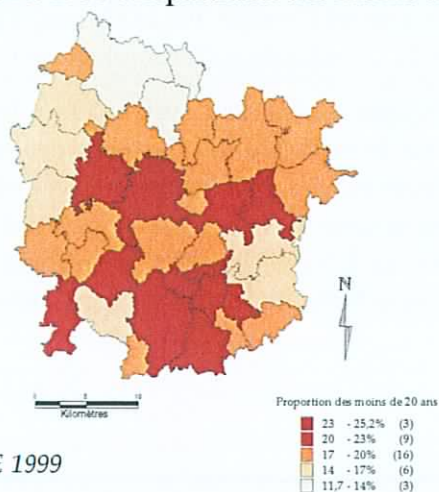
Outre les potentialités de logements et de loisirs, l'accueil des jeunes actifs est conditionné par l'offre d'accueil de leurs enfants et par l'offre d'emploi.

a) L'accueil des enfants : une priorité pour le confort et la cadre de vie

Il concerne les jeunes enfants de 0 à 12 ans. Les différents modes d'accueil sont définis comme les lieux où des professionnels sont chargés de garder, éduquer et socialiser l'enfant

La part des moins de 20 ans est répartie de la façon suivante:

Carte n°30 : Répartition des moins de 20 ans



Source : INSEE 1999

Figure 15 : Proportion de jeunes enfants par classe d'âge

Source : INSEE, RPG 1999

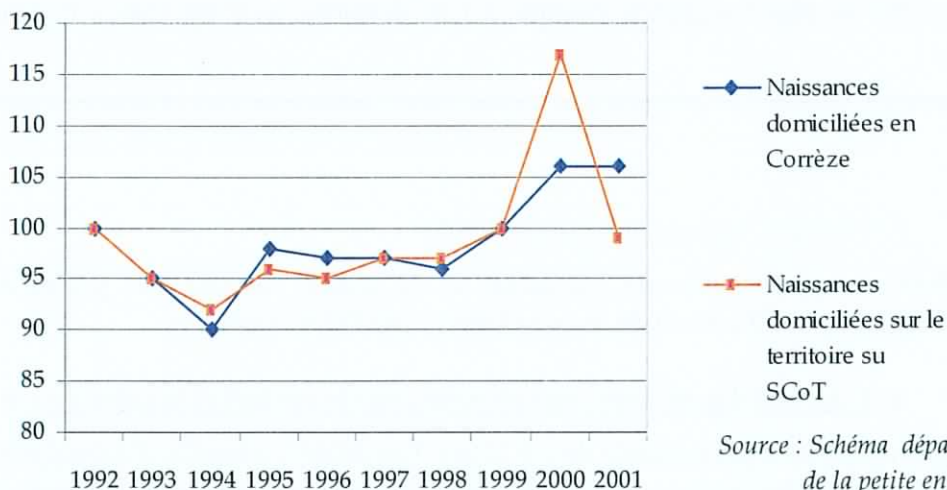
	Niveau national	Niveau départemental	Territoire du SCoT
De 0 à 2 ans	2,7%	2,0%	1,8%
De 3 à 5 ans	3,6%	2,7%	2,5%
De 6 à 12 ans	8,9%	7,0%	6,8%

Le schéma départemental de l'accueil de la petite enfance permet d'évaluer les besoins en ce qui concerne le département selon les sources INSEE de 1999 :

La population totale de jeunes enfants correspond à 11,1% de la population (4501 jeunes enfants de 0 à 12 ans)

Le besoin en structure d'accueil sur le territoire est globalement moins important qu'au niveau départemental et national.

Figure 16 : Comparaison de l'évolution des naissances du département et du territoire (indice base 100)

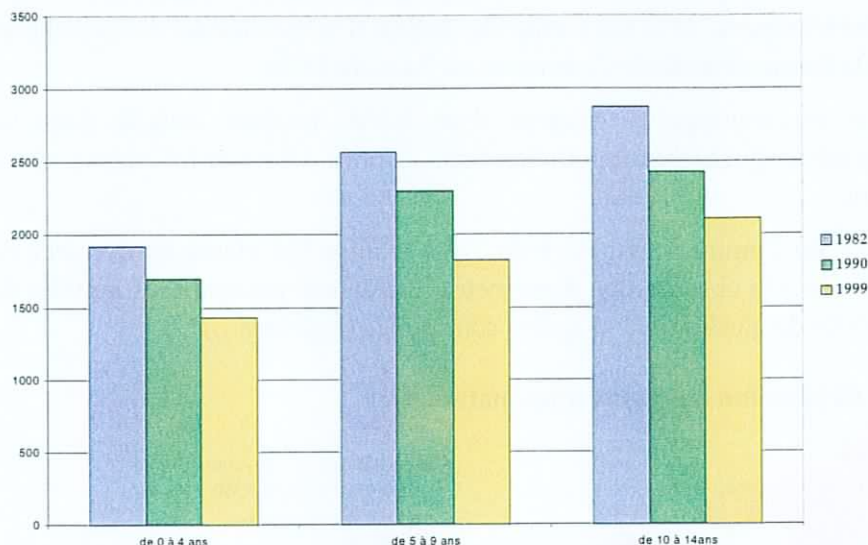


Source : Schéma départemental de l'accueil de la petite enfance, INSEE

La natalité semble augmenter légèrement depuis 1995 après une baisse globale depuis 1988. L'année 2000 a été marquée par un léger « Baby-boom », qui explique la demande actuelle en accueil pour les enfants de 5 ans.

Ce besoin est pourtant quantitativement en baisse sur le département par rapport à 1990 et 1982:

Figure 17 : Evolution des tranches d'âge sur le territoire du SCoT



Source : INSEE, 1999

Entre les recensements, le nombre d'enfants dans les différentes tranches d'âge est en baisse.

- **Les différents modes d'accueil : une offre saturée**

Les possibilités familiales de garde sont souvent plus étendues en milieu rural dans le cas de populations restées dans leur région d'origine.

Le besoin de garde dépend de :

- la composition familiale,
- l'activité d'un ou des 2 parents (le taux d'activité féminin est plus élevé sur le territoire (46,5%) que sur le département (44%)),
- la proximité du réseau familial,
- le développement du temps partiel,
- la hausse de la demande en temps libre des parents,
- le souhait des parents d'une socialisation précoce du jeune enfant...

- **Les modes d'accueil individuel : les Assistantes Maternelles**

C'est le mode de garde le plus fréquemment utilisé tant en milieu rural qu'urbain. Il répond à un désir des parents d'accueil à l'échelle familiale, à une demande d'horaires souples et à un accueil personnalisé permettant une socialisation en douceur des enfants.

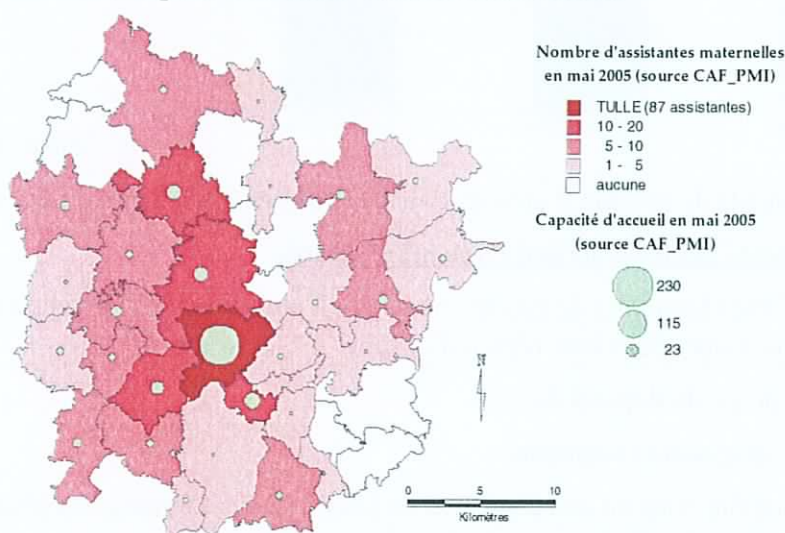
Leur nombre stagne malgré la demande grandissante des parents, ce qui restreint le choix (éloignement du domicile parentale de celui de l'assistante...). De plus, les assistantes maternelles sont globalement assez âgées et il y a de réelles difficultés à recruter de nouvelles personnes.

Un relais d'assistantes maternelles (RAM) devrait être mis en place à Tulle pour regrouper les assistantes maternelles indépendantes de la ville de Tulle. Actuellement, une structure multifonctionnelle, la Maison des Enfants, existe sur Tulle et regroupe 23 assistantes maternelles qui travaillent en tant que personnel communal sur Tulle. Cette structure étant très sollicitée et recevant des demandes géographiquement étendues (en 2002, 55% des demandes sont tullistes, 45% hors ville de Tulle), il a été décidé d'accueillir en priorité les enfants de la Communauté de Commune du Pays de Tulle.

En parallèle, il est envisagé la création d'un RAM itinérant installé dans les communes pôles secondaires, qui inclurait peut-être Seilhac, pour desservir les zones les plus rurales du département.

La Communauté de Commune du Pays de Tulle totalise 535 places au domicile de 217 assistantes maternelles. On observe une dissymétrie Est/Ouest, poussant les familles de l'Est à chercher des modes de gardes dans d'autres communes (Egletons...)

Carte n°31 : Répartition des assistantes maternelles



- Les modes de gardes collectifs permanents et non permanents : une offre saturée

Sur Tulle, il existe deux structures de gardes collectives :

- La Maison des Enfants. Elle comprend trois secteurs : une crèche, une halte garderie, une garderie familiale. Elle totalise 100 places d'accueil.
- La crèche de l'hôpital propose 33 places dont 21 réservées au personnel hospitalier.

Il existe aussi 3 garderies « vacances » qui fonctionnent en complémentarité avec les garderies de Brive. Il est à noter que l'ensemble de ces structures sur Brive est saturé.

Globalement les modes de gardes sur le territoire sont saturés, et de nombreux parents se tournent vers les communes et villes limitrophes, plus spécifiquement vers l'Est, Egletons.

Des améliorations de ce mode de garde sont aussi en projet :

- le développement et l'extension du nombre de place de la crèche hospitalière,
- l'extension des horaires d'ouverture et du nombre de places disponibles de la Maison de l'Enfant,
- la création d'une structure multi-accueil sur l'une des 3 communes St Mexant, Favars et Chanteix.

- **Les garderies périscolaires**

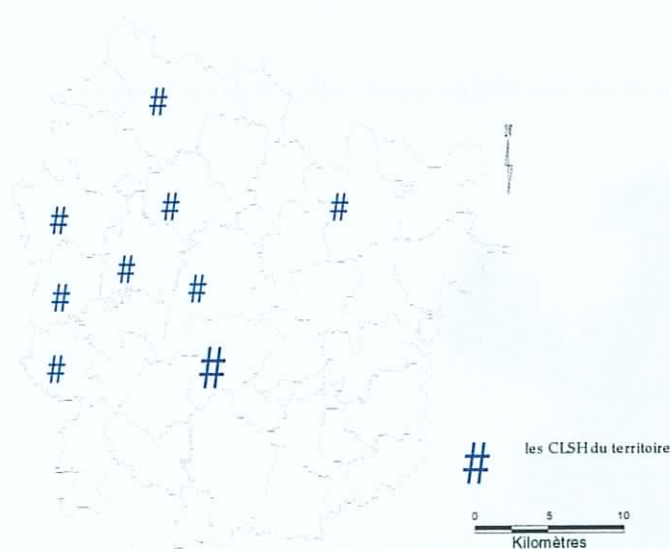
Ce dispositif, présent dans les écoles, est très utilisé par les parents d'enfants scolarisés car il leur offre une indépendance par rapport aux horaires scolaires. Il en existe dans 16 communes, pouvant accueillir 624 enfants de 2 à 10 ans

Pour en savoir plus : les garderies périscolaires

- **Les Centres de Loisirs Sans Hébergement (CLSH)**

Sur le territoire, on recense neuf CLSH. Ils sont ouverts sur les petites et grandes vacances, à l'exception de Saint Clément, et dissocient l'accueil des 3/6 ans et des 6/12 ans, ce qui offre une meilleure qualité d'accueil.

Carte n°32 · Les Centres de Loisirs Sans Hébergement en 2004



Source : CAF, 2004

Les CLSH sont nombreux sur le territoire mais rares au Sud-Est, ce qui suppose des déplacements importants pour les parents. On constate pourtant une corrélation entre la localisation des structures d'accueil et les zones où le nombre d'enfants par cantons est le plus important¹⁵. En bordure du périmètre d'étude, on dénombre sept CLSH sur les cantons

¹⁵ Renvoi à la partie III Un manque d'attractivité du territoire, C. Adapter les services aux publics spécifiques, 3) Favoriser l'accueil des jeunes actifs, a) Accueil des jeunes enfants, Carte n° 30

Est, quinze sur les cantons Ouest et le canton de Brive. On constate donc encore une disparité Est/Ouest.

Des problématiques sont récurrentes sur le territoire :

- la difficulté d'accès aux activités culturelles et sportives pour les CLSH ruraux,
- les problèmes de transport.

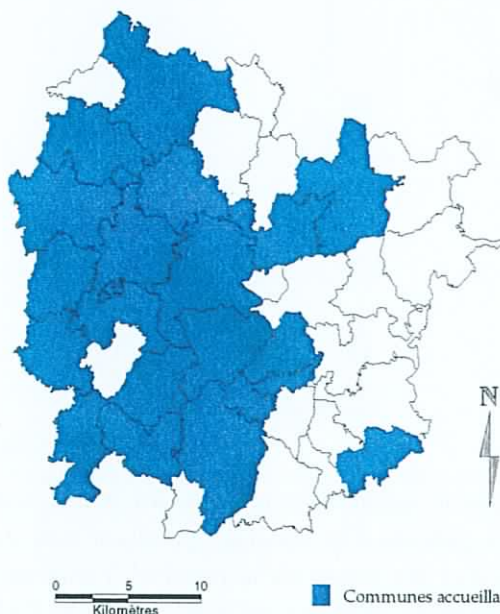
- Les structures scolaires

Le territoire est relativement bien équipé en terme d'écoles primaires et maternelles. En effet, même si on voit apparaître un déséquilibre entre l'Ouest et l'Est du périmètre, le Conseil Général assure le transport des enfants de chaque commune vers les écoles. Par ailleurs, le système de regroupement pédagogique permet de palier l'absence d'établissements scolaires sur certaines communes. Ainsi, les élèves de St Jal et Espartignac, par exemple, sont répartis sur les deux écoles en fonction de leur niveau scolaire : St Jal accueille les enfants de la maternelle au CE1, et Espartignac du CE2 au CM2.

Ainsi, l'ensemble des enfants résidant sur le territoire a accès à une école, maternelle ou primaire.

La présence d'écoles est primordiale pour les familles ayant de jeunes enfants. Par conséquent, l'assurance de leur maintien sur l'ensemble du territoire est un enjeu important pour l'attractivité des communes aux jeunes actifs.

Carte n°33 : Répartition des écoles maternelles et/ou primaires



Source : relevés personnels

- L'enseignement secondaire

La présence d'établissements d'enseignement secondaire joue également un rôle important en terme d'attraction et de maintien des familles sur le territoire. Le périmètre du SCoT est bien équipé puisqu'il dispose de :

- 5 collèges (3 à Tulle dont 1 privé, 1 à Corrèze, 1 à Seilhac)
- 1 lycée agricole privé à Tulle
- 1 lycée agricole public à Naves
- 1 lycée d'enseignement général et technologique public à Tulle
- 1 lycée d'enseignement professionnel, à Tulle (bois, finition, électrotechnique, productique, mécanique, hôtellerie, secrétariat, comptabilité) formation initiale et continue possible

Au vu des spécialisations proposées, l'aire d'attraction des lycées et formations supérieures est bien plus large que celle des collèges qui demeurent d'ampleur locale. Une part significative de la population étudiante tulliste est originaire d'autres agglomérations, départements, voire régions.

En terme d'éducation, le territoire du SCoT dispose donc d'équipements apparemment suffisants. Il s'agit d'un argument fort pour l'installation de familles, puisqu'elles ont l'assurance que leurs enfants pourront suivre toute leur scolarité, générale ou professionnelle, à proximité de leur domicile.

Cet état des lieux du besoin potentiel n'est que partiel. D'autres données sont à prendre en compte, tel que le nombre d'enfants scolarisés par tranches d'âge car l'on constate déjà une scolarisation précoce des enfants qui oblige à la création de classes supplémentaires, additionnée à l'augmentation du nombre de naissance depuis 5 ans. De plus, l'accueil dans les petites classes pour les 2-3 ans ne se fait parfois que le matin, ce qui suppose une organisation supplémentaire aux parents. Prochainement un observatoire permanent de la petite enfance devrait être instauré sur le département.

b) L'emploi sur le territoire

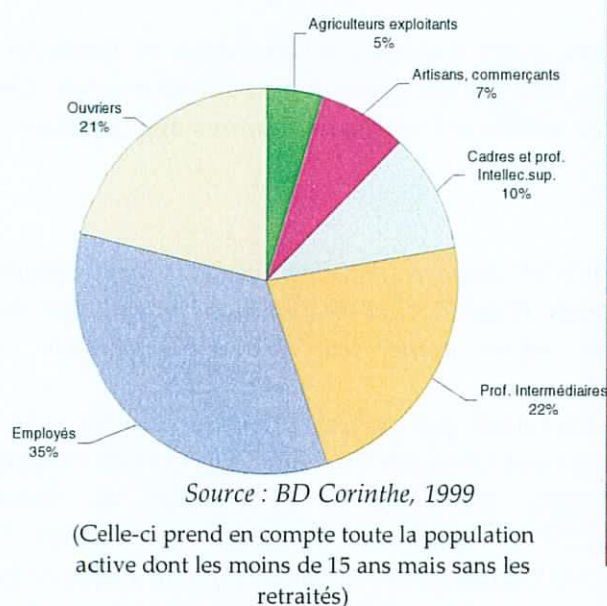
Le territoire est peu attractif, car il manque de dynamisme. Celui-ci est en partie dû au vieillissement de son tissu économique. En effet, une perte d'emploi sur le territoire nuit à son développement.

- Une diminution de la population active entre 1990 et 1999

On constate une perte de 4,8 % des actifs depuis 1990¹⁶. Cette diminution est surtout très forte chez les moins de 25 ans puisqu'elle est de 35,7 %, mais très faible chez les femmes de 25-49 ans (1%). Cela est sans doute dû à la stabilité des emplois administratifs dont la proportion féminine est la plus importante.

La diminution de la population ayant un emploi et résidant sur le territoire est la troisième plus forte baisse sur le département après Bort les Orgues et Egletons.

Figure 18 : Répartition de la population active par CSP en 1999



	Evolution de l'effectif des CSP entre 1990-99
Agriculteurs exploitants	-41%
Ouvriers	-13,5%
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	-12,5
Employés	7,5%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	10%
Professions intermédiaires	12%

La diminution la plus forte du nombre d'emploi se trouve chez les agriculteurs, puis les ouvriers et les artisans. Cela peut être dû à une forte **déprise agricole** (visible au Nord/Ouest du territoire et au Sud/Est sur la carte page suivante) et à la **restructuration des industries** de l'armement de Tulle (GIAT). A l'inverse, une **progression des emplois des professions intermédiaires, intellectuelles supérieures et cadres** s'est effectuée. Elle correspond à une **hypertrophie du tertiaire** présente sur le territoire. L'emploi salarial est très développé, dont, une part importante de l'emploi du secteur public (46%, source ASSEDIC). Toutefois, l'évolution de ce dernier est soumise aux incertitudes de la restructuration de l'emploi public à l'échelle nationale.

¹⁶ Source INSEE

- Un faible taux de chômage, d'environ 6% de la population active

Avec 831 demandeurs d'emploi de catégorie 1¹⁷ en fin 2004 (données ANPE), le territoire du SCoT semble préservé.

Cet indicateur est pourtant peu fiable car il ne prend pas en compte les autres catégories de demandeurs d'emploi. Sa comparaison avec le taux national (10%), ou de Brive (8%) est difficile car ce sont souvent les plus grands pôles d'emploi qui connaissent le plus fort taux de chômage, ces zones étant attractives.

Il existe de fortes inégalités selon l'âge, le sexe et le niveau de formation ou de qualification.

L'effectif des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans est important en comparaison du poids démographique de cette classe d'âge sur le territoire.

	Valeur fin 2004	% de DEF ¹⁸ de catégorie 1 selon la classe d'âge parmi l'ensemble des DEF ¹⁸ en 2004.
Moins de 25 ans	220	26%
25-49 ans	489	59%
Plus de 50 ans	122	15%

Source : BD Corinthe, 2004

C'est donc la plus touchée : entre 2003 et 2004, c'est pour ces derniers que l'évolution a été la plus spectaculaire : une augmentation de +31%, dont 52% pour les femmes.

La majorité des demandeurs d'emploi (43%) ont un niveau de formation BEP ou CAP mais depuis quelques années, on remarque que l'augmentation la plus forte se situe dans les niveaux de formation initiale les plus élevés.

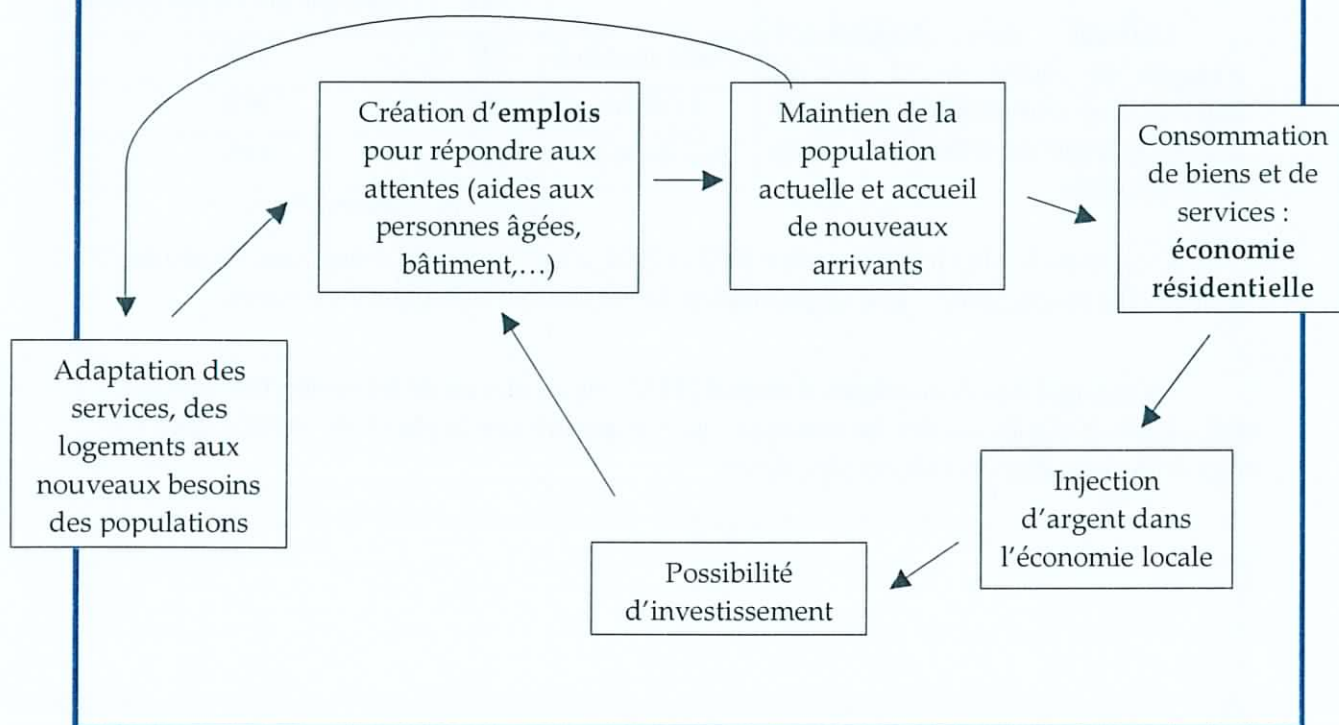
Pour en savoir plus : l'emploi (graphiques sur les niveaux de formation et de qualification des demandeurs d'emploi)

¹⁷ Demandeurs d'emploi de catégorie 1 : personne disponible immédiatement et cherchant un emploi à temps plein (ne prend pas en compte les personnes en formation ou cherchant un emploi à temps partiel).

¹⁸ DEF¹⁸ : Demandeurs d'emploi en fin de mois

Un territoire ne peut pas être attractif pour l'installation et le maintien de population si l'emploi n'y est pas suffisamment développé. Nous venons de voir que le niveau local de l'emploi ne suffit pas à contrer la fuite des jeunes actifs. Le renversement de cette tendance doit passer par une économie dynamique, qui se renouvelle.

L'accueil de nouveaux arrivants et le développement des services adaptés à chaque catégorie de population, ainsi que l'adaptation des logements sont un facteur de développement de « l'économie résidentielle ». En effet, ces activités permettront une création d'emplois et de richesses, qui pourront attirer de nouveaux actifs sur le territoire et retenir ceux qui en partent, et ainsi soutenir l'économie locale en créant un cercle vertueux.



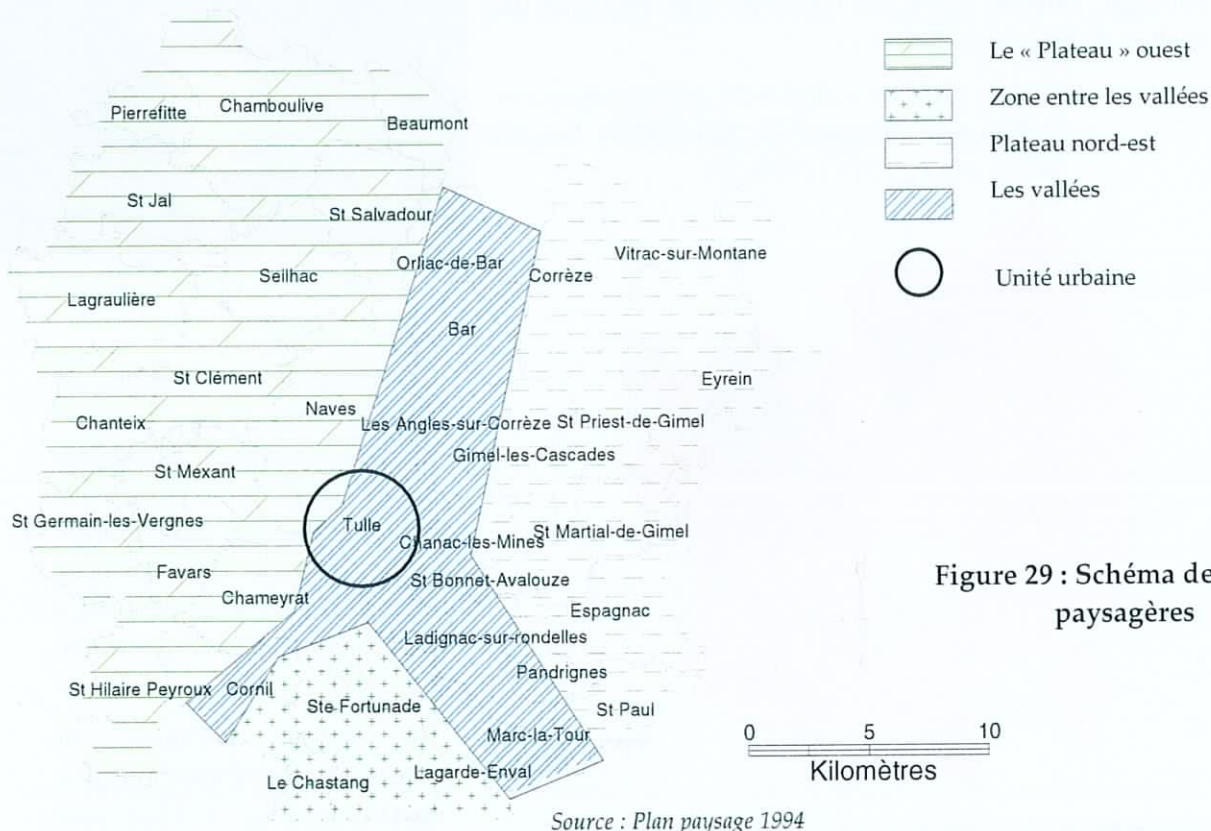
Cependant, l'attractivité économique du territoire ne peut passer uniquement par le développement de services, et le tissu économique doit se diversifier pour faire face à la crise qu'il rencontre actuellement.

D. Des unités paysagères marquées

Les paysages sont définis par la topographie³⁰, mais aussi par d'autres facteurs :

- la géologie,
- le climat, s'étageant du Nord-Est au Sud-Ouest, qui permet des contrastes importants de végétation (résineux au Nord, fruitiers au Sud),
- la densité du réseau hydrographique,
- les modes de mise en valeur des sols, la place de la forêt par rapport à l'agriculture,
- l'activité humaine,
- la densité de population liée à la densité du bâti,
- l'organisation du bâti (localisation, architecture,...)

Selon l'ensemble de ces facteurs, on définit 5 unités géographiques ayant des caractéristiques paysagères tranchées sur le territoire du SCoT.



Ces grandes unités se subdivisent en multiples sous unités ayant des caractéristiques de faciès différents. Cette diversité des paysages, voire leur contraste, ne permet pas de dégager une image référente à l'ensemble du secteur.

³⁰ Renvoie à la partie II Fonctionnement du territoire. A -Situation géographique,

Cependant, le territoire entre dans une nouvelle dynamique qui vise à répondre à la problématique identitaire : valorisation des caractéristiques locales fortement présentes dans le paysage (l'agriculture, la forêt, l'eau et le bâti).

LEADER + est une politique européenne de « Valorisation des ressources naturelles et culturelles ». Elle illustre cette volonté en cherchant à affirmer le territoire comme un lieu de nature, de culture et d'art de vivre et finance des initiatives en faveur de la valorisation du patrimoine.

Réalisation personnelle

E. Les éléments caractéristiques du paysage local

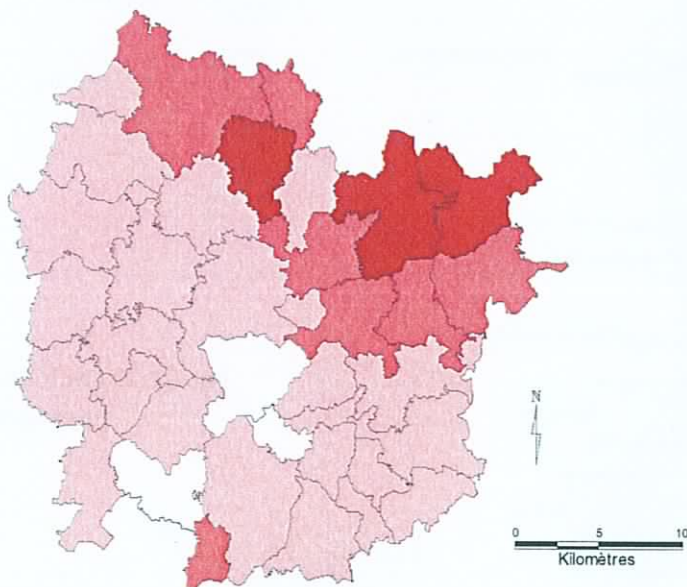
1. L'agriculture

La vache limousine et le veau sous la mère sont des « éléments paysagers » forts sur le territoire. Le poids important de l'élevage implique une constante dans le paysage : l'herbe. Selon son type, l'élevage implique une gestion différente de l'espace :

- le veau de lait s'adapte à de petites structures,
- le broutard nécessite de rationaliser l'espace sur de plus grandes surfaces.



Une vache de race limousine, 2005



Carte n°45 : La superficie communale des exploitations



Ces différences se retrouvent spatialement, mais de façon modérée puisque l'on constate qu'au Nord/Est se situent les exploitations de plus grande taille et donc des parcelles ouvertes, à l'Ouest de petites parcelles maillées d'une trame bocagère³¹.

Cet impact paysager est pourtant à relativiser puisque les communes à l'Est sont aussi celles où le nombre d'exploitations par commune est le plus faible.

³¹ Renvoi à la partie IV- Un tissu économique à diversifier, A- Des secteurs en perte de dynamisme, 2- Une agriculture en mutation.

IV. UN TISSU ECONOMIQUE A DIVERSIFIER

Le développement économique du territoire est originellement basé sur des **activités traditionnelles**, comme la mécanique/électronique, et dans une moindre mesure sur les filières agro-forestières. Elles sont constituées en majorité d'entreprises artisanales et commerciales de très petite taille et **basées sur une qualité des savoir-faires**.

L'appareil productif est constitué de **nombreuses TPE** (Très Petites Entreprises) jouant un rôle important dans l'économie : 9 entreprises du Pays de Tulle¹⁹ sur 10 sont des TPE.

L'**artisanat est une force de développement économique** avec plus de 1000 entreprises et 2000 salariés. Ce secteur connaît une diminution récente du nombre d'artisans (chefs d'entreprise) mais une augmentation d'actifs par le nombre de salariés.

L'**emploi public**, avec 42% des actifs, occupe une place prépondérante dans le contexte économique local (Tulle étant la ville Préfecture du département), et s'est accru ces dix dernières années.

Ce système connaît des faiblesses :

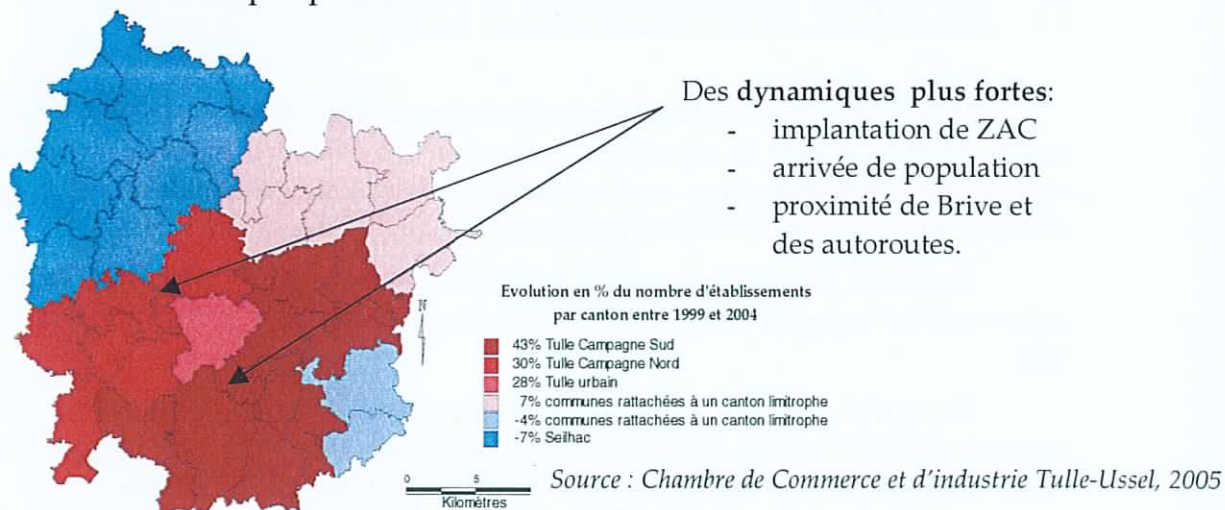
- **peu d'entreprises sont susceptibles d'avoir un effet d'entraînement**,
- l'esprit d'initiative est faible, car l'économie est vécue comme « administrée »,
- l'implantation d'entreprises a souvent résulté de pressions politiques,
- **le tissu économique est vieillissant** : plus de 75% des entreprises du Pays sont installées depuis plus de 12 ans et un tiers des chefs d'entreprise a plus de 55 ans,
- **les entreprises sont peu tournées vers l'extérieur**. Elles restent majoritairement positionnées sur le marché local et régional (seulement 14% des entreprises ont une activité tournée vers l'international).

Finalement, le poids du territoire dans l'économie du département est faible : moins de 20% des établissements corréziens sont concentrés au sein du Pays. Malgré la progression du chiffre d'affaire sur le bassin de Tulle (+2,3% contre +3,3% pour Brive en 2002), les indicateurs de santé des entreprises ainsi que les investissements sont plus faibles que sur le bassin de Brive.

Les dynamiques récentes ont transformé fortement le paysage économique selon les secteurs. Ces évolutions ont des répercussions spatiales :

¹⁹ Nous prenons dans cette section les données du Pays, soit des 62 communes, (étude SOFRED, 2003), la majorité des entreprises étant concentrée sur le territoire du SCoT.

Carte n° 34 : Répartition spatiale des dynamiques économiques par canton



On constate que les cantons les plus dynamiques, Tulle campagne Sud et Nord, sont ceux où une ZAC a été implantée avec l'arrivée de l'autoroute. Ils sont les plus proches de Brive et donc développant avec cette agglomération des échanges.

Les mutations sont différentes selon les secteurs :

- **Les effectifs de l'industrie ont chuté** : -20% des effectifs entre 1990 et 1999. Le poids de l'industrie se rapproche pourtant de la moyenne nationale, puisqu'il était auparavant très élevé.
- **L'agriculture a perdu 40% de ses effectifs** entre 1990 et 1999 mais reste très présente, avec 8% des actifs (moyenne nationale de 4,4% ; la part de l'agriculture limousine dans l'agriculture nationale est en augmentation de 3,1% à 3,3% en 10 ans.)
- **Les emplois tertiaires et surtout les services marchands ont fortement augmenté** : +9% en 10 ans. Toutefois, ils restent à un niveau inférieur à la moyenne départementale et régionale (60% des emplois sur le pays, 65% sur le département, 66% sur le Limousin).
- On constate une **hausse des activités de services aux entreprises** (par exemple l'implantation de l'entreprise Transcom, un centre d'appel) mais celles-ci restent peu nombreuses sur le territoire. Ces emplois créés ne combleront pas la perte d'emplois liés au secteur agricole et à la restructuration de l'industrie d'armement (GIAT). Les services aux particuliers sont bien représentés avec de nombreux établissements liés aux personnes âgées et aux services associés.

A. Des secteurs en perte de dynamisme

1. Une industrie fragile et peu diversifiée

Le territoire possède des **spécialisations industrielles** (mécanique et armement) et des compétences dans les secteurs de **l'électronique, du travail des métaux, de la productique** (GIAT et BWA). Ce secteur a récemment connu des difficultés :

- d'une part avec la **tendance générale de modernisation et de délocalisation** des appareils de production,
- d'autre part avec la **chute, au niveau local, de l'activité industrielle de l'armement** (1500 emplois il y a 30 ans, 150 actuellement)

Pourtant, une branche de l'Imprimerie Nationale s'est récemment implantée dans les anciens locaux du GIAT et compte environ 50 emplois.

Des outils de maîtrise foncière ont été mis en place avec la Communauté de Commune du Pays de Tulle et le SYMA (Syndicat Mixte d'Aménagement), pour permettre l'implantation de nouvelles entreprises, en profitant des opportunités de développement liées à l'arrivée des autoroutes sur le territoire :

- La Geneste à Naves, 6 entreprises installées ou en cours d'installation : + de 100 emplois.
- Les Alleux à Favars, 6 entreprises installées ou en cours d'installation : + de 400 emplois.
- La Montane à Saint Priest de Gimel et Eyrien en bordure de la sortie de l'A89. Bien qu'elle soit actuellement vide, elle devrait accueillir prochainement les nouveaux locaux de BWA (entreprise localisée actuellement sur Tulle) et peut-être de nouvelles branches du GIAT.



Vue aérienne de la ZAC la Geneste à Naves

Cette prochaine occupation renforcerait les activités existantes mais ne diversifierait pas le tissu économique.

D'autres outils ont été développés :

- Corrèze expansion, une agence de développement, est chargée de la **promotion du territoire** pour attirer de nouvelles entreprises.
- des mises en réseau ont été élaborées avec la plateforme CITRA (Centre d'Ingénierie en Traitements de Surface Avancés), les Systèmes Productifs Locaux (SPL) de la **Mécanic vallée**, qui fédèrent les entreprises mécaniques et de producteurs de Tulle à Rodez, et prochainement les SPL du Bois.

Cependant des difficultés propres au territoire demeurent :

- les difficultés de recrutement du personnel ;
- l'insuffisance de promotion économique du territoire ;

- les mentalités locales peu entrepreneurantes et le tissu vieillissant est peu tourné vers l'extérieur.

En outre, la concurrence accrue dans ce secteur avec la proximité de Brive et de Clermont-Ferrand, suite à l'arrivée de l'autoroute, risque de menacer la santé des entreprises locales. Toutefois, ce rapprochement peut faire naître des opportunités de développement.

Enjeux :

Développer des partenariats avec le bassin de Brive,

Diversifier les activités,

Croiser des savoir-faires et des métiers.

2. Une agriculture en mutation

Les données suivantes proviennent des statistiques de l'AGRESTE (1979, 1988 et 2000)

L'agriculture utilise 43 % de la surface de notre territoire. On constate une diminution de la surface agricole utile (SAU) depuis les années 70 au profit de zones urbanisées (nouvelles constructions de lotissements et de zones d'activité), de friches ou de forêts. En effet, en 1979 elle était de 49 %, pour descendre à 46 % en 1988 et atteindre 43% du territoire en 2000.

Cette évolution est une conséquence des changements des pratiques agricoles :

- **Concentration des terres agricoles et augmentation de la superficie des exploitations.** La superficie moyenne des exploitations est passée de 16 ha en 1979 à 30 ha en 2000. La part des exploitations de plus de 50 ha par rapport à l'ensemble des exploitations est passée de 1,3% en 1979 à 18,5% en 2000. Ces exploitations occupaient en 1979 1,4 % de la SAU totale du territoire, et 6,5 % en 2000.

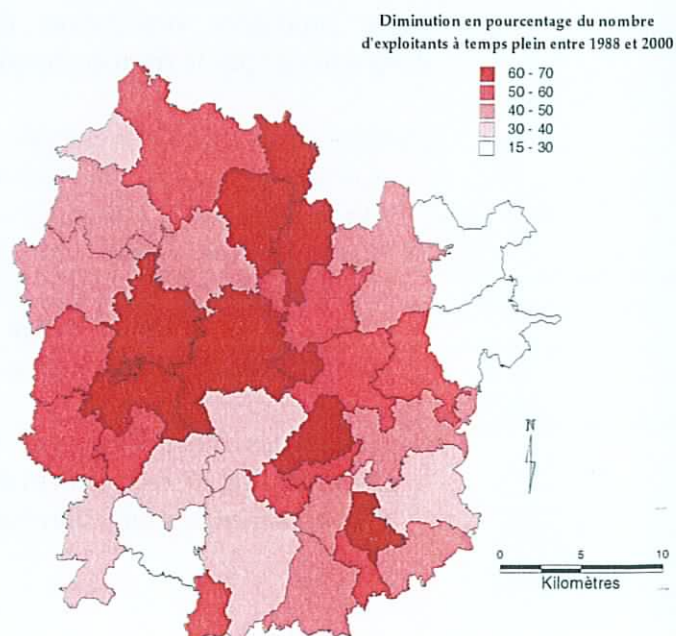
Figure 19 : superficie des exploitations agricoles

	Superficie agricole totale des exploitations de plus de 50 ha (en hectares)	Nombre d'exploitation de plus de 50 ha
1979	454	28
1988	1 104	91
2000	2 047	197

- **Diminution du nombre d'exploitations.** Le nombre d'exploitations sur le territoire du SCoT passe de 2309 en 1979 à 1061 en 2000, soit une diminution de 54% en 21 ans. La diminution du nombre d'exploitants est en partie due à la baisse de la double activité (moins d'exploitations secondaires).

Carte n°35 : Diminution du nombre d'exploitants agricoles

Source AGRESTE 2000



- Conjointement, on observe un relatif rajeunissement de la population agricole (les exploitants de plus de 55 ans étaient 53% en 1988 et sont 35% en 2000) mais cela est dû aux départs en retraites et non à l'arrivée de jeunes.

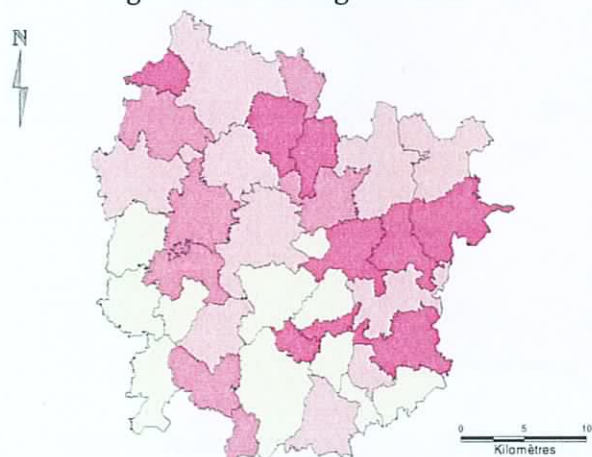
Les dernières données étant celles de 2000, il est difficile de déterminer l'évolution jusqu'à aujourd'hui.

- Augmentation de la surface exploitée en faire valoir indirect des terres. Elles sont confiées à des agriculteurs dans le cadre de contrats de fermage, et à leur valeur de production s'ajoute donc celle de la location pour le propriétaire.

Figure 20 : Caractéristiques du fermage

	Nombre d'exploitations en fermage	Part des exploitations en fermage sur le territoire	Superficie totale des exploitations en fermage	Part de la superficie en fermage sur le territoire
1979	1 000	43 %	9 095	29 %
1988	815	45%	10 406	33 %
2000	625	59%	16 136	48 %

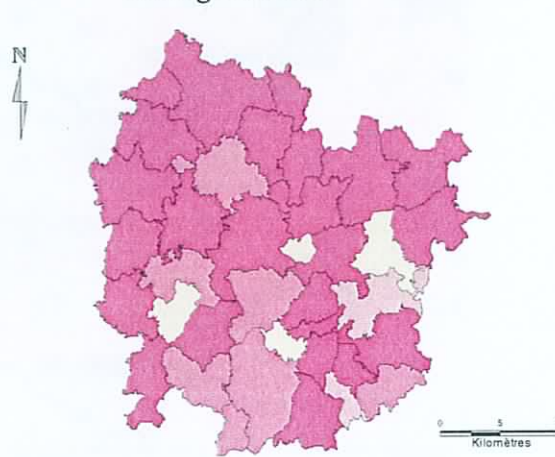
Carte n°36 : Taux d'espace agricole en fermage en 1979



Taux d'espace agricole en fermage en 1979
Données Agreste 1979, échelle du SCoT



Carte n°37 : Taux d'espace agricole en fermage en 2000



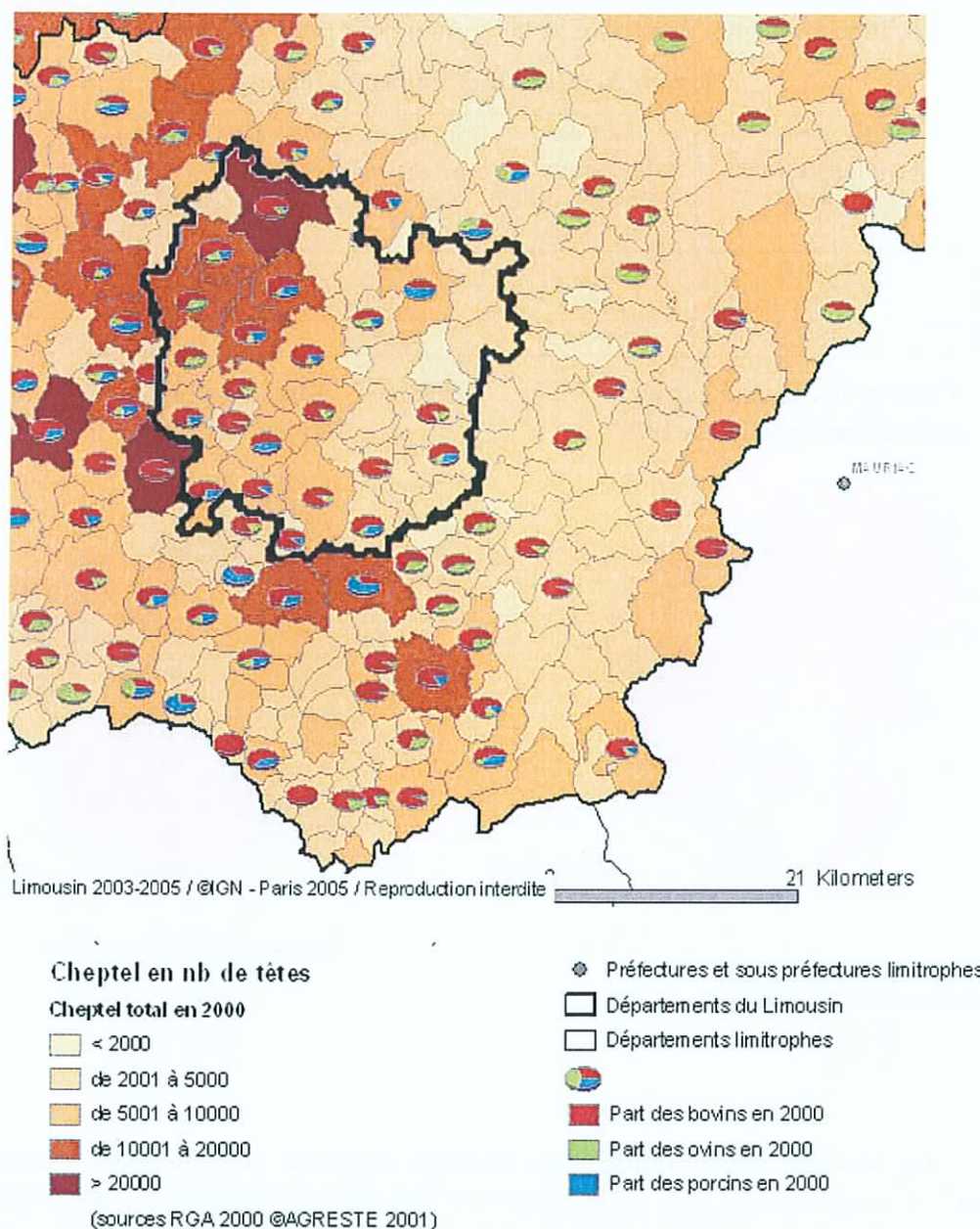
Taux d'espace agricole en fermage en 2000
Echelle du SCoT, données AGRESTE 2000



Le nombre d'exploitations en fermage diminue sensiblement, pourtant leur superficie augmente de 19%. Leur proportion par rapport à l'ensemble des exploitations augmente de 16%. Ces résultats illustrent la tendance générale de concentration des terres agricoles. Les difficultés d'installation des jeunes agriculteurs mais aussi la souplesse et la facilité de ce système sont à l'origine de cette évolution.

L'agriculture du territoire reste spécialisée, elle est caractérisée majoritairement par l'élevage bovin allaitant de race Limousine (broutard et veaux de lait). En effet, 70,8% de la SAU²⁰ totale est en herbe en 2000 (contre 81,7% en 1979). Les autres types de production demeurent marginaux, de même que la diversification.

Carte n°38 : Répartition des élevages



20 SAU : La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous verre, jardins familiaux ...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers ...).

Par ailleurs, on assiste à des **mutations de l'agriculture** dues à des évolutions de la politique européenne (nouvelle approche de la Politique Agricole Commune (PAC) passant d'un système d'aide à la production à un système intégrant les structures dans le tissu rural et l'environnement), à une **remise en cause du modèle productiviste** et à une augmentation des **incertitudes avec l'intégration** des pays de l'Est dans l'Union Européenne...

Le contexte local accroît les difficultés, qui sont dues :

- A la mono-production bovine,
- A la pression foncière croissante,
- Aux contraintes du relief,
- A un salariat peu développé avec une main d'œuvre familiale qui diminue,
- A la présence de nombreuses exploitations en fin de cycle.

En effet, les prévisions démographiques permettent d'estimer qu'à l'**horizon 2010**, 25% des terres du Pays de Tulle ne seront plus cultivées, leur propriétaire étant parti à la retraite. Il y aura donc un **réel besoin de repreneurs**.

L'adaptation et l'innovation de ce secteur face à ce nouveau contexte européen et local sont nécessaires pour maintenir ces activités. La **formation agricole, très présente**, joue un rôle important à l'échelle du département. Ces établissements s'impliquent fortement en matière **d'animation du milieu, d'expérimentation**, et sont un important **vecteur d'innovation**. Ils permettent une professionnalisation forte des exploitants, qui s'observe depuis une quinzaine d'années par une modernisation des structures.

Il faut donc **valoriser les qualités et savoir-faire** du territoire en **s'appuyant sur l'environnement favorable** : la qualité des sols au Nord de Tulle et une agriculture à taille humaine et respectueuse de l'environnement véhiculant une image positive du territoire. La race Limousine est en effet un élément porteur de qualité, au niveau de sa production comme au niveau de l'image.

Des dynamiques commerciales importantes sont possibles avec les concentrations urbaines proches (Brive, Limoges) et le développement des marchés de Producteurs de Pays. Effectivement, les perspectives de maintien de l'agriculture dans cette région, comme plus globalement en France, passent par le développement de **l'agrotourisme, de l'agriculture biologique, des produits fermiers finis en exploitations, des circuits courts de commercialisation** (augmentation de la demande en produits régionaux et de la vente directe).

ENJEUX :

Maintenir le savoir-faire en matière de sélection (élevage) et intégrer les évolutions technologiques,

Maintenir le nombre d'exploitants, favoriser les transmissions,

Sortir de la mono-activité,

Créer des liens entre l'agriculture et le tourisme avec le développement de l'agrotourisme (labels, race limousine et veau sous la mère, ferme-auberge...) et accroître des transversalités avec d'autres secteurs économiques (artisanat, commerce...)

B. Des secteurs à conforter

1. Un artisanat solidement ancré, marquant des signes d'affaiblissement

L'artisanat est une force de développement économique du Pays : créateur d'emplois (1000 entreprises et 2000 salariés) et de richesses, c'est la troisième activité économique du département. Ce secteur est organisé selon un maillage dense du territoire. Les entreprises sont très réactives compte tenu de leur taille réduite.

Pourtant, cette filière rencontre des difficultés :

- Une **diminution récente** du nombre de chefs d'entreprise (mais une augmentation d'actifs par le nombre de salariés),
- Une **dévalorisation** de certains métiers comme ceux de « bouche »,
- Un **manque de maîtres d'apprentissage** ainsi que de jeunes voulant entrer dans le secteur artisanal, malgré un outil de formation adapté²¹,
- Une **capacité d'accueil faible** (absence d'immobilier d'entreprises disponibles, pénurie et inadaptation des logements),
- Les **ressources humaines sont limitées** (manque de main d'œuvre, mobilité réduite des jeunes, âge élevé des artisans),
- Les **transmissions s'avèrent être très problématiques** et ce phénomène devrait, selon les prévisions démographiques, s'accroître (46% des chefs d'entreprise ont 50 ans ou plus)²²

Ce secteur est soutenu par des Opérations publiques de Revitalisation de l'Artisanat et du Commerce (ORAC mise en place par la Communauté de Communes du Pays de Tulle, opération de rénovation des façades...) ou de renouvellement urbain et rural. En 2003, l'artisanat compte 817 établissements, peu diversifiés. Les branches les plus représentées figurent sur le graphique suivant.

Figure n°21 : Répartition des établissements par secteurs d'activités en 2003

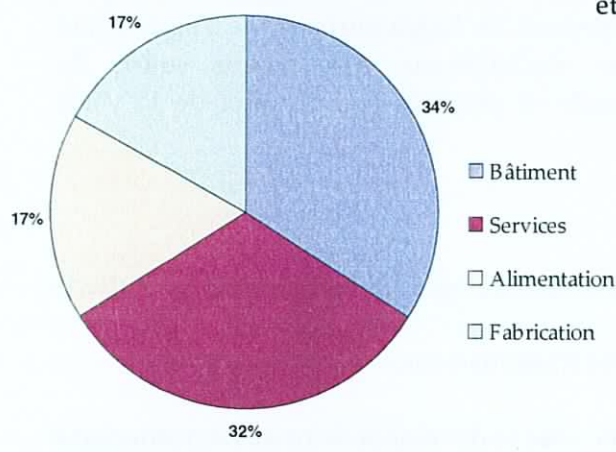


Figure n°22 : Evolution de la répartition des établissements par secteurs d'activités entre 2001 et 2003

	% par rapport au total des établissements en 2003	évolution de 2001 à 2003 (valeur absolue)
Bâtiment	34%	+7
Services	32%	0
Alimentation	17%	-6
Fabrication	17%	+2

Source : Dossier ORAC, 2005

²¹ Renvoie à la partie IV Un tissu économique à diversifier, B. Des secteurs à conforter, 2) Une offre de formation spécialisée

²² Données de la Chambre des Métiers, Mai 2005.

Ces données font ressortir particulièrement deux secteurs :

- **L'alimentation**, qui apparaît comme étant le plus faible. Pourtant, dans ce secteur, la filière « farine » représente une activité génératrice d'emploi : le nombre total d'actif est en augmentation, ce qui renouvelle le tissu artisanal malgré la baisse générale du nombre d'établissements. La filière « viande » connaît plus de difficultés (perte de 25% des actifs depuis 2001, établissements anciens). Ces secteurs sont pourtant cruciaux, surtout en milieu rural, et il est important qu'ils fassent l'objet de mesures spécifiques, par exemple via l'opération ORAC de la Communauté de Communes.
- **Le bâtiment**, secteur dominant en nombre d'entreprises (279), est créateur d'emplois et de richesses. Plus de la moitié des établissements ont plus de 8 ans et les exploitants sont dans l'ensemble jeunes (84% des chefs d'entreprises ont entre 35 et 55 ans).

Pour en savoir plus : l'artisanat

La présence forte de l'emploi public permet de maintenir un niveau de consommation satisfaisant. Pourtant, le nombre d'établissements de commerce a chuté de 9% entre 1995 et 2003, dont la moitié sur Tulle. Néanmoins, le nombre de salariés de ce secteur augmente. En 2003, 1/3 des dirigeants d'entreprises ont 55 ans ou plus, ce qui pose des problèmes en terme de transmission, et donc d'offre de services commerciaux de proximité.

Pourtant, des atouts commerciaux existent : les qualités relationnelles des commerçants, l'appareil commercial traditionnel et peu franchisé, les opérations publiques mises en place, la fidélisation d'une partie de la clientèle et un pouvoir d'achat garanti dû à la forte présence de l'emploi public (42% des actifs). Malgré ces atouts, le nombre de consommateurs diminue, notamment en raison d'une fuite vers la grande distribution et d'une offre peu adaptée en terme d'horaires.

Enjeux :

Maintenir l'équilibre et la densité d'entreprises artisanales,

Favoriser les transmissions,

Renforcer les synergies avec le Pays de Brive,

Développer une politique de maintien et de ré-installation de commerces en milieu rural,

Améliorer l'attractivité en développant les capacités d'accueil,

Lutter contre la menace d'évasion commerciale autoroutière en adaptant les commerces aux habitudes de consommation, rythmes de travail, modes de distribution.

2. Une offre de formation spécialisée

La formation est un **outil qui participe à l'attractivité d'un territoire**, en y apportant une plus-value, particulièrement pour les jeunes. Elle contribue au choix **d'une destination d'habitation**. Elle participe aussi fortement à **l'image** d'un territoire auprès des entreprises ou des migrants. Aujourd'hui dans un contexte où les diplômes tiennent une place déterminante et où il est question de formation tout au long de sa vie pour s'adapter en permanence aux exigences professionnelles, la formation initiale et continue est un réel enjeu. Enfin, elle est étroitement **liée au secteur économique** : elle induit une **création d'emplois**, par le personnel qui s'y rattache ; et la somme injectée dans **l'économie locale** par un étudiant est estimée à 5000€ par an. Le recensement de 1999 a dénombré 1722 jeunes de 15 à 24 ans à Tulle, dont 1300 sont étudiants ou en formation professionnelle.

a) Formation initiale

Les formations proposées sont relativement nombreuses et diversifiées, en particulier pour un niveau post-BAC :

- 1 classe préparatoire aux grandes écoles, 1 BTS Force de vente, 1 BTS Comptabilité, dans le lycée d'enseignement général et technologique de Tulle
- 1 BTS agricole
- 1 IUT avec 2 départements : « maintenance industrielle » et « hygiène, sécurité, environnement »
- 1 institut supérieur du management des industries du bois
- 1 IUFM
- 1 institut de formations en soins infirmiers

b) Formations particulières :

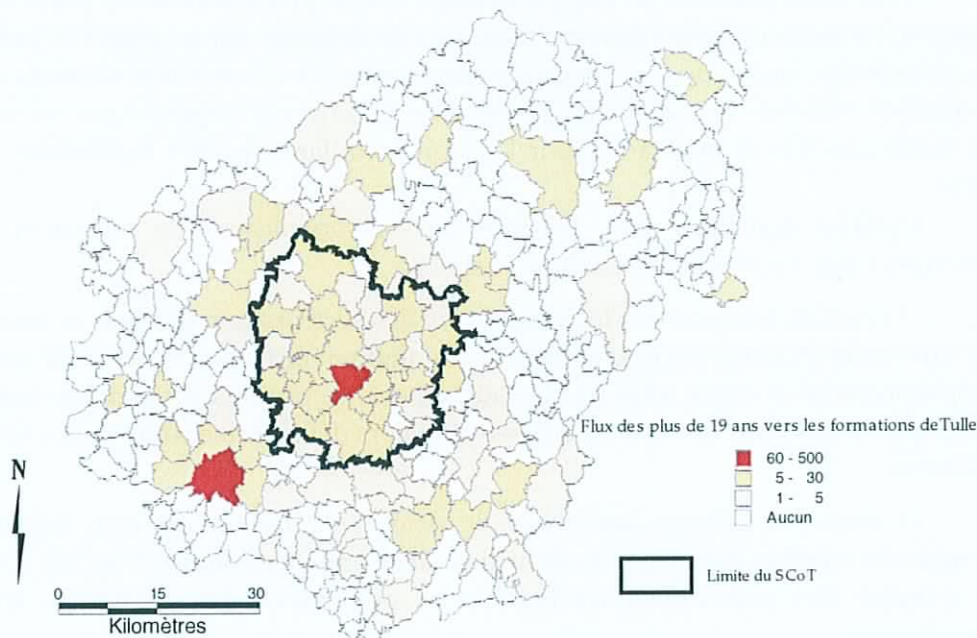
- 1 école de gendarmerie
- 1 école supérieure d'esthétique et cosmétique

La formation dans le domaine agricole est très présente sur le territoire. Elle est en adéquation avec la proportion d'emploi local dans ce secteur. Son rôle s'étend jusqu'à l'échelle départementale car elle propose toutes les composantes de formation pour obtenir un diplôme agricole (lycées agricoles, CAP, BTS,...). Cette offre de formation joue un rôle moteur pour le maintien et le développement du professionnalisme dans l'agriculture locale.

Le lycée professionnel René-Cassin propose des formations adaptées à l'emploi sur le territoire : **administration, développement du tourisme et de l'accueil**. Un pôle « **bâtiment** » est également maintenu et conforté, avec des spécialisations dans les métiers du bois, de la finition et de l'électrotechnique. Les filières plus « industrielles », sont à l'image de l'activité industrielle de Tulle et ses environs : affaiblies par la disparition de formations liées à la mécanique.

Comme le montre la carte ci dessous, une part significative de la population étudiante tulliste est originaire d'autres agglomérations, départements voire régions, ce qui conforte le rôle de Tulle comme « pôle de formation ».

Carte n°39 : Origine des étudiants venant étudier dans l'enseignement supérieur à Tulle



Source : Observatoire Régional des Transports, comité de pôle, 1999

A l'inverse, des flux s'exercent au profit des pôles voisins tels que celui de Brive, qui propose des formations différentes (école de gestion et de commerce, IUT informatique, école départementale de coiffure,...). On peut également citer la proximité du pôle de formation renommé d'Egletons en matière de Bâtiments et Travaux publics ou encore Meymac avec des formations dans le domaine forestier.

Le développement du pôle universitaire s'inscrit dans une logique de développement du 1er cycle universitaire Brive-Tulle. A court terme, près de 600 étudiants devraient être accueillis dans les différents établissements de Tulle.

c) Formation continue

En matière de formation professionnelle continue, l'offre est riche puisqu'on dénombre environ 70 organismes de formation. Cette activité constitue également un facteur économique non négligeable, d'autant plus qu'une partie de l'offre est d'envergure « extra-locale ». On rencontre différents dispositifs, qui sont :

- les ateliers pédagogiques personnalisés,
- les centres professionnels permanents,
- les centres de formation pour l'apprentissage.

Concernant les domaines d'intervention des organismes, le potentiel concerne principalement l'agriculture, le bâtiment, l'hôtellerie, le tourisme et l'informatique. Le bassin de Tulle propose un large panel des outils régionaux de formation.

On peut noter deux particularités d'ordre national : la présence de 5 centres de formation d'apprentis (936 apprentis pour 2003/2004) dont une antenne du Centre de Formation du Supérieur et une école de gendarmerie (800 personnes).

Cette **forte présence de l'apprentissage** résulte probablement du passé industriel de la région. Néanmoins, cette filière s'effrite, car elle est délaissée par les jeunes et par les maîtres d'apprentissage, qui pourraient pourtant être nombreux. Les **métiers manuels** sont donc à **revaloriser**. Montrer les débouchés possibles et les offres d'emplois dans ces secteurs sont des outils concrets et motivants pour les jeunes voulant s'insérer rapidement dans la vie active.

Certains domaines sont délaissés par les organismes de formation, comme la communication, l'économie, la santé ou le sport.

Il faudrait renforcer les formations sur des secteurs non présents et essayer d'avoir une **concertation entre les organismes et les agglomérations** voisines pour une meilleure complémentarité et éviter ainsi les chevauchements. Il est plus pertinent de **constituer des pôles spécialisés** dans un secteur, qui peuvent alors devenir une **compétence spécifique au territoire**.

Il serait par ailleurs intéressant de déterminer les besoins non satisfaits afin de **favoriser la création d'entreprises dans des niches non exploitées**. Il semble indispensable de chercher très précisément les besoins en provenance des entreprises en terme de compétences.

On constate un faible engouement pour la reprise et la transmission des activités traditionnelles. En s'articulant autour de ces objectifs, la formation pourrait favoriser et encourager ces pratiques.

Comme au niveau national, le niveau de formation de la population de jeunes (15-30 ans) révèle une **élévation du niveau de diplôme** et donc un **allongement de la durée des études**. Cela met en évidence l'importance d'un réseau solide d'organismes de formation. Il existe une relation assez forte entre l'offre de formation, les capacités de logements et les moyens de transport disponibles pour les jeunes. Afin d'accompagner la création de nouvelles filières et d'encourager la venue des jeunes dans les formations du territoire, il est indispensable de prévoir des structures et des facilités adaptées :

- proposer des logements adaptés aux besoins et aux moyens financiers des étudiants²³,
- développer les activités culturelles, sportives et de loisirs.

Enjeux :

Renforcer la situation de « pôle » de formation pour permettre des répercussions :

- En terme d'image et d'attractivité
- En terme d'emploi et de consommation

²³ Renvoie à la partie III. Un manque d'attractivité du territoire : de nouveaux besoins à anticiper, C : Adapter les besoins aux publics spécifiques. 1) Adaptation du parc de logements.

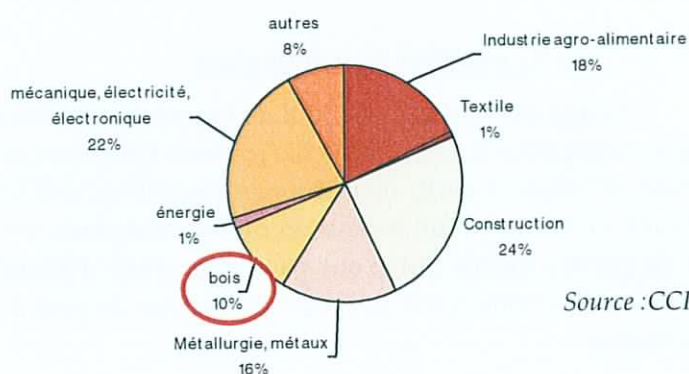
C. Des secteurs à développer

1. Une filière bois encore peu structurée mais à fort potentiel

Le concept de « filière bois » désigne les activités qui gravitent autour de la création, de la gestion, de l'exploitation de la forêt et de la transformation du bois qu'elle produit. Les forêts corréziennes sont très hétérogènes. Elles engendrent donc plusieurs filières de transformation. C'est ainsi que, de la plantation à l'exploitation, de la trituration à la construction, de l'emballage au cartonnage en passant par l'ameublement, les différents maillons sont tous représentés en Corrèze.

Figure n°23 : La part des industries du bois dans l'industrie corrézienne (effectifs salariés 1999)

La forêt corrézienne est récente, son extension fut imposée par l'Etat depuis la fin du 19ème siècle pour lutter contre l'exode rural. Cette filière s'est bien affirmée dans le département puisque 43% des industries du bois du Limousin sont localisées en Corrèze, soit 33% des emplois. Deuxième secteur industriel de la région après l'agroalimentaire, la filière bois emploie 11 000 personnes en Limousin.



Source : CCI

La forêt corrézienne est toutefois touchée par un morcellement forestier important qui porte préjudice au développement de la filière. En effet, 15 200 propriétaires se partagent 46 000 ha de forêt (pour le Pays de Tulle), ce qui représente une moyenne de 3 ha par propriétaire.

Il n'est pas pertinent de figer l'analyse de la filière bois à l'échelle infra-territoriale du SCoT, les forêts de notre territoire étant comprises dans l'ensemble forestier Limousin. L'échelle départementale et régionale semble plus appropriée.

Ce secteur se caractérise par l'existence d'un grand nombre de petits établissements : il y a seulement 7 entreprises de plus de 100 salariés sur les 900 recensés sur le département.

Les industries produisant la plus forte valeur ajoutée appartiennent à celles de la 2ème transformation. C'est là aussi que l'emploi est le plus fort (2 612 emplois sur le département). On peut constater dans le tableau ci-dessous la prépondérance d'entreprises de la 1ère transformation, petites structures sans salarié dans la plupart des cas.

Figure n° 24 : Répartition de l'industrie du bois par type d'activité

Type d'activité	Nombre d'établissements	Nombre de salariés
<u>1ère transformation</u>		
<i>Sylviculture, exploitations forestières</i>	567	170
<i>Scierie</i>	68	299
<u>2ème transformation</u>		
<i>Travail du bois (hors scierie)</i>	49	1114
<i>Fabrication de meubles</i>	139	517
<i>Industrie du papier et du carton</i>	10	537
<i>Autres activités liées à la filière bois</i>	92	444
Total Corrèze	925	3 081

Données CCI Corrèze, 2003

a) La première transformation

Il s'agit du maillon essentiel de la transformation du bois. Les secteurs de l'amont de la filière (pépinières, Entreprises de Travaux Forestiers (ETF), exploitants, scieries) assurent la mise en valeur, à partir de ressources forestières, des territoires abandonnés par les autres activités. Le sciage est un secteur en pleine évolution, mais il reste majoritairement dominé par de petites unités qui n'ont pas les moyens d'absorber une plus grande production forestière. Sur notre territoire, seule une scierie de plus de 10 salariés existe, elle est située à Chameyrat.

La Corrèze dispose donc au travers de ces professions d'un outil essentiel à la valorisation de ses bois. Certes il est encore insuffisamment développé, en regard des capacités de production des massifs, mais il représente un atout pour l'économie forestière du département en créant une richesse issue de la production de l'exploitation et du négoce de bois.

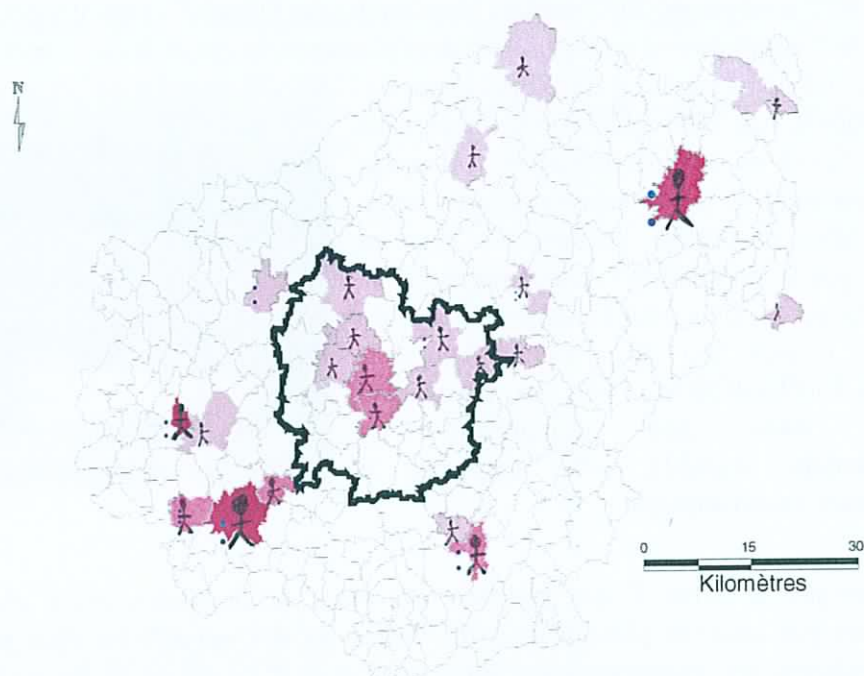
b) La deuxième transformation

La forêt est trop récente en Corrèze pour avoir engendré une seconde transformation à la hauteur de la production.

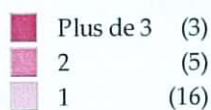
Il existe sur notre territoire 10 établissements de seconde transformation. Le périmètre du SCoT se situe entre deux pôles dominants : Ussel et Brive. Jusqu'à présent des volumes de bois importants quittent la région, mais avec une faible valeur ajoutée : l'exportation de bois brut et de produits semi transformés est importante. L'objectif économique vise donc logiquement à augmenter le travail de la 2ème transformation et l'implantation d'unités industrielles adaptées.

Carte n°40 : La deuxième transformation du bois

Source : Données 2003 de la CCI Corrèze.



Etablissement de 2ème transformation



Limite du SCoT

Nombre de salariés



c) Le transport

Dans le département, une soixantaine de transporteurs opère entre les massifs de production, les scieries et les usines de transformation.

Cette fonction est essentiellement assurée par la route, malgré les gênes occasionnées. C'est encore à l'heure actuelle le moyen le mieux adapté pour des trajets de faible distance :

- frais de transport plus faibles que par le train,
- plus grande souplesse d'utilisation: le transporteur se rend où le bois est entreposé jusqu'à l'établissement qui le transformera sans qu'il y ait rupture de charge.

d) Le Pôle Interrégional Bois

Récemment, un **Pôle Interrégional Bois**²⁴ a été mis en place sur le département. Il regroupe 1000 entreprises, 3000 emplois, dans toutes les filières du bois. Il a pour vocation de promouvoir l'installation d'entreprises et doit permettre la création de la maison du bois à Tulle, de pôles de recherche et développement, de l'INSNIB (institut de formation diplômant jusqu'à bac+4), un BTS gestion forestière, une formation bac+1 de commercialisation. Un projet d'agrandissement de la formation sur Tulle est en cours. L'APIB encourage l'usage des bois au quotidien par la population locale pour éviter la fuite de la production vers l'extérieur : bois de chauffage, construction de chalet... Toutefois bien que l'utilisation du bois en urbanisme s'inscrive dans une dynamique de développement durable, elle s'oppose à l'architecture traditionnelle.



Notre territoire se situe à une position charnière de la filière, entre plusieurs pôles stratégiques que sont : le plateau de Millevaches, un des massifs les plus productifs, les écoles forestières, les échangeurs autoroutiers de l'A 20 et l'A 89. La filière bois constitue un potentiel économique fort. Elle peut être une orientation de développement pour notre territoire, à condition toutefois qu'elle s'adapte, tout en se préoccupant de la pérennité de la forêt (éviter les coupes rases prématurées ou non replantées).

e) Multifonctionnalité de la forêt

Au delà de l'aspect économique, les autres fonctions de la forêt, qu'elles soient sociales, touristiques ou environnementales, sont encore peu créatrices d'emplois en Limousin.

Elles doivent répondre à des objectifs de production. Toutefois, les forêts publiques ont un rôle social indiscutable, en matière de sensibilisation et d'accueil du public. Enfin, pour qu'il y ait multifonctionnalité, il faut recourir à la hiérarchisation des fonctions par massifs forestiers. Cela implique un zonage des différentes forêts, articulé avec un zonage des parcelles agricoles.

**Enjeux : Monopoler les propriétaires, tant sur l'exploitation des ressources en bois que sur les différents usages de la forêt,
Développer une filière bois créatrice d'emploi,
Gérer et aménager l'espace (travaux fonciers...)
Développer les activités touristiques**

²⁴ Association Pôle Interrégional Bois : APIB

2. Une croissance du secteur tertiaire à orienter vers les services aux entreprises

Les emplois tertiaires et surtout les services marchands ont fortement augmenté: +9% en 10 ans. Toutefois, ils restent à un niveau inférieur à la moyenne départementale et régionale (60% des emplois sur le Pays, 65% sur le département, 66% sur le Limousin). Ils se situent surtout dans les secteurs de l'éducation, la santé, l'action sociale suivis des emplois administratifs puis du commerce.

Les services aux particuliers et aux entreprises représentent 12 % de l'emploi total. Ceux aux entreprises restent peu nombreux sur le territoire, bien que l'on constate une hausse de ces activités, notamment avec l'implantation de l'entreprise Transcom (centre d'appel employant au moins 400 salariés). Celle-ci est un emblème de la stratégie de développement à poursuivre dans le tertiaire.



L'entreprise Transcom à Favars

Un facteur favorable aux implantations d'entreprises est la **réputation de qualité et de fidélité du personnel** : son taux de renouvellement est faible, ce qui est avantageux pour les entreprises puisqu'elles n'ont pas à former régulièrement de nouveaux salariés.

Cependant, des difficultés menacent le développement des services :

- taille limitée du marché local des services,
- inadéquation entre l'offre locale et la demande,
- manque de culture entrepreneuriale,
- bas salaires ne contribuant pas à attirer de nouveaux actifs sur le territoire, mais qui sont en revanche un facteur attractif pour les entreprises,
- déficit immobilier et foncier dédié aux entreprises de services. Toutefois les anciens sites industriels pourraient être reconvertis en espaces tertiaires,
- manque d'infrastructures de NTIC²⁵.

Ce dernier point devrait être résolu avec la **couverture haut débit Internet de l'ensemble du département fin 2006**, dans le cadre des politiques du syndicat DORSAL et du Conseil Général (Corrèze numérique). L'objectif majeur est l'équité d'accès aux technologies de l'information et de la communication avec des services comparables à ceux des zones urbaines à des coûts équivalents. Cette avancée technologique, motrice du développement économique et social, devrait permettre la **stimulation de l'activité et de l'attractivité économique du territoire**.

²⁵ Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

La faible coopération entre les bassins de Tulle et de Brive, ainsi que les réformes des services publics peuvent affaiblir le potentiel d'emploi et de revenus sur le bassin de Tulle. Pourtant, on peut voir là une opportunité réelle en trouvant une **complémentarité des axes de développement des 2 bassins**. La mutualisation des moyens et compétences serait donc à privilégier. C'est une démarche en construction dans le domaine des services publics, avec la coopération des services hospitaliers entre Brive et Tulle. Le bassin de Limoges est aussi un lieu de recrutement important qui permet d'augmenter les possibilités.

Enjeux :

Favoriser la création et le développement d'entreprises locales dans le secteur tertiaire supérieur et les activités liées à l'innovation.

Capter de nouveaux habitants en développant une offre de « services à la population » attractive.

Développer la complémentarité des bassins de Tulle et de Brive en expérimentant de nouvelles formes de service public.

Développer des structures d'accueil et reconvertir les sites industriels.

3. Le tourisme : Un enjeu économique pour le territoire

En Corrèze, l'activité touristique représente un enjeu économique véritable puisqu'elle génère près de 305 millions d'euros. Depuis quelques années, ce domaine est la 2^{ème} activité économique du département après l'industrie, juste avant l'artisanat et l'agriculture. Elle concerne 3500 emplois directs et indirects. Il est nécessaire de favoriser les actions dirigées à la fois vers les populations locales et touristiques afin de faire pleinement jouer au tourisme son rôle dans l'attractivité et le développement de l'emploi en Corrèze.

Le patrimoine naturel, notamment lié à ses rivières et ses cours d'eau et à sa zone de moyenne montagne, est très riche. A celui-ci s'ajoute un patrimoine culturel diversifié et typique de la région dont une mise en valeur ne peut que renforcer le potentiel touristique du territoire. Le Schéma Départemental de Développement Touristique 2005-2009 vise d'une part à améliorer la répartition annuelle de la fréquentation touristique et d'autre part à valoriser et diversifier les filières touristiques.

a) L'hébergement : une qualité à améliorer

La Corrèze détient le premier potentiel d'hébergement touristique du Limousin avec 53% de lits touristiques marchands, offrant un panel diversifié²⁶.

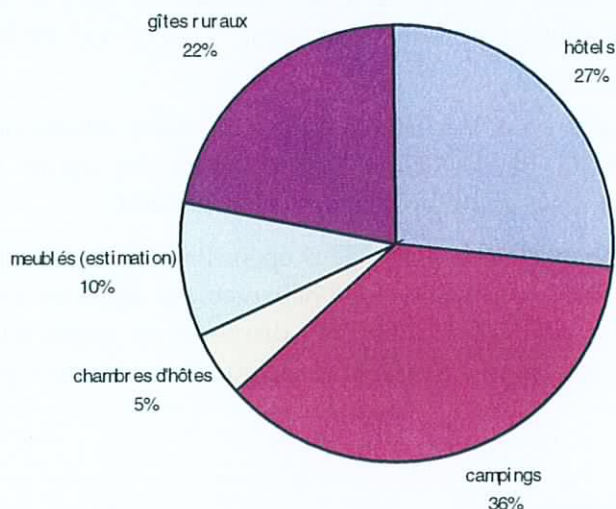


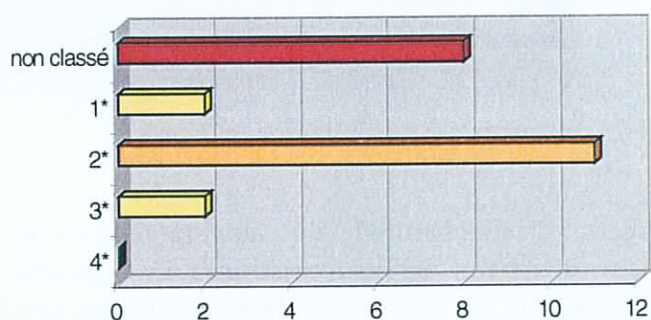
Figure 25 : Capacité d'accueil (en % de lits touristiques) sur le territoire du SCoT par type de structure d'hébergement

Source : ORAC, 2005

On retrouve cette diversité au sein du périmètre du SCoT. Malgré la prédominance de « lits touristiques » des campings et des hôtels, cela ne reflète pas l'utilisation qui en est faite, ni la qualité des hébergements.

- L'hôtellerie traditionnelle

Figure 26 : Nombre d'hôtel en fonction de leur classement (nombre d'étoiles)



Données : Hôtels en Corrèze, CDT, 2005

On compte 23 hôtels sur le périmètre du SCoT, dont 70% sont des « hôtels-restaurants ». Ces établissements comptent au total 288 chambres, soit 576 lits touristiques. Comme on le voit sur le graphique ci-contre, il s'agit d'une hôtellerie de qualité moyenne, avec une majorité d'hôtels classés 2 étoiles et un nombre important d'hôtels non classés. L'hôtellerie traditionnelle jalonne principalement les axes routiers (A89 et A20), où se développent des hôtels de chaîne au détriment de la petite hôtellerie rurale.

²⁶ Schéma Départemental du Tourisme, Comité Départemental du Tourisme (CDT) 2005.

Par ailleurs les nouvelles réglementations de mise aux normes vont sans doute conduire des petits établissements à fermer. Ainsi s'il n'y a pas de reprise ou de nouvelles installations, dans les prochaines années le nombre d'hôtels pourrait devenir vraiment faible.

- **Chambres d'hôtes et gîtes ruraux**

Ce service est relativement important dans la région. De nombreuses bâtisses anciennes ou fermes sont rénovées en gîtes et proposent des prestations tout à fait remarquables. Elles font de plus en plus d'adeptes, car situées au calme : elles offrent confort et tranquillité.

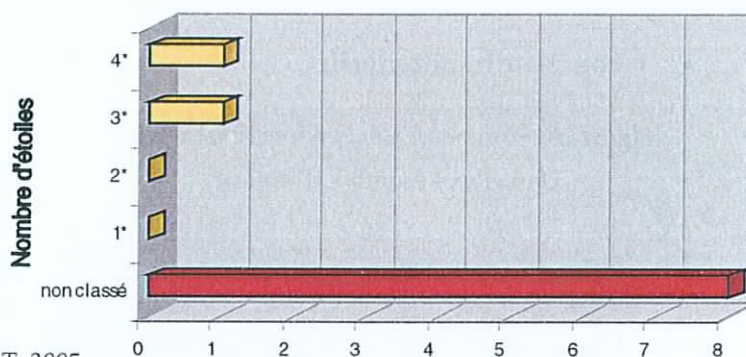
Les chambres d'hôtes sont un atout pour la clientèle en transit. Elles offrent une possibilité de restauration le soir et le matin. Elles sont plus utilisées pour des séjours de courte durée, à l'inverse des gîtes, qui sont loués au minimum pour un week-end.

Ces derniers sont en majorité de bon confort (52% de 3 épis). Ils fournissent une capacité d'accueil²⁷ moins importante que les autres types d'hébergement, mais ils sont mieux répartis sur l'ensemble du territoire. Toutes les communes disposent au moins d'un gîte ou d'un meublé à louer. De plus, ils offrent une indépendance que l'on ne trouve pas avec une chambre d'hôte ou un hôtel.

- **Campings et aires naturelles de camping**

De par sa capacité d'accueil, c'est le premier mode d'hébergement touristique marchand du département. Les campings sont souvent localisés le long des rivières ou à proximité des plans d'eau.

Figure n°27 : Répartition des terrains de camping en fonction de leur classement



Source : Camping Caravaning, CDT, 2005

On recense au total 9 campings et 1 aire naturelle de camping répartis sur 9 communes, ce qui représente une capacité d'environ 750 lits touristiques. Le graphique ci-dessus nous montre que la qualité d'accueil et de prestations de ces campings semble insuffisante : très peu de campings sont classés. Les campings municipaux proposent des prix très abordables mais parfois la qualité des équipements est minime et la promotion

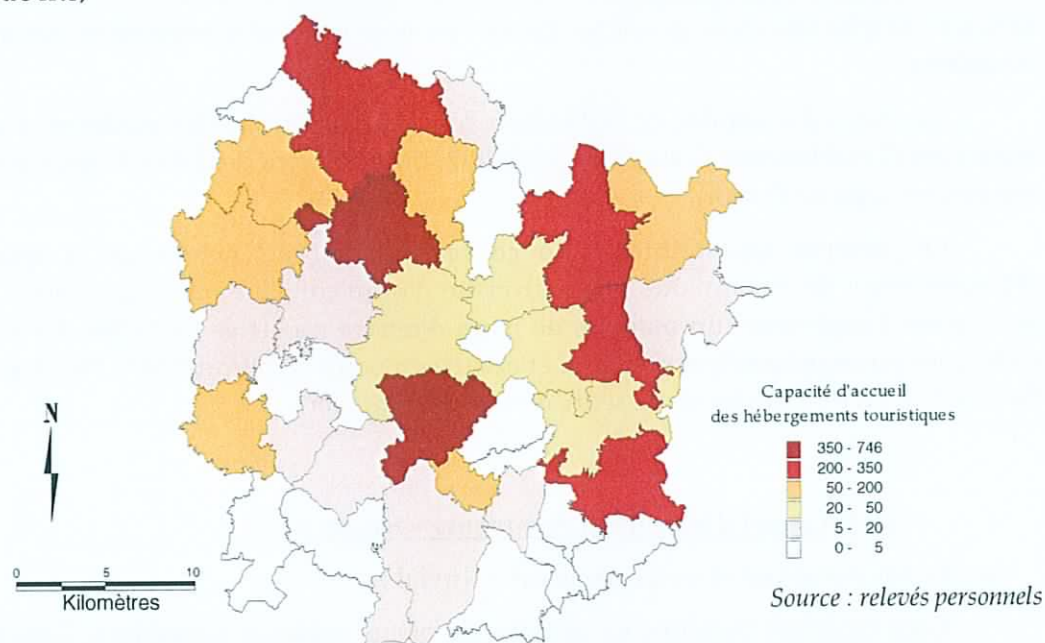
²⁷ La capacité d'accueil se calcule en nombre de lits et de structures par type d'hébergement :

- Hôtels et chambres d'hôtes = nombres de chambres X 2
- Campings = nombre d'emplacements X 3
- Meublés = nombre de lits réels
- Gîtes et résidences secondaires = nombres de structures X 5

(Direction Régionale du Tourisme)

insuffisante. Généralement, ils ne proposent pas d'animations ou d'activités qui pourraient attirer les jeunes ou les familles.

Carte n°41 : Capacité d'accueil des hébergements touristiques des communes du SCoT (en nombre de lits)



La capacité des hébergements touristiques sur le territoire est à relativiser. En effet, elle dépend du type d'hébergement présent : un camping offre une plus grande capacité qu'un gîte, mais il ne correspond pas forcément à l'attente des touristes et donc sa fréquentation est peu importante. L'évolution des « mentalités touristiques » entraîne un développement des gîtes ruraux. Les touristes recherchent le calme et un confort qu'ils pourraient avoir chez eux, ce que l'on retrouve la plupart des cas dans la formule gîte.

Il est souvent difficile d'évaluer la réelle demande en hébergement touristique, d'autant plus que l'on assiste à une évolution des modes de consommation et de loisirs, d'où émergent de nouveaux besoins, auxquels il est nécessaire de répondre. En effet, la répartition annuelle de la fréquentation se modifie (plus de temps de loisirs avec les 35h, besoin d'évasion des aires urbaines,...) ainsi que sa durée. Les personnes se déplacent plus souvent mais sur des périodes plus courtes.

La priorité est de revaloriser l'hébergement existant plutôt que de vouloir en augmenter la capacité. Par exemple, les campings étant déjà implantés, il faut maintenant les améliorer et les adapter à l'évolution des attentes touristiques (proposition de formules thématiques...). En périphérie de notre territoire, plusieurs complexes touristiques (villages vacances) se développent. Bien qu'ils permettent l'accueil d'un grand nombre de touristes, ils peuvent constituer une certaine menace pour l'attrait touristique du territoire. En effet, c'est le calme et l'authenticité qui semble être la « clé de voûte » du potentiel touristique. Le développement de structures d'accueil (que l'on peut trouver dans toutes les régions) risque de modifier cette image, de diminuer son caractère, et donc de nuire au développement du tourisme corrézien sur le long terme.

b) Les restaurants

On recense 60 structures de restauration sur la Communauté de Communes dont :

- 2 cafétérias au sein des hypermarchés,
- une dizaine de structures de restauration rapide,
- 14 hôtels-restaurants...

45% sont implantées dans le centre-ville et l'on note une faible proportion des spécialités étrangères.

Un très faible nombre de restaurants sont répertoriés dans les guides et ouvrages de références (2 établissements au guide Michelin), ou possèdent des label de qualité (3 hôtels-restaurants logis de France).

On observe une faiblesse de ce secteur tant au niveau de la qualité (pas d'établissement de renom), que sur la diversité d'offre culinaire ou géographique. On peut aussi noter l'importance du manque de main d'œuvre qualifiée (cuisinier, serveur...). Ce secteur est pourtant créateur d'emploi et occupe un poids significatif dans l'économie locale. Sa valorisation représenterait aussi un atout touristique fort.

c) Un panel d'activités à dominante « nature »

- **Le tourisme vert et le tourisme dit « fluvial »**

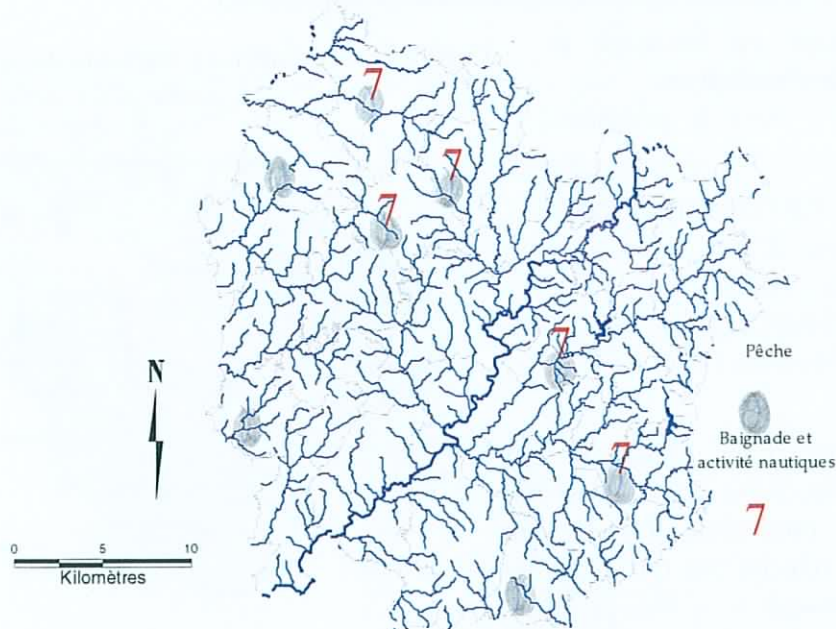
Cette catégorie regroupe les activités de pleine nature et aquatiques. Cette filière est prépondérante de par la richesse des vallées et des cours d'eau, la présence de nombreux sentiers ombragés, de cascades et de lacs.

Les possibilités sont donc diverses :

- Randonnée pédestre, avec des circuits de petites et grandes randonnées. Les sentiers ne sont pas suffisamment valorisés, alors qu'elles intéressent le grand public. On assiste par ailleurs à une demande de plus en plus précise sur des offres de randonnées thématiques.
- Réseau de pistes VTT, accent mis sur le cyclotourisme avec la création récente de circuits familiaux et sportifs, le Tour Cycliste de la Corrèze...
- Equitation, avec des centres et fermes équestres reliés par les pistes équestres « transcorrèziennes » (ancienne voie ferrée réhabilitée).
- Golf du Coiroux sur la commune d'Aubazine, limitrophe au territoire du SCoT. Plusieurs communes du SCoT font partie du syndicat de gestion du site. De plus le site offre un plan d'eau, un camping, un terrain de tennis et des activités d'accrobranches. Un projet de construction de chalets est actuellement à l'étude.
- Sports aquatiques, large gamme d'activité due au réseau hydrographique dense : canoë-kayak, rafting, baignades surveillées...
- De nombreux plans d'eau et rivières sont ouverts à la pêche, qui tend d'ailleurs à se développer, et peut être intégrée à des formules de séjour touristique.

Carte n°42 : Lacs, plans d'eau et cours d'eau sur le territoire du SCoT

Données : Tulle Pratique, 2005



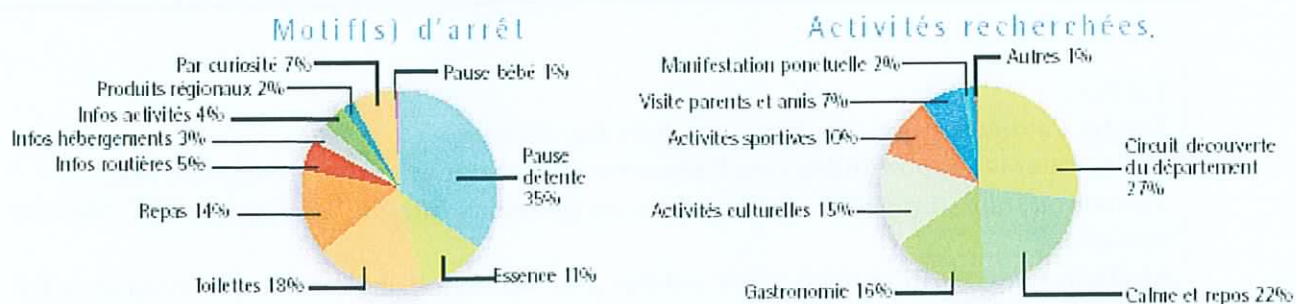
- Le tourisme culturel

- Patrimoine bâti
- Musées : musée du cloître, musée des armes, musée départemental de la Résistance et de la Déportation. Le projet de pôle national de l'accordéon à Tulle permet d'ores et déjà d'organiser des expositions avec la présence de pièces uniques et de la collection publique d'instruments à vent à hanche libre la plus importante d'Europe.
- Gastronomie et savoir-faire
- Événementiels : des manifestations sont organisées en lien avec les traditions et savoir-faire de la région, tout au long de l'année (Nuits de Nacre à Tulle en Septembre, Festival « Ô les Chœurs » en Novembre, Fête de la pomme de terre à Chanteix en Août,...)
- Emergence de nouvelles filières : l'agglomération de Tulle dispose d'un patrimoine économique diversifié qui a fait sa renommée dans le passé. Depuis quelques années, il est apparu un tourisme de découverte économique de la région avec les visites d'entreprises, telle que l'usine Maugein, dernière fabrique d'accordéons de France.

films. Selon une enquête réalisée en 2003 par le CDT sur les aires de services de Vitrac et Masseret, voici les motifs d'arrêt et activités recherchées :

Figure 28 : Motifs d'arrêt et activités recherchées des visiteurs sur les aires d'autoroute de Vitrac et Masseret

Source : CDT, 2003



- **Le profil des visiteurs :**

Aucune étude n'a été réalisée à l'échelle communale ou intercommunale. Les données existantes concernent le département, nos observations sont donc extrapolées à partir d'un sondage réalisé durant l'été 2004, en considérant que les données sont applicables à l'ensemble de la Corrèze :

- 85% des estivants sont français. Le premier bassin de clientèle est l'Ile de France, suivi des Pays de la Loire. Les régions limitrophes sont peu représentées.
- Les touristes étrangers viennent majoritairement de Grande-Bretagne et des Pays-Bas.
- La moyenne d'âge des personnes est de 44 ans, dont 47% accompagné d'enfants. C'est donc une destination prisée par les familles.
- Forte fidélisation des touristes : 2/3 des personnes interrogées sont déjà venues en Corrèze.
- Poids du relationnel dans la connaissance du département. La première venue est souvent due soit à la présence de parents ou d'amis sur place, soit à des conseils de proches.
- Le nombre de résidences secondaires est en augmentation.

Les raisons de séjour sont organisées autour de 4 thématiques, qui sont les suivantes :

- loisirs de pleine nature
- tourisme de découverte
- repos, détente
- manifestation, animation

L'élément naturel est redondant dans l'image qu'a le public de la Corrèze, auquel s'ajoute le patrimoine bâti et la qualité de vie. C'est donc bien dans ce contexte que s'inscrit un tourisme de nature, pour lequel l'engouement des français est grandissant depuis plusieurs années. Si le secteur du tourisme est peu développé, le potentiel touristique du territoire est indéniable

Enjeux :

Garder l'authenticité du territoire, souhait des visiteurs,

Développer les opportunités avec l'engouement des français pour le tourisme vert,

Promotion touristique d'ensemble (office du tourisme, Internet, communication, mise en réseau),

Meilleure organisation des acteurs publics avec un organisme central qui coordonne les actions,

Professionnalisation du tourisme et encadrement des aménagements pour éviter les nuisances dues au tourisme.

Le territoire du SCoT fait indéniablement face à des difficultés au niveau économique. A la baisse générale de l'activité industrielle et de l'emploi agricole s'ajoute la faible attractivité du territoire pour les entreprises comme pour les actifs. Le peu de structuration de l'industrie du tourisme et du bois, le peu de diversité industrielle ainsi que le manque de renouvellement des entreprises artisanales sont un frein au développement économique global.

Cependant, des actions sont petit à petit mises en place, telles que la création des zones d'activité, la promotion du territoire par Corrèze Expansion ou la structuration des Systèmes Productifs Locaux, qui sont un premier pas vers le renouveau de l'économie. Il semble désormais nécessaire de s'appuyer sur ces nouvelles opportunités pour relancer l'activité économique. Ainsi, une valorisation des spécificités locales à l'extérieur et à l'intérieur du territoire pourrait, à moyen terme, renforcer les SPL et favoriser la diversification de l'industrie et de l'agriculture.

Une mise en relation des secteurs devrait être envisagée car toutes les composantes de l'économie sont en interaction. En effet, la promotion du pôle formation accompagnée de la valorisation des emplois liés à ces secteurs (notamment auprès des jeunes), par exemple, pourrait ainsi favoriser la reprise d'entreprises artisanales ou la création de nouvelles TPE. De même, l'incitation des agriculteurs à se tourner vers des activités à plus forte valeur ajoutée (agrotourisme, vente de produits du terroir...), accompagnée par une promotion touristique d'ensemble, organisée, pourra attirer un public qui injectera de l'argent dans l'économie locale.

Une meilleure connaissance interne et externe des ressources physiques et humaines du territoire pourrait donc permettre de mieux les mobiliser, les organiser et ainsi les développer. Cette méconnaissance des potentialités du territoire existe aussi dans les domaines du paysage et du cadre de vie. Il est donc crucial de les étudier.

V. UN TERRITOIRE A PRESERVER ET A METTRE EN VALEUR

Le côté technique de l'environnement a été traité de façon succincte dans les « Pour en Savoir plus » puisqu'il n'était pas dans notre commande de réaliser un Etat Initial de l'Environnement. Un bureau d'étude est chargé de le réaliser. Il nous a toutefois semblé nécessaire de l'aborder pour que le diagnostic s'inscrive dans une perspective de développement durable. L'environnement en constituant un des trois piliers fondateurs.

Un territoire est aussi un paysage, c'est à dire « une composition complexe des signes d'une société – une économie, des gens, des déplacements, des lieux de vie, de travail, de loisirs, des villages...- installé sur un socle géographique – un relief, un climat, des rivières de la végétation...- dans une perspective historique. Le paysage c'est ce que l'on voit de tout ça. »²⁹. Le paysage est donc une relation entre un lieu et un regard sur ce lieu : c'est à la fois une image, c'est-à-dire une vue de l'extérieur ; et une identité, une perception de l'intérieur, par la population.

A. Le Pays Vert

Le slogan de communication du Conseil Général, « Corrèze, la Pause Nature », illustre le contexte environnemental du territoire. Les paysages sont majoritairement ruraux : ce sont des paysages de campagne, qui peuvent paraître banals.

Pourtant, la topographie marquée du territoire permet une variété de paysages.

La géologie de ce secteur est complexe. Elle détermine, par le jeu de l'érosion, les formes du relief qui constituent l'ossature du paysage et qui sont, par ailleurs, à l'origine de l'attrait touristique de cette région (cascades de Gimel...).

Pour en savoir plus : Le paysage : définition et législation

Mais ces images marquantes sont rares : Gimel, Corrèze, Tulle, Cornil. Cela a pour conséquence une absence d'identification du territoire, ce qui est un handicap certain pour une promotion touristique d'ensemble (guides touristiques).



Gimel-les-Cascades



Cornil

Le territoire ne véhicule pas à l'extérieur d'image forte et la promotion touristique est faible.

²⁹ Marc Verdier, in. *Boite à outils Paysage*, 1999, Paris.

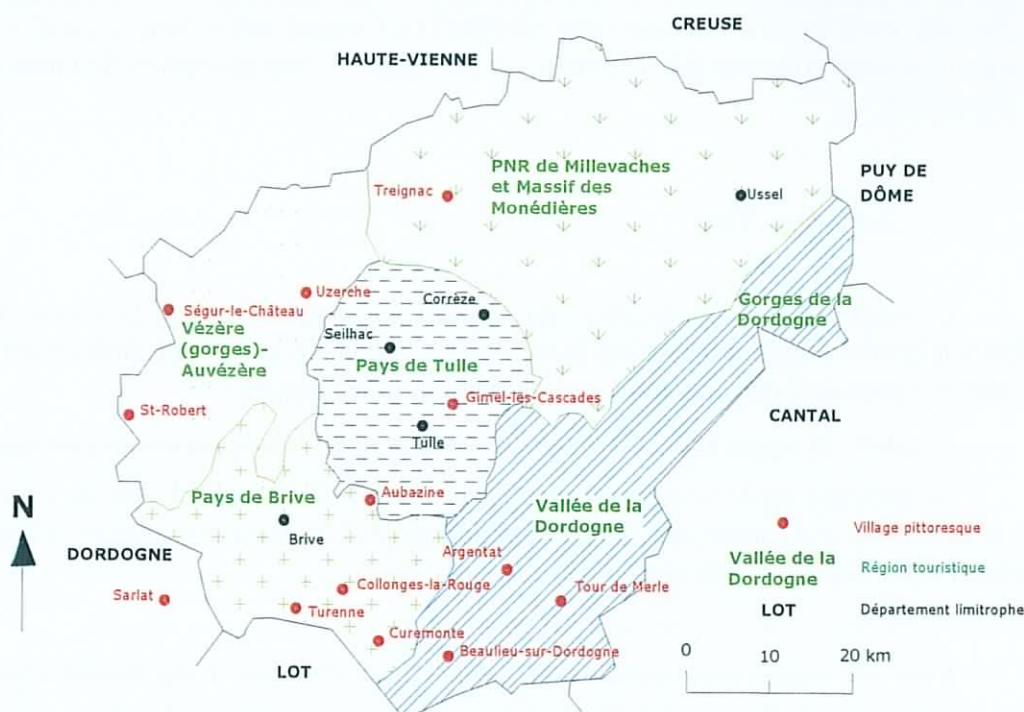
B. Un secteur de « transit touristique »?

Le territoire du SCoT, bien qu'il détienne quelques sites d'envergure, est un secteur de « transit touristique », entouré de pôles spécifiques forts. C'est une zone « charnière » entre des voisins, mieux identifiés, jouissant d'une certaine notoriété, tels que le plateau de Millevaches, la vallée de la Dordogne, le Causse, le Quercy,....

Sarlat



Carte n°44 : Les pôles touristiques aux environs du territoire du SCoT



C. Une identité plutôt centrée sur Tulle

On le voit tout d'abord avec l'appellation « Pays de Tulle ». Cela s'explique par :

- sa position géographique centrale
- l'importance de son bassin d'emploi sur le territoire du SCoT
- les éléments fédérateurs sont donc d'avantage culturel, historique et économique que paysager.

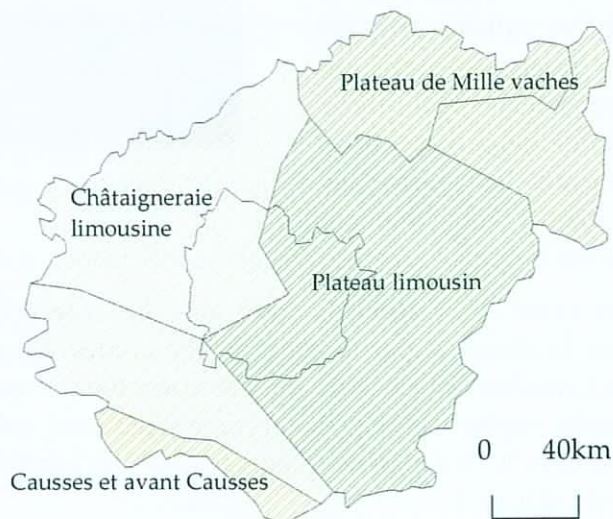
Le territoire du SCoT doit s'affirmer et valoriser ses propres atouts, notamment en terme de paysage.

2. La forêt

La forêt occupe une part importante du territoire et offre des paysages variés par ces différents types de formation³².

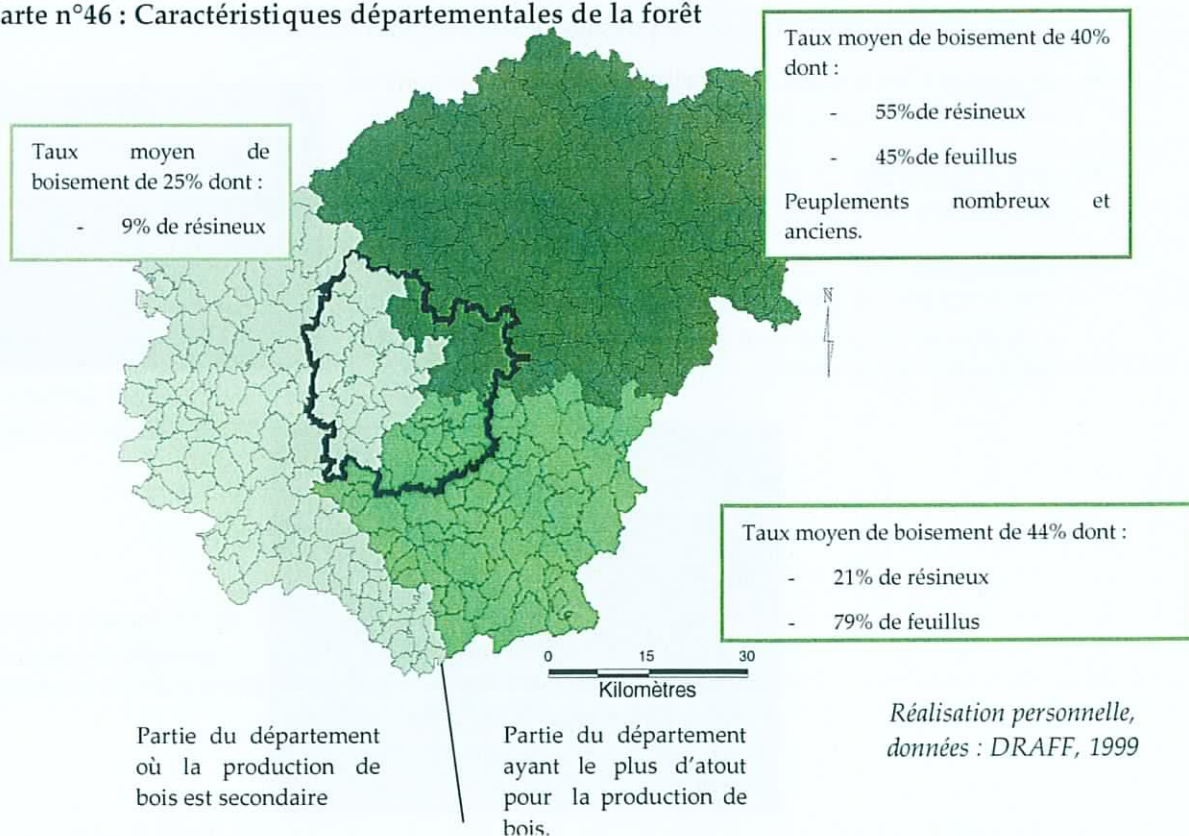
Le territoire s'articule autour de deux grandes régions forestières : à l'Est, le plateau du Sud-Est limousin et à l'Ouest, la Châtaigneraie limousine. Elles sont séparées par la vallée de la Corrèze. Les différences de boisement se retrouvent aussi à l'échelle départementale.

Figure n°30: Schéma des types de formations forestières en Corrèze, 2004



Source :IFN

Carte n°46 : Caractéristiques départementales de la forêt



³² Renvoi à la partie IV- Un tissu économique à diversifier, C- Des secteurs à développer, 1- Une filière bois encore peu structurée mais à fort potentiel

Le châtaignier est l'essence la plus marquante des paysages forestiers. Vient ensuite le chêne, puis les résineux (regroupés en petits îlots isolés ou dispersés au milieu des massifs de feuillus). Il est rare de trouver autant d'espèces mêlées que le long des vallées, dans les nombreuses forêts et paysages boisés : ils pourraient être les lieux de valorisation touristique forte mettant en avant les spécificités locales : routes et sentiers thématiques par exemple (espèces végétales corrésiennes, patrimoine...).



Perspective de feuillus et résineux mêlés



Châtaignier

Outre cette valorisation, la forêt joue un rôle social fort avec la cueillette des champignons, la chasse et par la place qu'elle occupe dans le cadre de vie, les loisirs, les traditions et l'attachement au territoire. Elle constitue un réservoir de biodiversité qui abrite de nombreuses espèces protégées, et représente une valeur écologique et paysagère indéniable, comme le montrent les quelques 10 000 ha concernés par les lois de protection sur les sites classés et inscrits.

3. L'eau

L'eau est omniprésente dans le paysage et sous différentes formes :

- eau vives : les gorges caractérisent le paysage et sont un élément d'ambiance, (Vimbelle, Corrèze...),
- eau « stagnante » : un réseau d'étangs et plans d'eau importants, surtout à l'Est,
- eau urbaine : une restauration du contact avec la rivière a été engagée depuis quelques années et doit être poursuivie car elle est un atout certain pour la ville et la qualité de vie en milieu urbain.



*L'étang de Lachamp,
à St Germain les Vergnes*



*Une promenade a récemment été
aménagée en rive droite de la
Corrèze dans le centre-ville de Tulle*

Elles créent des ambiances diverses, dynamiques (gorges, ruisseaux...) ou apaisantes (grands étangs calmes) et entraîne des variations de paysages sur de courtes distances.

4. Le patrimoine bâti : hétéroclite et dispersé

La répartition traditionnelle du bâti est éclatée en hameaux, ce qui induit un bâti très présent dans le paysage. Cette structure est issue du mode d'organisation traditionnel agricole, en petites unités. Elle présente selon les communes des disparités, de densité par exemple. L'architecture traditionnelle est permise de constituer des ensembles ruraux harmonieux :

- volumes et matériaux simples (le granite et l'ardoise),
- qualité du détail.

Il existe aussi un petit patrimoine vernaculaire riche, témoignage de l'activité, des traditions et savoir-faire locaux : fours à pain, puits, lavoirs, croix de chemin, fontaines... Ils constituent en grande partie l'identité locale et sont donc des éléments à sauvegarder, valoriser et promouvoir.

Le patrimoine historique et préhistorique est important, mais les fouilles n'ont pas toujours été réalisées : sur le site de Tintignac par exemple, des fouilles complémentaires et une mise en valeur doivent être accomplies.

L'architecture religieuse est bien présente :

- cathédrale de Tulle,
- retable de l'église de Naves,
- et de nombreuses églises de l'époque médiévale inscrites en tant qu'édifices remarquables.

F. L'utilité d'une charte paysagère

Le patrimoine bâti n'est souvent pas protégé et le bâti moderne est en rupture avec le modèle traditionnel (formes, couleurs, matériaux...) sans que de nouveaux modèles s'imposent.



Construction neuve entre Chanteix et Saint Mexant

Traditionnellement, le rapport entre le bâti et la végétation est harmonieux (alignement, bonne insertion paysagère...). Pourtant, récemment, les crêtes, collines et vallons ont été urbanisés de façon anarchique, créant des « taches » dans le paysage³³. Les bâtiments neufs sont encore peu denses mais il serait intéressant de veiller à leur implantation, matériaux, et traitements des abords, en guidant une démarche d'intégration au paysage.



Ensemble de bâti à Lagraulière



Eglise de Lagraulière

³³ Renvoi à la partie II- Fonctionnement du territoire, C- Occupation de l'espace : un territoire à double dynamisme.

Fixer des normes par le biais d'une charte paysagère serait un moyen d'établir une cohérence au sein des nouvelles constructions et des multiples interventions, rapides ou lentes, bénéfiques ou déséquilibrées, dont résulte le paysage et dont personne ne maîtrise réellement l'ensemble. La charte paysagère, démarche volontaire intercommunale, permettrait de travailler à la fois sur l'évolution physique et sur l'évolution du regard, pour constituer un réel projet local pour le paysage.

Cette charte permettrait aussi de modifier le regard des habitants sur leur territoire, en les associant par des actions participatives. En effet, les habitants ne considèrent pas leur territoire comme remarquable et ne savent donc pas le valoriser, ni apprécier ces atouts à leur juste valeur. Cette charte serait donc l'occasion d'améliorer leur vision.

Enjeux :

Revaloriser l'image de la région et affirmer son identité.

Constituer une charte paysagère, engageant une réflexion locale et partenariale sur le paysage :

- Inciter à la rénovation et à la valorisation du patrimoine bâti ancien
- Aménager des sentiers et des points de vue
- Restaurer et entretenir des éléments paysagés caractéristiques du territoire dans les systèmes de production agricole (plan d'eau, herbes...)
- Prévenir les dégradations paysagères potentielles (affichages publicitaires anarchiques aux entrées de villages particulièrement en sortie d'autoroute, constructions neuves qui ne s'intègrent pas à l'architecture traditionnelle du bâti...)

Pour en savoir plus : Préconisations pour le paysage

Préserver le paysage est crucial pour le tourisme et l'image que le territoire véhicule à l'extérieur, mais surtout pour l'image qu'on les habitants eux-mêmes de leur territoire. Il est toutefois difficilement appréhendé par la population comme un enjeu pour l'avenir, qu'il est nécessaire d'intégrer dans le quotidien. Il s'agit d'un bien collectif qui relève de la responsabilité politique et de chacun des acteurs du territoire : c'est donc un paramètre primordial à souligner dans les orientations de développement du SCoT.

SYNTHESE

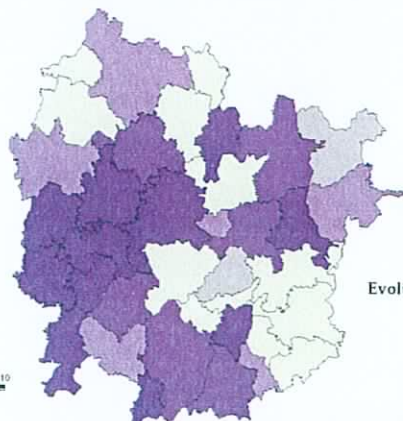
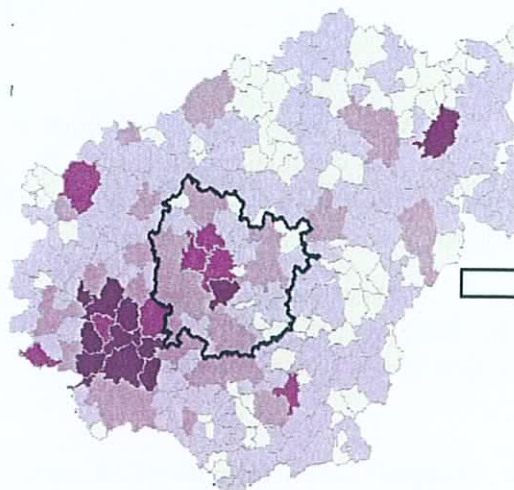
Après cette analyse, il nous a paru important de synthétiser spatialement les dynamiques de développement interne au SCoT. Nous ne représenterons schématiquement que le territoire du SCoT et Brive par souci de clarté, bien que les dynamiques soient souvent interdépendantes avec l'extérieur.

Les cartes qui nous ont permis d'établir ce schéma de synthèse, sont présentées tout au long du rapport. Elles sont elles-mêmes la synthèse de plusieurs des données sélectionnées sur un même thème :

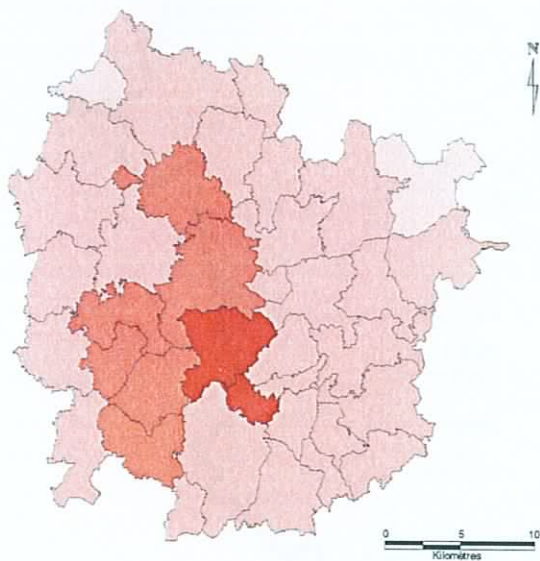
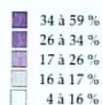
- Rappel : le territoire du SCoT (Carte n°2, p. 13)



- Carte de l'évolution du nombre de logements entre 2000 et 2004 en valeur absolue: on observe une dynamique plus forte à l'Ouest du département, particulièrement entre Tulle et Brive. Elle fait ressortir Tulle, Naves, Seilhac et St Clément. La carte des constructions nouvelles par rapport au nombre de logements existants en 2000 (carte n°10 p 28), montre que c'est l'Ouest de Tulle, jusqu'à l'A20, où les constructions se sont beaucoup développées.



Evolution du nombre de construction d'habitation de 1999 à 2004 en %



- Carte de la densité de population (Carte n°17, p. 40). Elle met en évidence :

- La faible densité de la plus grande partie du territoire
- Tulle en tant que pôle urbain du territoire, avec une densité beaucoup plus forte que le reste du

de population 1999

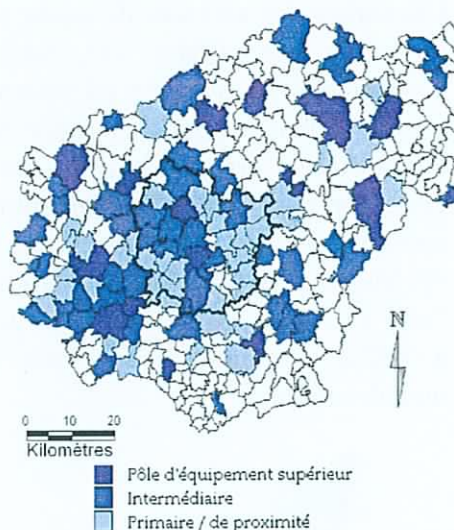
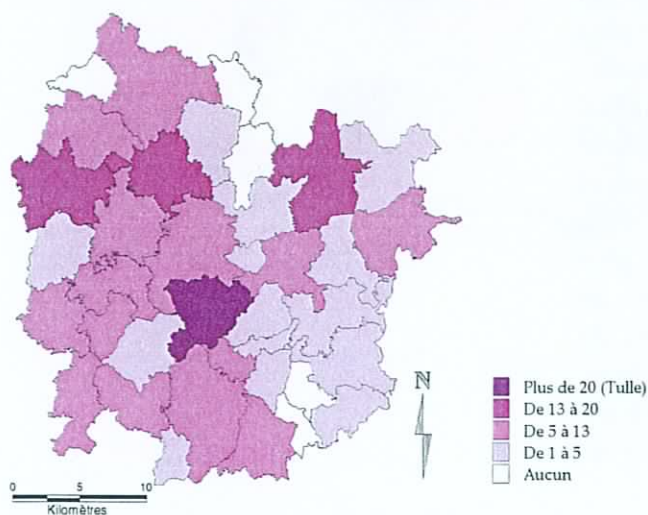
(nombre d'habitants par km²)

Quelques autres communes plus denses que les autres : Seilhac, Laguennne, et Chameyrat, Cornil, Favars, qui se trouvent aussi à l'Ouest du territoire

- Carte des réseaux routiers (carte n°9, p.24).

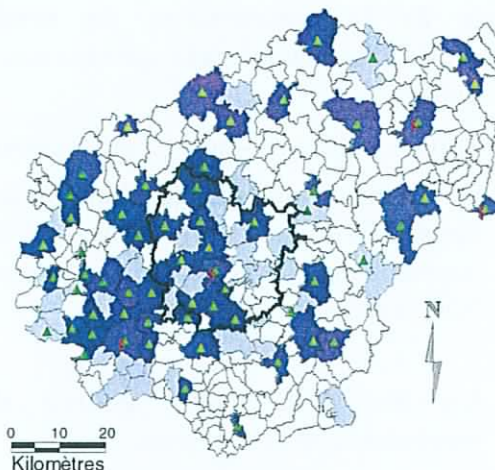
• Carte de la concentration de services de proximité, intermédiaire et supérieur p.43. Elle met en évidence :

- Tulle et Seilhac comme pôles supérieurs;
- Une ligne Nord/ Sud de Chamboulive à Ste Fortunade où se situent la majorité des pôles intermédiaires avec quelques communes à l'Ouest de cette ligne.
- Un Sud/ Est moins pourvu dans la représentation des services :
- 4 communes mitoyennes ne possèdent pas de services et sont entourées de pôles de services de proximité seulement.
- Corrèze est le seul pôle intermédiaire à l'Est, à l'exception de 2 accolés à l'Est de Tulle, Chanac les Mines et Laguenne, mais ce dernier est appartient à ce que l'on peut nommer l'agglomération Tulle-Laguenne (continuité géographique: relief plat, pas de rupture d'habitation de plus de 200m³⁴, densité beaucoup plus forte que le reste du territoire pour ces 2 communes (tulle 636, Laguenne 207...)).



- Carte de la somme des commerces et services, p.44 :
- Tulle se détache des autres communes par une densité beaucoup plus forte ;
- Seilhac, Lagraulière et Corrèze apparaissent comme des pôles secondaires
- L'Est présente globalement une moindre densité en services et commerces.

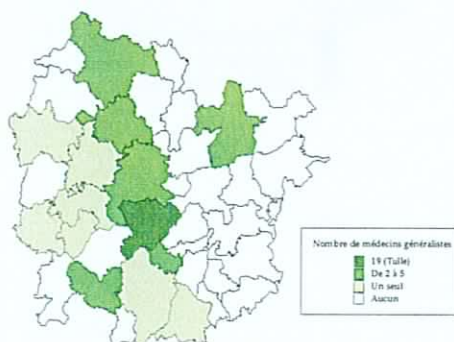
- Les cartes des services de santé p.46. et des médecins généralistes p.47. confirment les observations précédentes en faisant ressortir comme mieux équipée la ligne Nord Sud, Lagraulière, Corrèze à l'Est et Cornil au Sud Ouest. En analysant plus finement l'Ouest, on constate que les communes le long de la RD9 (St Mexant, St Germain les Vergnes) reliant Tulle à l'A89 et au barreau autoroutier reliant à l'A20, ressortent aussi mais dans une moindre mesure.



Nombre de professionnels de la santé (médecins généralistes et spécialistes)

- Plus de 10
- De 4 à 10
- De 1 à 4
- Aucun

▲ Pharmacie
■ Centre Hospitalier

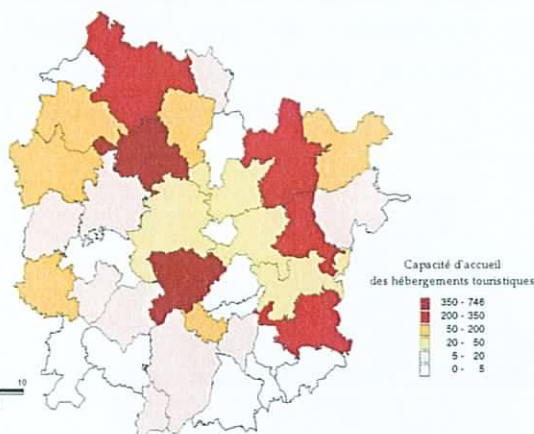


Nombre de médecins généralistes

- 18 (Tulle)
- De 2 à 5
- Aucun

Tourisme : Carte de la capacité d'accueil p.41 :

Elle met en évidence des capacités d'accueil plus fortes à Seilhac et Tulle (plus de 350 lits), et très importantes (entre 200 et 350 lits) à Chamboulive (qui appartient toujours à cette ligne Nord/Sud plus équipée) mais aussi 3 communes à l'Est du territoire : Corrèze, Saint Priest de Gimmel et Espagnac. Globalement l'Est semble doté d'une capacité d'accueil assez forte, puisque 8 communes proposent de 20 à 350 lits, contre seulement 6 à l'Ouest (en incluant la ligne Nord /Sud plus développée). Cette observation concorde avec les atouts touristiques présents à l'Est : Cascades de Gimmel, PNR sur 2 communes de l'Est du territoire, musée du président Jacques Chirac sur la commune de Sarran, qui n'appartient pas au territoire mais est mitoyenne à Corrèze et Vitrac sur Montane.

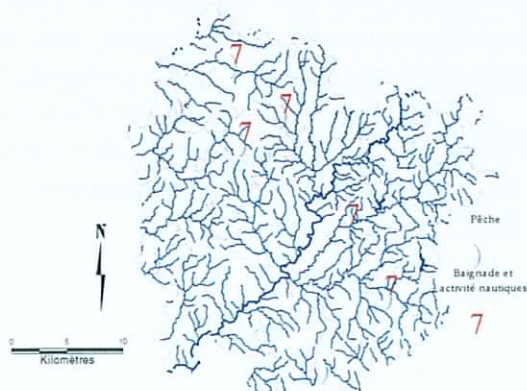
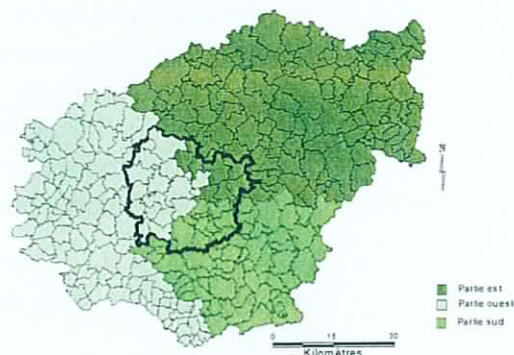


Capacité d'accueil des hébergements touristiques

- 350 - 746
- 200 - 350
- 50 - 200
- 20 - 50
- 0 - 5

- **Forêt : types et taux de boisement** (C p.99)

On constate que ce sont les comm l'Est qui ont les plus forts taux de bo (entre 40 et 44 %) et de résineux, ce qui cor aux unités forestières du reste du dépai Cette forte présence de la forêt est un ato l'économie locale pour son exploitatio aussi pour le cadre de vie et le f touristique qu'elle représente.



- **Carte des lacs, plan d'eau et cours d'eau** (p.91) elle montre des lieux de baignades et d'activités nautiques à l'Est et autour de Seilhac.

Des dynamiques récurrentes émergent de l'observation de ces cartes :

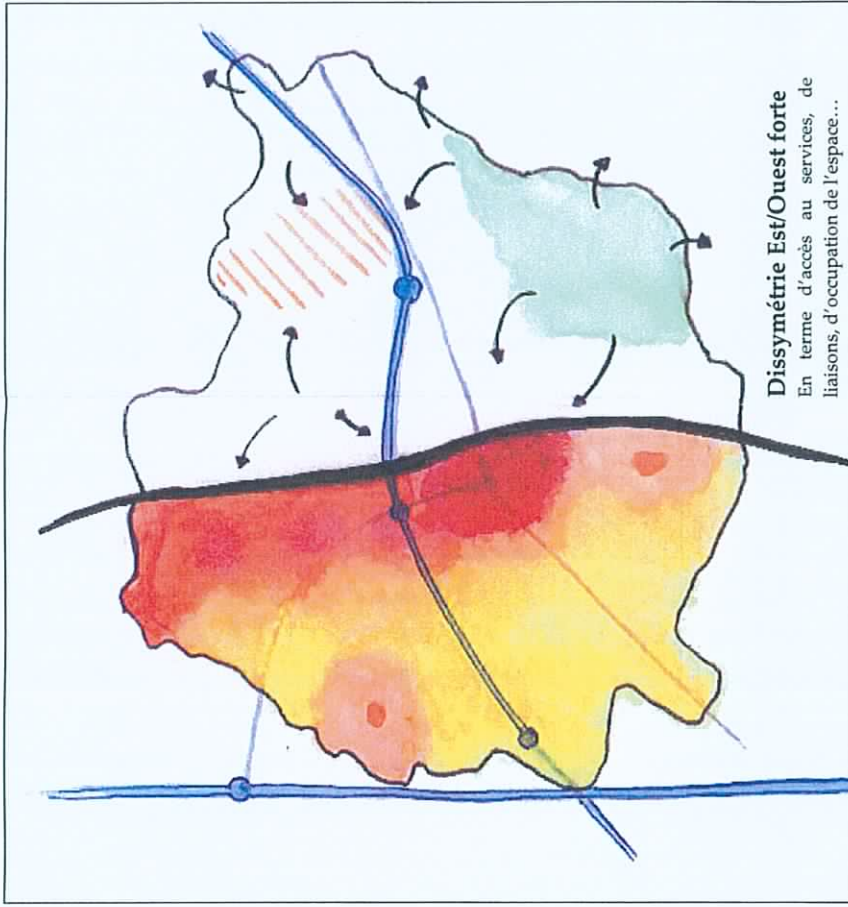
- **Une dissymétrie Est / Ouest**, qui a surpris les idées préconçues des élus, habitués à mettre en avant une différence Nord/Sud ;
- **Des zones plus attractives** en terme d'arrivée de population, d'implantation d'entreprises, ... :
 - **Tulle** : par ses fonctions de préfecture à l'échelle départementale, mais aussi de ville centre à l'échelle du territoire (concentration des services et des équipements) et de 1^{er} pôle d'emploi.
 - **Des pôles intermédiaires** : concentrant les services de proximité, intermédiaires et des équipements, qui correspondent à l'axe Nord/Sud qui divise le territoire.
 - **Des pôles émergents** : par leur proximité de l'autoroute, ils connaissent un développement récent fort. (qui n'est pas encore pris en compte dans les recensements INSEE.). Des pôles émergent aussi, mais dans une moindre mesure, par leur situation privilégié de lien entre Tulle et l'A20.
 - **La zone Ouest en développement** : où la construction augmente et sa population en conséquence
 - **Un pôle au Sud** : Cornil est une commune qui apparaît souvent comme importante dans l'analyse : densité de population forte, structure d'accueil

pour les personnes âgées... Mais il est nécessaire de relativiser ces données car il s'agit d'une petite commune, difficile d'accès du fait de son relief.

Nos observations personnelles font apparaître Ste Fortunade comme plus dynamique : taux élevé de constructions neuves, nombre relativement important de commerces et de restaurants... Il s'agit donc d'un pôle secondaire important pour le territoire.

- **Le pôle de l'Est** : Corrèze constitue un pôle fort à l'échelle de l'Est du territoire puisque cette commune compense le défaut d'équipement de cet espace.
- **Des zones en retrait de développement** : Densité d'habitants plus faible, moins d'équipements et de services, qui sont peu diversifiés et parfois menacés de fermeture, moins d'infrastructures routières compte tenu du relief. Il en découle donc un relatif enclavement. Les paysages préservés, la capacité d'accueil touristique forte, la forêt dense et les possibilités d'activités touristiques nautiques ou culturelles nombreuses (par rapport au reste du SCoT) permettent d'envisager des potentialités de développement du tourisme et de l'exploitation de la forêt.

CARTE DE SYNTHÈSE



- Autoroutes
- Sorties autoroutières
- Routes nationales

Dissymétrie Est/Ouest forte
En terme d'accès au services, de liaisons, d'occupation de l'espace...

Légende

Ville-centre :

Concentration des services (supérieurs, intermédiaires et de proximité), de l'emploi, des équipements culturels...

Pôles intermédiaires : zones concentrant les services

Communes les plus dynamiques de par leur proximité des bassins d'emploi

Zone en développement : sous influence croisée de Brive et de Tulle

Commune influente

Zone intermédiaire

Zone en retrait de développement
Faiblesse des services de proximité, enclavement

Orientation des flux palliatifs quant à l'absence de services

Arc de cercle le plus développé pour :

- les équipements
 - de proximité
 - routiers
- l'urbanisation (taux de construction élevé...)
- la démographie...
 - Menaces de dégradation du paysage

Potentialités de développement importantes :

- le tourisme :
 - capacité d'accueil forte
 - paysages préservés
 - peu de pression foncière
- la forêt
 - fort taux de boisement (forte proportion de résineux)
 - l'exploitation pourrait être développée



CONCLUSION

Cette étude fait suite à un stage de trois mois réalisé au sein de la Communauté de Communes du Pays de Tulle. Elle constitue un premier diagnostic territorial, base des réflexions futures dans le processus d'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial.

Nous avons constaté les modifications engendrées par l'implantation des infrastructures de transport, tant sur les déplacements, sur l'occupation du sol, l'économie,..., de comprendre les dynamiques au sein du périmètre leurs liens avec les territoire voisins. Enfin, cette étude a permis de déterminer des orientations pour le territoire qui s'inscrivent dans une perspective de développement durable et qui seront approfondis ultérieurement dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

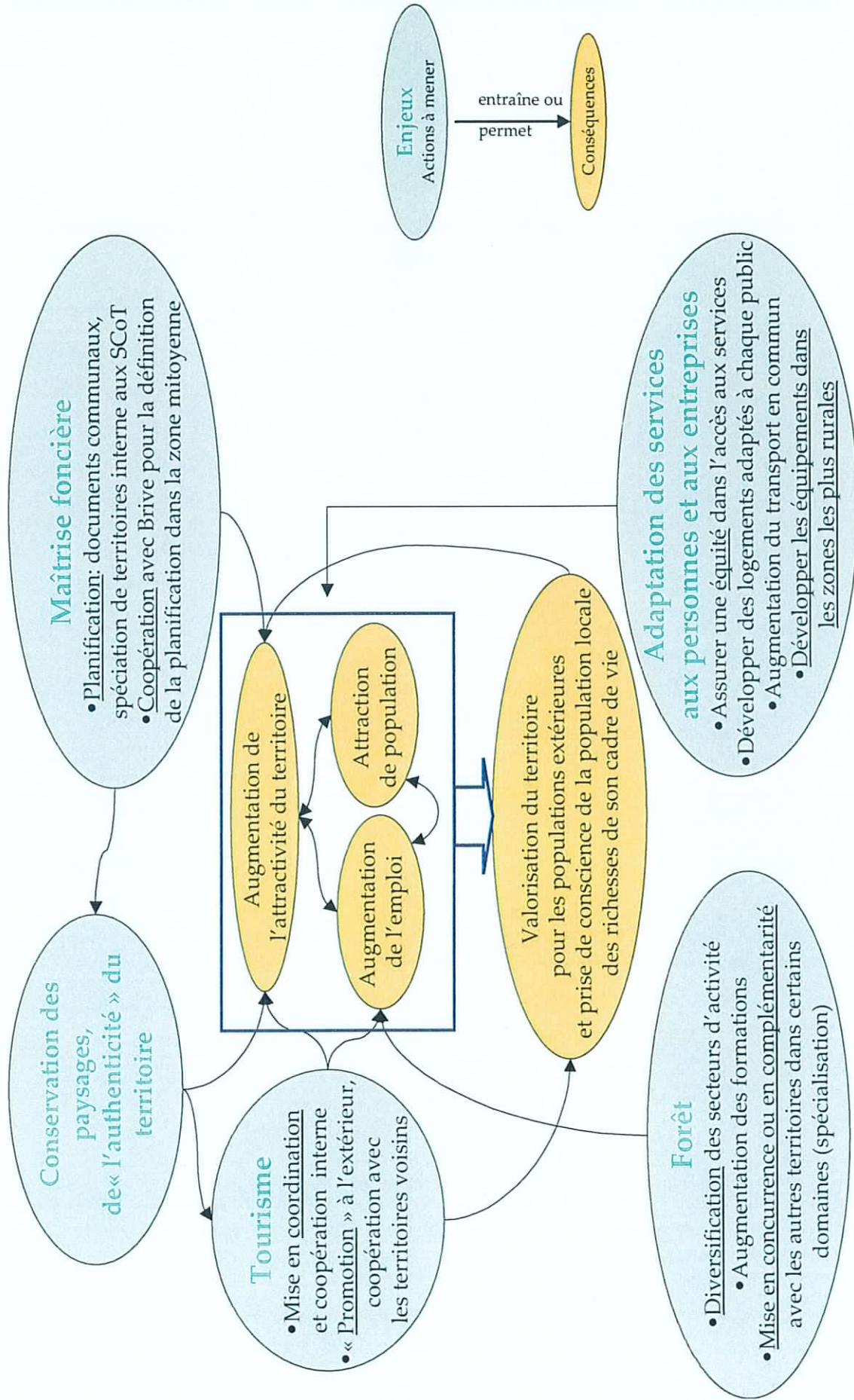
L'arrivée de l'autoroute A89, qui rapproche Tulle des autres bassins d'emplois, induit progressivement un certain déséquilibre au sein du périmètre du SCoT. Ainsi, l'Ouest du territoire a tendance à se développer, en concentrant les zones d'activité et la plupart des entreprises du périmètre. De plus, l'augmentation du nombre de nouvelles constructions de logements en particulier, induit une importante consommation d'espace pas toujours maîtrisée. L'Est du territoire, qui connaît plus de difficultés au niveau des déplacements, en partie du fait du relief plus accidenté, rencontre les difficultés propres à beaucoup d'espaces ruraux français : dépeuplement, dépendance des pôles de services et de commerces situés à une certaine distance, ce qui pose problème pour les personnes ne disposant pas de moyen de locomotion personnel... Cependant, le déclin démographique observé durant les dernières décennies semble se renverser grâce aux migrations. En effet, le rapprochement en temps de trajet des bassins d'emploi permet aux actifs de s'installer dans des zones plus rurales, où ils peuvent profiter d'une meilleure qualité de vie.

Par ailleurs, l'économie locale, qui historiquement repose principalement sur l'industrie (armement, mécanique), l'agriculture et l'emploi public (fonction de préfecture), est en difficulté. En effet, au déclin général des deux premières s'ajoute l'incertitude due à la politique gouvernementale de restructuration des administrations. L'artisanat, malgré des difficultés de reprises des entreprises, est cependant toujours une activité créatrice d'emploi, et le développement d'un pôle de formation sont des atouts certains pour le renouveau économique du territoire. Il semble donc nécessaire de jouer sur une diversification des activités, en particulier industrielles et agricoles, et de profiter des nouvelles opportunités (Zones d'Activités, présence de deux autoroutes) pour relancer une dynamique économique. Celle-ci doit également passer par le soutien des spécificités locales, mises en valeur par l'artisanat, l'agriculture, la forêt et le tourisme.

L'intercommunalité doit également jouer sur l'attractivité du territoire, pour la population comme pour les entreprises. Ainsi, la vie quotidienne doit être améliorée : services aux personnes et aux entreprises, transports en commun, image du territoire, etc... sont des éléments décisifs dans le choix d'une localisation d'installation. La création d'une charte paysagère, qui, notamment en fixant certaines normes et en impliquant la population, protégera et mettra en valeur le patrimoine, et l'amélioration de l'organisation du tourisme pourront participer à renforcer l'image du territoire.

Suite à notre analyse, cinq éléments majeurs ressortent comme ayant un rôle à jouer pour le développement et le renouveau démographique et économique du territoire : la maîtrise foncière, le tourisme, la forêt, l'adaptation des services et la conservation du paysage et de son authenticité. Ces derniers permettent d'augmenter l'attractivité du territoire, de créer des emplois, et ainsi d'attirer de nouvelles populations. Si le mécanisme est efficace, alors il crée un cercle vertueux (Cf. Schéma). Cependant le développement futur ne peut être misé seulement sur ces éléments, mais ils apparaissent comme délaissés par rapport à leur potentiel. Ajoutons que pour que de nouvelles populations viennent s'installer, il est primordial que les habitants véhiculent une image positive de leur région et donc qu'ils soient convaincus de la richesse de leur cadre de vie et de sa nécessaire mise en valeur.

Le diagnostic territorial, et le futur SCoT, ne sont pas des documents figés. Au contraire, leur suivi va refléter les évolutions du territoire en s'y adaptant et ainsi assurer leur pertinence et leur efficacité.



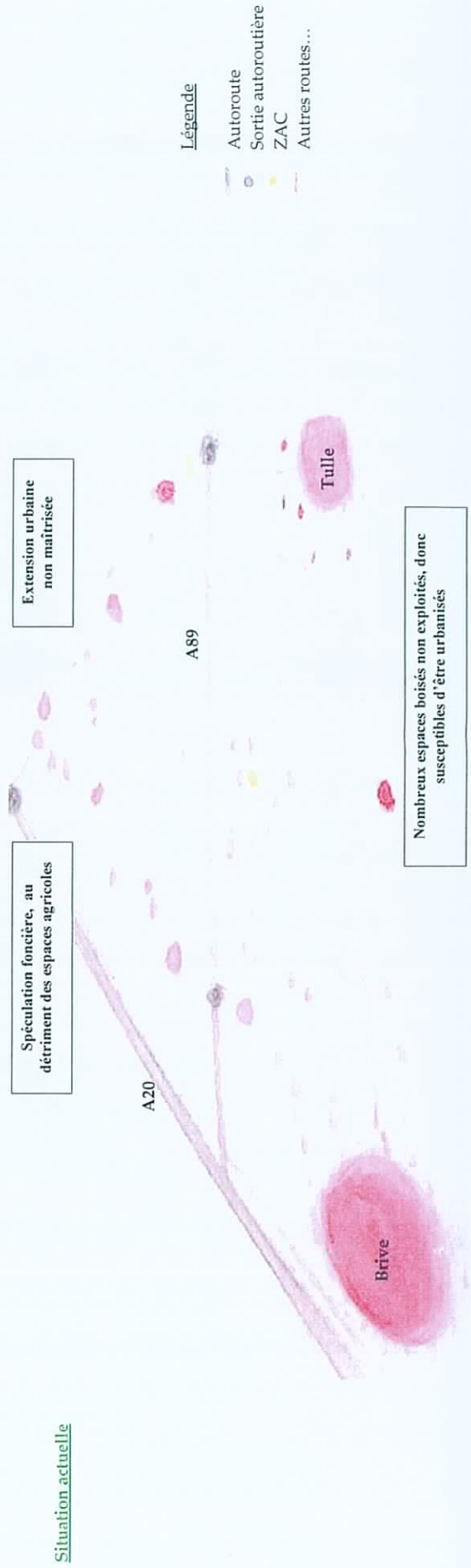
SCENARIJ

Scénario	Au fil de l'eau	Concurrence avec les autres territoires	Complémentarité avec les autres territoires
Pourquoi ?	Le territoire du SCoT est interdépendant avec les espaces voisins, et en particulier avec celui de Brive (évolution de notre territoire surtout dans cette direction). Pourtant aucune planification commune n'est réellement entreprise. Que va-t-il se passer si l'on continue dans ce sens ?	Essayer de rendre le territoire plus attractif que le bassin de Brive en particulier.	Avoir une vision plus proche des réalités des dynamiques des territoires, agir ensemble dans un but commun : le développement durable.
Principes	Poursuivre la dynamique actuelle	<ul style="list-style-type: none"> • Créer une spécificité du territoire pour se différencier, • Homogénéiser le développement à l'intérieur même du territoire du SCoT 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer un dynamisme démographique tout en limitant l'étalement urbain, • Gérer la présence de l'autoroute du point de vue de l'occupation de l'espace, • Lancer un dynamisme économique et de services intercommunautaire.

Le territoire du SCoT du Pays de Tulle est confronté à des enjeux importants, desquels vont découler des choix d'aménagement qui aboutiront à un développement équilibré ou non du périmètre. Les scénarii décrits ci-contre sont destinés à avoir une première vision succincte de ce que pourrait devenir ce territoire en fonction des grandes orientations retenues.

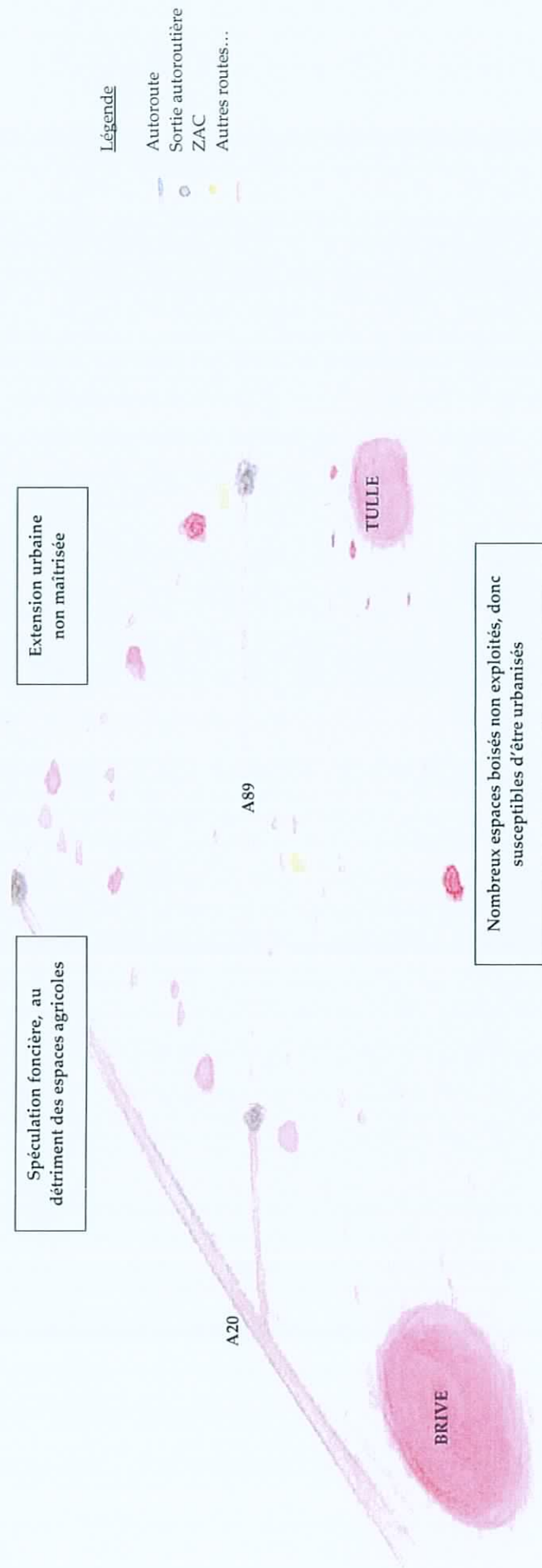
Nous avons représenté graphiquement la situation actuelle et deux des trois scénarii dans les zones où les problématiques en matière d'occupation du sol sont les plus fortes, c'est-à-dire à l'Ouest du territoire, entre Brive et Tulle. Elles représentent en effet dans ce secteur un enjeu à court terme.

Les axes autoroutiers, avec leurs sorties, et les 2 agglomérations figurent pour structurer le territoire, les autres routes et villages sont situés de manière indicative. La représentation reste schématique, et la vision en perspective ne reflète pas la réalité des distances.



Au fil de l'eau : la poursuite des tendances actuelles

- **Étalement urbain :**
 - Manque de documents d'urbanisme :
 - ⇒ Peu de contrôle de l'urbanisation
 - ⇒ Modification de la structuration de l'espace
 - ⇒ Paysage incohérent, disgracieux (mélange des architectures...)
 - Création de lotissements :
 - ⇒ Augmentation du mitage
 - ⇒ Difficulté de mise en place de réseaux de transport en commun
 - ⇒ Disparition des bourgs en terme de création de lien social
 - ⇒ Où concentrer les services à la population ?
 - Risque pour les bourgs de devenir des « villes-dortoirs », entre les bassins d'emplois de Tulle et Brive
 - Règne du « tout voiture » :
 - ⇒ Augmentation du trafic et des migrations domicile-travail
 - ⇒ Saturation des villes-centre
 - ⇒ Pollution atmosphérique
 - Augmentation de la pression foncière à l'Ouest du territoire :
 - ⇒ Diminution de la surface des terrains agricoles
 - ⇒ Augmentation des prix : rend difficile l'élargissement de la gamme de logements et l'installation de ménages à faibles revenus



- **Augmentation du déséquilibre Est/Ouest (sur une échelle de temps plus longue)**
 - L'Est est de plus en plus délaissé par les actifs, dépeuplement des petites communes
 - Concentration des services et équipements à Tulle
 - Grandes voies de communication à l'Ouest, pas d'amélioration à l'Est malgré le passage de l'A89
 - L'A89 ne bénéficie pas réellement aux usages de la population locale et entraîne plus un « drainage » qu'une « irrigation » du territoire
 - Les modifications que connaît l'Ouest à l'heure actuelle transforment ses caractéristiques et lui font perdre son authenticité et donc son attractivité.
- **Vie économique :**
 - Poursuite du déclin industriel :
 - ⇒ Fuite des actifs vers des bassins plus dynamiques
 - ⇒ Augmentation du nombre de friches industrielles
 - ⇒ Baisse d'attractivité du territoire
 - Poursuite du déclin agricole :
 - ⇒ Pression foncière : augmentation des prix des terrains agricoles, donc difficultés pour les jeunes agriculteurs d'accéder à la propriété, donc augmentation du fermage
 - ⇒ Mono-activité de moins en moins rentable
 - ⇒ Paysages de moins en moins entretenus
 - Pas de valorisation du tourisme :
 - ⇒ Fermeture des établissements qui n'ont pas les moyens de se mettre aux normes
 - ⇒ Développement des grandes structures d'accueil type « village-vacances », qui s'installent ici parce que l'achat est moins cher qu'ailleurs, entraînant une dévalorisation de l'image d'authenticité du territoire
 - ⇒ Absence de coordination des acteurs publics du tourisme

Ce scénario est une exagération des conséquences potentielles du manque de maîtrise de l'aménagement. Nous avons voulu montrer ici, d'une part que la structuration de l'espace, et son évolution, doivent être réfléchis à l'échelle territoriale et supra-territoriale, en prenant en compte l'influence des territoires voisins ; d'autre part que le manque de mesures pour enrayer le déclin économique et démographique pourraient avoir des conséquences désastreuses.

- Artisanat :
 - ⇒ Trop peu de reprise d'entreprises : perte de certains métiers sur le territoire
 - ⇒ Diminution d'une part importante de l'économie locale
 - ⇒ Diminution de la convivialité du territoire, car beaucoup d'artisans se trouvent dans les petites communes et participent à leur animation quotidienne
 - ⇒ Augmentation des distances à parcourir pour les habitants des communes isolées, même pour les besoins de base (alimentation...)
- Déclin général :
 - ⇒ Déclin du tertiaire car le pouvoir d'achat de la population diminue (à cause de la perte d'emploi)
 - ⇒ Fuite des actifs : vieillissement de la population (en proportion)

Concurrence avec les autres territoires

Suite à nos analyses et aux cartes de synthèse, nous avons constaté un clivage Est/Ouest du territoire du SCoT. Il semble par conséquent important de diminuer ces disparités afin que tous les habitants disposent des mêmes opportunités. Développer la concurrence avec l'agglomération de Brive viserait donc à créer un équilibre entre l'Est et l'Ouest du territoire en limitant les effets du développement de Brive.

• Vie économique

- Développer une meilleure complémentarité entre les entreprises au sein même du territoire (SPL...)
- Valoriser les produits et savoir-faire locaux, favoriser les artisans et producteurs du territoire, en concurrence avec ceux des territoires voisins
- Fédération des acteurs économiques au sein du territoire
- Meilleure répartition des activités économiques en fonction des spécificités territoriales
- Relance de l'économie à l'échelle locale = relance de l'esprit d'initiative ?
- Plus grande attractivité du territoire pour les entreprises, qui savent qu'en s'y installant elles feront partie d'un réseau économique

• Maîtrise foncière :

- Limitation des constructions vers Brive
- Meilleure répartition des nouvelles constructions autour des pôles secondaires du territoire
- Redensification des bourgs
- Rééquilibrage de la consommation spatiale sur l'ensemble du périmètre

• Fédération des élus et des acteurs

- Autour d'un véritable projet de territoire
- Revalorisation de l'Est du périmètre
- Coordination des actions dans le sens d'un développement commun, équilibré

• Prise de conscience des habitants des qualités et de la richesse de leur environnement

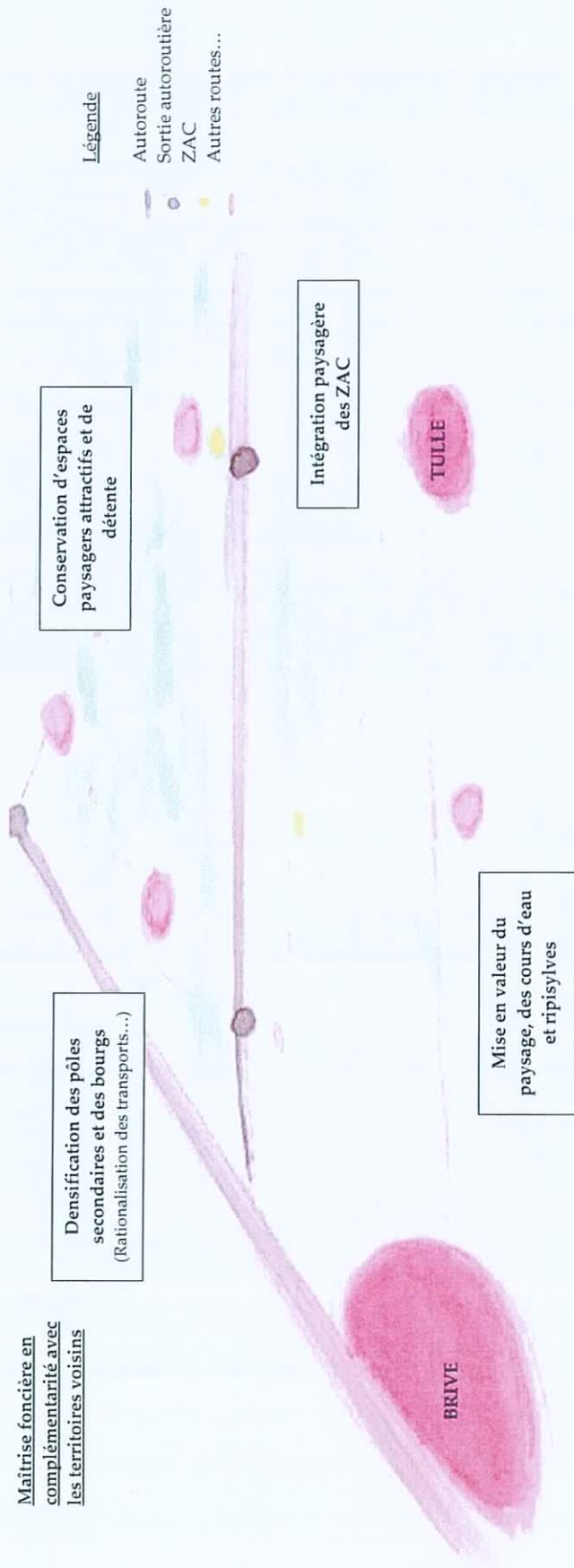
- Valorisation de l'identité
- Volonté de développement local, d'agir pour le territoire plutôt que de le fuir

Ce scénario est valable dans une certaine mesure, puisque l'interdépendance du territoire du SCoT et des espaces environnants est flagrante. Tout d'abord, un territoire ne peut pas fonctionner en « autarcie », il ne peut pas être considéré comme une entité détachée des autres, d'un point de vue géographique ou au niveau des services à la population par exemple. Ensuite, les relations entre les agglomérations de Brive et de Tulle ne peuvent se résumer à une relation concurrentielle : d'une part en ce qui concerne l'offre d'emploi et plus généralement les activités économiques, et d'autre part du fait de la fonction de préfecture de Tulle. C'est toutefois ce manque de coopération entre les deux bassins qui rend le territoire moins attractif car moins organisé. De plus, l'agglomération de Tulle ne peut plus se développer puisqu'elle est située dans une vallée encaissée, le développement du territoire se fera donc au détriment d'espaces agricoles ou boisés, et risque de renforcer l'étalement urbain hors-agglomération.

Complémentarité avec les autres territoires

- **Comment lutter contre l'étalement urbain entre les deux bassins d'emploi, Tulle et Brive ?**
 - Réaliser des documents d'urbanisme dans un objectif de rationalisation de l'étalement urbain, et fixer des règles architecturales (couleurs, matériaux, formes...)
 - ⇒ Conservation des terres les plus fertiles pour l'agriculture
 - ⇒ Maintien des silhouettes des villages et du caractère rural du territoire
 - ⇒ Modération de la banalisation du bâti
 - ⇒ Limitation de l'urbanisation sur des secteurs sensibles d'un point de vue paysager (crêtes...), proscrire toute forme d'urbanisation amorçant un processus de mitage des espaces naturels et agricoles, ou conduisant à des extensions linéaires le long du réseau routier principal
 - Développer la mixité spatiale :
 - ⇒ Réinvestissement du centre-ville par les habitants grâce à la création / réhabilitation de logements
 - ⇒ Mieux répartir les zones d'emploi avec l'habitat pour éviter les zones « dortoir » et les migrations pendulaires, créant l'engorgement des villes aux heures de pointe

Maîtrise foncière en complémentarité avec les territoires voisins



- **Comment avoir des services performants sans avoir un budget trop conséquent ?**
 - Renforcer les coopérations entre les services de Tulle et de Brive
 - Créer des bornes multiservices dans des pôles secondaires bien réparties sur le territoire commun
- **Comment impulser un développement économique équilibré ?**
 - Valoriser les possibilités de complémentarité entrepreneuriale :
 - ⇒ Places disponibles dans les ZAC des bassins de Brive et de Tulle : proposer aux entreprises qui peuvent se compléter de s'installer sur les mêmes zones (par exemple, entreprise de transport à côté d'entreprise de stockage) afin de développer des Systèmes Productifs Locaux. On peut envisager la gestion de ZAC en commun, avec la mise en place d'une Taxe Professionnelle Unique à moyen terme.
 - ⇒ Complémentarité entre l'agroalimentaire / abattoir de Brive et la production animale de Tulle
 - ⇒ La proximité des bassins de production permettrait au territoire de valoriser la filière bois
 - ⇒ Etudier l'existant en terme économique sur l'ensemble des territoires environnants afin de ne pas avoir de « doublons » et d'obtenir une économie réellement complémentaire et non pas concurrentielle.
 - Valorisation commune des filières artisanales de l'ensemble du territoire, afin de favoriser la reprise d'entreprises. Les filières artisanales mettent en valeur des ressources et savoir-faire locaux, mais communs au territoire au sens large (pas seulement au bassin d'emploi). Réaliser une mise en valeur de l'ensemble, à une échelle plus grande, montrera le potentiel réel de ces activités sur le territoire, et donc pourra rendre plus attractif à la fois le territoire (pour les travailleurs potentiels) et l'ensemble des filières artisanales. Les chances de reprises seront alors plus grandes. Le jeune voit une filière, dans laquelle il y a des maîtres d'apprentissage, et un territoire sur lequel il existe de réelles opportunités d'emploi, et de possession de sa propre entreprise. Il existe également un potentiel réel en terme de clientèle car le nombre d'artisans diminue alors que la demande augmente.
 - Valorisation du potentiel touristique :
 - ⇒ Aide pour les mises aux normes des établissements d'accueil (hôtel, restaurant, ...)
 - ⇒ Renforcement du réseau de communication / publicité pour que le territoire (Brive, Tulle, PNR de Millevaches, ...)
 - ⇒ Mise en valeur du patrimoine (historique, naturel, ...)
 - ⇒ Incitation des agriculteurs à faire de l'agrotourisme (gîtes, chambres d'hôtes, vente de produits à la ferme, etc.)
 - ⇒ Mise en valeur des produits locaux
 - ⇒ Développer une offre adaptée aux nouvelles demandes : séjours courts basés sur l'image d'un pays vert, calme et authentique
 - ⇒ Le tourisme devient une force économique grâce à une plus grande crédibilité due à la professionnalisation des acteurs et permet l'entretien du milieu rural permis par de plus grandes rentrées d'argent
 - Coopération avec les autres territoires voisins sur des thématiques particulières :
 - ⇒ Vallée de la Dordogne / Uzerche / Les Monédières : tourisme
 - ⇒ Egletons : formation
 - ⇒ Beynat : site du Coiroux
 - ⇒ Ussel : filière bois

- **Avantages de ce scénario :**

- Territoire plus attractif pour les entreprises et les jeunes actifs
- Moins de fuite des actifs vers d'autres territoires
 - ⇒ Retour à un solde naturel positif et renforcement du solde migratoire
- Economie plus soutenue grâce à un cercle vertueux : plus d'emploi = plus de dépenses = injection dans l'économie locale = les affaires marchent mieux = plus de pouvoir d'achat...
- Etalement urbain maîtrisé donc la mise en place d'un réseau de transport en commun sera plus facile et moins coûteuse
- Meilleure répartition lieu de travail / de logement : moins de trafic
- Meilleure image de l'extérieur, comme de l'intérieur du territoire : les gens ont envie d'y venir et d'y rester

- **Inconvénients de ce scénario :**

- Tulle pourrait être happée par l'influence de Brive
- Renforcer le dynamisme du territoire entraîne une augmentation de la pression foncière
- La pression foncière, par le niveau élevé des prix, rend difficile l'élargissement de la gamme de logements
- Risque de développement plus fort à proximité du bassin de Brive = risque de déséquilibrer encore plus le territoire du SCoT

Ce dernier scénario semble être le plus approprié pour le territoire du SCoT. Tous les espaces voisins sont interdépendants, et aucun ne peut se passer des autres. Par conséquent, la mise en place d'une complémentarité dans certains domaines pourra instaurer une homogénéité territoriale, à une échelle plus large : les territoires pourront donc, selon leurs spécificités, s'approprier des niches économiques, organiser les services, les formations pour que tous les habitants aient accès aux mêmes opportunités, etc. et ainsi aboutir, à long terme, à un développement équilibré. L'instauration d'outils de maîtrise foncière est cependant nécessaire pour limiter le déséquilibre entre l'Est et l'Ouest du territoire du SCoT.

Le scénario mis en avant est celui de la complémentarité avec les territoires environnants. Toutefois, se limiter juste à celui-ci n'est pas viable, puisque pour certains éléments on s'appuiera plus sur une mise en concurrence afin de fédérer les acteurs (élus, techniciens, population) et de les mobiliser sur des points particuliers.

TABLE DES CARTES

Carte n°1 : La construction de la Communauté de Communes du Pays de Tulle	p 12
Carte n°2 : Périmètre du SCoT du Pays de Tulle	p 13
Carte n°3 : Les documents d'urbanisme en région Limousin en 2005	p 15
Carte n°4 : Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du département	p 16
Carte n°5 : Périmètres du SCoT, du Pays et du PNR à l'échelle du département, 2005	p 17
Carte n°6 : La Corrèze en France	p 19
Carte n°7 : La topographie du secteur	p 20
Carte n°8 : La situation du territoire dans le département	p 21
Carte n°9 : Les principaux axes routiers sur le territoire du SCoT et à proximité	p 24
Carte n°10 : Evolution du nombre de logements entre 2000 et 2004	p 28
Carte n°11 : Part de l'espace agricole communal en 2000	p 28
Carte n°12 : Les trafics routiers en 2004, (nombre de véhicule par jour, moyenne journalière annuelle)	p 30
Carte n°13 : Les ménages sans véhicule	p 31
Carte n°14 : Ménages ayant 2 véhicules ou plus	p 32
Carte n°15 : Le réseau de transport départemental	p 34
Carte n°16 : Evolution de la population	p 38
Carte n°17 : Densité de population	p 40
Carte n°18 : Localisation des services publics d'aide à la population	p 42
Carte n°19 : La répartition des services de proximité, intermédiaires et supérieurs	p 43
Carte n°20 : Somme des services et commerces	p 44
Carte n°21 : Les commerces d'alimentation	p 45
Carte n°22 : Les professionnels de la santé	p 46
Carte n°23 : Répartition des médecins généralistes	p 47
Carte n°24 : Part des ménages d'une personne en 1999	p 51
Carte n°25 : Les logements de type F1	p 51
Carte n°26 : Répartition des personnes âgées, 1999	p 52
Carte n°27 : Les logements de type F4	p 53
Carte n°28 : le nombre de logements vacants	p 53
Carte n°29 : Structures d'accueil pour les personnes âgées	p 58
Carte n°30 : Répartition des moins de 20 ans	p 60
Carte n°31 : Répartition des assistantes maternelles	p 62
Carte n°32 : Les Centres de Loisirs Sans Hébergement en 2004	p 63
Carte n°33 : Répartition des écoles maternelles et/ou primaires	p 64
Carte n°34 : Répartition spatiale des dynamiques économiques par canton	p 70
Carte n°35 : Diminution du nombre d'exploitants agricoles	p 72
Carte n°36 : Taux d'espace agricole en fermage en 1979	p 73
Carte n°37 : Taux d'espace agricole en fermage en 2000	p 73
Carte n°38 : Répartition des élevages	p 74
Carte n°39 : Origine des étudiants venant étudier dans l'enseignement supérieur à Tulle	p 79
Carte n°40 : La deuxième transformation du bois	p 83
Carte n°41 : Capacité d'accueil des hébergements touristiques des communes du SCoT	p 89

Carte n°42 : Lacs, plans d'eau et cours d'eau sur le territoire du SCoT	p 91
Carte n°43 : Nombre de visiteurs des syndicats d'initiative	p 92
Carte n°44 : Les pôles touristiques aux environs du territoire du SCoT	p 96
Carte n°45 : La superficie communale des exploitations	p 98
Carte n°46 : Caractéristiques départementales de la forêt	p 99

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Temps de parcours à partir de Tulle	p 23
Figure 2 : Trafic journalier sur deux tronçons de l'A 89	p 23
Figure 3 : Schéma de l'occupation du sol	p 27
Figure 4: Liens de causalité de l'occupation de l'espace	p 29
Figure 5 : Evolution du trafic sur les axes principaux entre 1999 et 2004	p 31
Figure 6 : Lieu de travail des personnes actives résidant sur le territoire du SCoT	p 32
Figure 7 : Origine des personnes travaillant sur le territoire du SCoT	p 33
Figure 8 : Evolution de la population par classe d'âge	p 40
Figure 9 : Répartition de la population par âge en 1999	p 40
Figure 10 : Population des ménages selon le mode de cohabitation en 1999	p 50
Figure 11 : Prix moyens de location des logements privés	p 54
Figure 12 : Prix moyens des logements publics	p 54
Figure 13 : Demande de logements en fonction du profil des habitants	p 56
Figure 14 : Projection de la population à l'horizon 2010 et 2020	p 57
Figure 15 : Proportion de jeunes enfants par classe d'âge	p 60
Figure 16 : Comparaison de l'évolution des naissances du département et du territoire	p 60
Figure 17 : Evolution des tranches d'âge sur le territoire du SCoT	p 61
Figure 18 : Répartition de la population active par CSP en 1999	p 66
Figure 19 : Superficie des exploitations agricoles	p 72
Figure 20 : Caractéristiques du fermage	p 73
Figure 21 : Répartition des établissements par secteurs d'activités en 2003	p 76
Figure 22 : Evolution de la répartition des établissements par secteurs d'activités entre 2001 et 2003	p 76
Figure 23 : La part des industries du bois dans l'industrie corrézienne	p 81
Figure 24 : Répartition de l'industrie du bois par type d'activité	p 82
Figure 25 : Capacité d'accueil (en % de lits touristiques) sur le territoire du SCoT par type de structure d'hébergement	p 87
Figure 26 : Nombre d'hôtel en fonction de leur classement (nombre d'étoile)	p 87
Figure 27 : Répartition des terrains de camping en fonction de leur classement	p 88
Figure 28 : Motifs d'arrêt et activités recherchées des visiteurs sur les aires d'autoroute de Vitrac et Masseret	p 93
Figure 29 : Schéma des unités paysagères	p 97
Figure 30 : Schéma des types de formations forestières en Corrèze	p 99

BIBLIOGRAPHIE

- Communauté de Communes du Pays de Tulle, 2004. *Charte du Pays de Tulle*. Tulle : CCPT.
- Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation du Pays de Tulle, 1996. *Schéma Directeur du Pays de Tulle*. Naves : SIEPPT.
- Comité Syndical du SIESDPB, 2000. *Schéma Directeur du Pays de Brive*. Brive : SIESDPB .
- INSEE, 2005. Portrait de territoire du ScoT de Tulle. *Limoges : INSEE Limousin*.
- R.BION, O. CHATAIN, A. KONIG, E. LEHMAN, S. RENESSON, 2002. Diagnostic territorial du Pays d'Egletons. *Tours : rapport CESA Magistère 2*.

Environnement :

- M.F. ANDRE, P.BERNARD-ALLE, G. PALLIER, 1994. *Atlas du Limousin*. Limoges : Presses Universitaire de Limoges
- Préfecture de la Corrèze, 2004. *Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés de la Corrèze révisé 2004-2013*. Tulle
- Préfecture de la Corrèze, 2003. *Arrêté prescrivant l'établissement d'un Plan de Prévention du Risque d'Inondation (P.P.R.I.) du bassin de la Corrèze – amont et de ses affluents présentant un risque*. Tulle : Mission Inter Service de l'Eau.
- DRIRE, 2004. Disponible sur www.drire.gouv.fr
- *Les sites et sols pollués,*
 - *La qualité de l'air,*
 - *Les risques technologiques*
 - *Les rejets dans l'eau*
- Préfecture de la Corrèze, 2000. *Schéma départemental des carrières*. Tulle.
- Mairie-conseils, Caisse des dépôts et consignations, 2000. *SCoT et Paysage, Responsabilités et rôles des EPCI en matière de publication, d'urbanisme et de paysage*. Paris : Urbanis.
- Préfecture de la Corrèze, 2004. *Relevé de décisions du Comité de suivi des Engagements de l'Etat en faveur de l'environnement pour la section Tulle Est – St Germain-les-Vergnes de l'Autoroute A89*. Tulle : Direction Départementale de l'Environnement.
- Mairie-conseils, Caisse des dépôts et consignations, 2000. *Dossier pédagogique : Paysage et Intercommunalité*. Paris : Urbanis.
- Mairie-conseils, Caisse des dépôts et consignations, Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France, 1999. *Boîte à outils Paysage*. Paris : Programme Développement Rural.

Services / Equipements

Association des Maires de France, 2005. *Démographie médicale : la désertification de certaines zones du territoire*. Disponible sur www.maire-info.com. Consulté le 19 mai 2005.

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, DATAR, INSEE, 1998. *Inventaire communal 1998, équipements et attractions des communes, Région Limousin*. (CD ROM) Paris.

Conseil Général de la Corrèze, Caisse d'Allocations Familiales, 2003. *Schéma départemental d'accueil du jeune enfant, 2003-2007*. Tulle.

Syndicat d'Etudes et de Programmation du Pays de Tulle (SIEPPT), 1994. *Plan de Paysage du Pays de Tulle*. Tulle : SIEPPT.

INSEE Limousin, 1999. « 73 pôles de services structurent le Limousin ». La revue des territoires, n°8, février 1999. Limoges : INSEE.

P., BAUBY 1996. *Quelle(s) définition(s) du « service public » ?* Disponible sur <http://www.globenet.org/aitec/>. Consulté le 19 mai 2005. Paris : Association Internationale de Techniciens, Experts et Chercheurs.

Agence Locale de Développement Economique et d'accueil, 2004. *Livret d'accueil Pays de Tulle : Un Art de Vivre et d'Entreprendre*. Tulle : Vivre et entreprendre en Pays de Tulle.

Transport

ASF, 1999. *Le journal de l'A89, Bordeaux – Clermont-Ferrand*. N°9, octobre 1999. Edition Corrèze – Puy de Dôme.

Conseil Général. Plaquette *Voyager autrement avec sa région*.

SNCF, 2004. *Guide des transports régionaux 2004-2005*.

Ville de Tulle. *Guide bus : Tull'Bus*.

Direction Régionale de l'Equipelement. *Carte des trafics routiers de 1990 à 2004*. Cellule Départementale d'Exploitation Sécurité.

DATAR, *Etude « Service à la demande et transports innovants en milieu rural : de l'inventaire à la valorisation des expériences »*, 2004.

J.C. EDOUARD, 2004. *Thème d'étude : A89 et zones d'influence urbaines dans le département de la Corrèze (le niveau des villes moyennes et des petites villes)*. Disponible sur : <http://www.asf.fr/rubriques/A89/Themes/fichezonesinfluence/ZIurbcortex.html>. Consulté le 13/06/2005. Limoges : Observatoire de l'A89.

Ville de Tulle, 2004. *Aménagement d'un Pôle d'échange Intermodal sur le site de la Gare. Phases 1 et 2 : Diagnostic, Définition du programme*. Tulle : MTI Conseil.

NTIC

Syndicat Mixte DORSAL. <http://dorsal.unilim.fr>

Formation – emploi

Commission emploi-formation Pays de Tulle, 2003. *Tableau de synthèse , Etat des lieux, préconisations.*

Tourisme/ loisirs

Conseil Général de la Corrèze, Janvier 2005. *Schéma Départemental du développement du tourisme et des loisirs 2005-2009.* Tulle : CG Corrèze.

Conseil Général, 2005. *Photographie du Tourisme en 2004 - Evaluation de la période 1998-2004 et perspectives de développement.* Tulle : CDT.

Comité Départemental du Tourisme, 2004. *Observatoire du Tourisme, bilan année touristique 2003.* Tulle : CDT.

Comité Départemental du Tourisme, 2005. *Agenda des principales fêtes et manifestations 2005.* Tulle : CDT.

Comité Départemental du Tourisme, La Corrèze en Poche, Edition 2005-2006 :

- Guide Pratique
- Carte touristique
- Randonnées et balades
- Activités de pleine nature
- Hôtels
- Camping – caravaning

Conseil Général de la Corrèze, 2005. Le guide pratique Pays de Tulle, édition 2005-2006.

Démographie

INSEE, 1999. Recensement de la population mars 1999. Disponible sur www.insee.fr. Consulté en Avril 2005.

INSEE Limousin, 2004 et 2005. FOCAL, N°8 (octobre 2004) et N°12 (janvier 2005). Limoges : INSEE.

Caisse des dépôts. *Synthèse des résultats de l'enquête Mairie-conseils 2004 sur « les nouveaux habitants des territoires ruraux ».* Supplément à la lettre en Direct de Mairie-conseils n°174 – avril 2005.

INSEE Limousin, 2001. Regards sur les échanges de population du Limousin. Limoges : INSEE.

Organisation du territoire

Direction Départementale de l'Équipement 19, 2005. Tulle : DDE 19, SAHE/BOP :

- Bilan des groupements de communes, P.N.R. et Pays en Corrèze au 1^{er} janvier 2005.

- Les Pays en Corrèze : quelques éléments relatifs à leur fonctionnement et à leur socioéconomie.

DATAR, Mairie Conseils, ETD, 2001. *Repères sur le Charte de Pays*. Paris : Entreprises Territoires et Développement.

Observatoire Régional Emploi Formation, 2002. *La population, les emplois, et les activités en Limousin*. Limoges : Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

Conseil Régional du Limousin, 1998. *Le diagnostic territorial du Limousin*. Limoges : CR Limousin.

Conseil Général de la Corrèze, 2001. Charte locale du Pays de Tulle. Tulle : Conseil Général de la Corrèze.

Association des Maires de la Corrèze, 2004. Annuaire des Maires et des Présidents de Communautés de la Corrèze. Tulle : Association des Maires de la Corrèze.

Economie

Chambre d'Agriculture de la Corrèze, et Chambre de Commerce et d'Industrie de Tulle et Ussel, 2000. *Données socio-économiques sur la Corrèze*. Tulle : Cid.

SOFRED, 2003. *Etude économique du Pays de Tulle*. Tulle : Pays de Tulle, Commission Activités Economiques.

Corrèze Expansion, 2004. *Répertoire des Zones Industrielles, Artisanales et d'Activité*. Tulle : Agence Départementale de Développement Economique de la Corrèze.

INSEE, 2001. *Tableaux Economiques du Limousin*. Limoges : INSEE Limousin.

Préfecture, 2004. *Schéma de Développement Commercial du département de la Corrèze*. Tulle : Préfecture.

Corrèze Expansion, 2004. *Répertoire des ZAC*. Corrèze Expansion

Communauté de Communes du Pays de Tulle, 2005, *Dossier ORAC*. Communauté de Communes du Pays de Tulle.

Urbanisme

Ville de Tulle, 2001. *Projet de renouvellement urbain global et concerté de Tulle*. Tulle : Mairie de Tulle.

Habitat

Cellule Expertise et Développement de l'Union Régionale PACT-ARIM Midi-Pyrénées, 2001. *Etude du Marché de l'Habitat sur Tulle*.

CREDOC/UNCMI, 2004. *Grand sondage UNCMO/CREDOC, Les français et la maison individuelle : la fin des idées reçues*.

F. Hollande, 2002. *Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, Centre ancien/Quartiers Ouest*. Tullemag numéro 7.

Communauté de Communes du Pays de Tulle, 2004. *Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes du Pays de Tulle*. Bureau d'étude Cabinet et développement.

Dury, 2005. *Caractéristiques du parc locatif*. Tulle : Observatoire départemental du logement locatif.

Occupation de l'espace

Syndicat intercommunal des Etudes du Schéma Directeur du Pays de Brive et Centre de Recherche en Aménagement des Territoires et des Environnements Ruraux, 2000. *Consommation de l'espace dans le Pays de Brive, Atlas cartographique*.

Agriculture

AGRESTE, 2000. Recensement agricole.

Forêt

Conseil Régional du Limousin, 1999. *L'or vert du Limousin*. Limousin N° 47, p19-28, 4ème trimestre 1999.

Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt du Limousin, 2002. *Lettre d'information de la Préfecture de la Région Limousin et des services de l'Etat, La forêt : 3 ans après la tempête*.

Direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Corrèze, 2004. *La forêt et la filière bois corréziennes*.

Chambre Consulaire, 2003. *La place de la forêt dans le département de la Corrèze*.

Conseil Général de la Corrèze, 2005. *Pour des services publics en milieu rural*. Corrèze le magazine, N°30 p11, mai 2005.

Méthodologie :

Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction (DGHUC), et Centre d'Etudes sur les réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les Constructions Publiques (CERTU), 2003. *Le Schéma de Cohérence Territoriale, SCoT, Contenu et Méthodes*. Lyon : DGHUC/CERTU

Patrimoine

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, 2005. *Plaquette de présentation CAUE Corrèze*.

Communauté de Communes du Pays de Tulle, 2005. *Les ressources naturelles et culturelles du Pays de Tulle*. Tulle : Programme Leader + Pays de Tulle.

Santé

Association des Maires de France, 2005. *Démographie médicale : la désertification de certaines zones du territoire*. Disponible sur www.maire-info.com. Consulté le 19 mai 2005.

Ordre Départemental des Médecins de Corrèze, 2005. *Recensement des médecins libéraux sur l'arrondissement de Tulle*. Tulle : Ordre des Médecins.

POUR EN SAVOIR PLUS

I-	Liste des organismes et personnes contactés	P I
II-	Un cadre législatif et réglementaire	P III
III-	Carte isochrone à partir de Tulle	P VII
IV-	Les transports innovants en milieu rural	P VI
V-	Les services publics décentralisés présents à Tulle	P IX
VI-	Les services aux personnes âgées	P X
VII-	Les garderies périscolaires	P XII
VIII-	Les demandeurs d'emploi	P XIII
IX-	L'artisanat	P XIV
X-	Liste non exhaustive des principaux événements touristiques	P XV
XI-	L'organisation morphologique du territoire	P XVI
XII-	Le paysage : définition et législation	P XVIII
XIII-	Préconisations pour le paysage	P XX
XIV-	Une première approche de l'Etat Initial de l'Environnement	P XXV

I. Liste des organismes et personnes contactés

Direction Départementale de l'Équipement

Service de l'Aménagement de l'Habitat et de l'Environnement

Mme. J. REGNER, Chef du service

Mlle. F. GAGNEBE, Bureau d'urbanisme

Mme. G. MIERMONT, Documents d'urbanisme

M. A. PINCHAUD, Chargé de mission développement

Mme. G. HUBERT, Chargé d'étude habitat

Mme. F. MAZERBOURG, Lotissement et camping

Direction Régionale de L'Équipement

Cellule Départementale Exploitation Sécurité

M. MAZOUNI, Flux routier

Observatoire du Transport

M. C. PONT

M. G. PINEL

Cellule habitat

M. F. CALLAS

Mme. ESTRADE

Direction Régionale de l'Environnement

M. DENAT

Direction Départementale du Travail

Mme. C. COMBE

Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports

Mme OMONT

Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt

M. DRUELLE

Caisse d'Allocations Familiales

Mme CALMON

Chambre d'Agriculture

M. DEMONTJEAN

Chambre des Métiers

Chambre du Commerce et de l'Industrie du Tulle et Ussel

M. ESTRADE

Comité Départemental du Tourisme

Mme. CHASSAGNE

Conseil Régional

M. B. DUSAUSSAY,

Conseil Général

Mme. CHASSAING, Service du Développement local

Mme. BERTIN, Transport

M. GAREPAYEFF, service des télécommunications

Dc LAVAL, PMI

Mme C. MADELBOS, service gérontologie

Association Départementale d'Information pour le Logement

Mme. F. DURY

Mairie de Tulle

M. DURIN, Service Urbanisme, correspondant SCoT

M. J. TRAMONT, Adjoint des services de la ville

Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt

M. DRUEL,

Observatoire de l'A89

M. C. JAMOT, responsable de l'antenne de Clermont-Ferrand

Corrèze Expansion

Mme DE LA LAURENSIE

Service départemental d'architecture

Mme BOURGUIGNON

Comité Régional des Propriétaires Forestiers

M. G. TISSERAND

Office National des Forêts

M. COCQUEBERT

Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement

M. J. LAROCHE

Ordre départemental des médecins

M. POUGET, président

Société d'Economie Mixte d'Aménagement Bas Limousin

M. GANDIN

Centre Hospitalier de Tulle

Mme LIDOVE, Direction financière

Les élus des communes participant à l'élaboration du SCoT.

Le personnel de la Communauté de Communes du Pays de Tulle

II. Un cadre législatif et réglementaire

A. L'urbanisme : un cadre législatif et réglementaire qui s'adapte aux mutations

↳ **Les années 50 : un urbanisme d'Etat pour reconstruire le pays.** L'habitat se concentre dans les villes (1 français sur 2), les mutations urbaines s'accroissent (naissance, des couronnes urbaines, nouveaux modes de vie). Pour cette reconstruction, il n'y avait pas d'intercommunalités, peu de structures d'études et pas d'outils de planification ; le quantitatif a été privilégié avec une concentration de l'habitat dans les villes.

↳ **1967 : La Loi d'Orientation Foncière (LOF) pour une planification plus qualitative.** Cette loi, la LOF instaure des outils réglementaires et de planification qui permettent plus de qualitatif : les Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU), relayés à l'échelle de la commune par les Plans d'Occupation des Sols (POS). La voiture devient le mode de transport dominant ce qui favorise l'étalement urbain.

↳ **1983 : la décentralisation : transfert de compétences de l'Etat vers les collectivités locales.** Les compétences d'urbanisme et de planification territoriale sont transférées aux collectivités locales. On note l'apparition du souci intercommunal et progressivement la volonté de protéger l'environnement. De nombreux textes voient le jour, concernant les déchets, l'habitat, l'eau, les déplacements urbains, le commerce.

↳ **2000 : la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) : pour une planification globale intercommunale.** Elle s'appuie sur les nombreuses intercommunalités, développe la concertation devenue indispensable pour plus de démocratie participative, la volonté de mixité sociale et urbaine ainsi qu'un renouveau des transports publics et des énergies renouvelables. Parallèlement se développe la notion de développement durable.

B. Le contenu d'un SCoT

Un document de planification, véritable guide pour l'avenir

Le SCoT est constitué de 2 documents :

- ↳ **le rapport de présentation :**
 - expose le diagnostic,
 - analyse l'état initial de l'environnement,
 - présente les enjeux et les choix retenus dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du territoire (PADD),
 - précise le cas échéant les principales phases de réalisation envisagées,
 - évalue les incidences sur l'environnement.
- ↳ **le document d'orientation explicite ces choix de manière prescriptive :**
 - les orientations générales de l'organisation de l'espace,
 - les espaces et sites naturels et urbains à protéger,
 - les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces naturels et agricoles ou forestiers,
 - les objectifs en terme d'habitat, de transports en commun, d'équipement commercial et artisanal, des paysages, des risques,

- les conditions permettant de favoriser le développement de l'urbanisation prioritaire dans les secteurs desservis par les transports collectifs.

Son contenu s'impose aux autres documents (PDU, PLH, schéma de développement commercial, PLU, cartes communales, ...) ainsi qu'à certaines autorisations ou opérations d'aménagement, par des liens de compatibilité.

La grande nouveauté du SCoT est la **disparition de la carte de destination générale des sols** (présente dans les Schémas Directeurs) qui était un outil précis mais contraignant de transcription spatiale du projet.

Désormais le **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) devient prépondérant** en définissant les conditions, modalités et formes d'urbanisation souhaitées. Toutefois des documents graphiques demeurent pour illustrer le PADD et énoncer les incidences spatiales.

C. Le SCoT: une procédure d'élaboration encadrée par des textes réglementaires

Sur proposition des communes et des groupements de communes compétents, le périmètre de SCoT est arrêté par le Préfet après avis du Conseil Général.

L'établissement public en charge du SCoT (groupement de communes ou syndicat mixte) **prend une délibération de prescription d'élaboration ou de révision**. Elle est **notifiée aux personnes publiques** (Conseil Régional, Conseil Général, organismes consulaires) qui peuvent être consultés soit à leur demande, soit à la demande du président de l'établissement public. Les services de l'Etat sont associés soit à la demande du Président de l'établissement public, soit à la demande du Préfet.

L'élaboration est assurée par l'EPCI ou le syndicat mixte pérenne qui définit les **modalités de concertation de la population mises en œuvre pendant toute la durée des études**.

Le porter à connaissance de l'Etat informe l'établissement public sur les servitudes, les études, les données disponibles et les prescriptions particulières du territoire. Il est continu tout au long de l'élaboration du document et tenu à la disposition du public. Enfin il est annexé au dossier d'enquête publique.

Un débat sur les grandes orientations d'aménagement et de développement du SCoT intervient au moins 4 mois avant l'examen du projet de schéma. Dans le cadre d'une révision, ce débat peut être organisé lors de la délibération de prescription de révision.

Le projet de SCoT est arrêté par l'établissement public qui dresse le bilan de la concertation. Il est transmis pour avis (3 mois) aux communes et groupements de communes membres de l'établissement public, aux communes et EPCI voisins compétents en matière de SCoT, aux personnes publiques ainsi qu'à tout organisme ou association compétente qui en fera la demande (association locale d'usagers et de protection de l'environnement agréées).

Après réception des avis, **le projet de SCoT est soumis à enquête publique** par le Président de l'établissement public pendant une durée d'un mois. L'ensemble des avis et le porter à connaissance de l'Etat sont joints au dossier d'enquête publique. A l'issue de

l'enquête le SCoT est éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public, des avis des communes, des personnes publiques consultées et du préfet.

Le projet de SCoT est approuvé par l'assemblée délibérante de l'établissement public, transmis aux personnes publiques et tenu à disposition du public. **Le SCoT devient exécutoire 2 mois après sa transmission au préfet.** Les PLU qui ne seraient pas compatibles avec les dispositions du SCoT approuvé doivent être révisés dans les 3 ans.

III. Les transports en milieu rural

De l'inventaire à la valorisation des services à la demande (Source : DATAR)

Le développement de services de transport à la demande est une solution pour renforcer la mobilité des ruraux. La DATAR a rendu publique début 2005 une étude sur ce sujet.

Dans les espaces ruraux, l'automobile ne suffit pas à répondre aux besoins de mobilité de toute une partie de populations, jeunes ou âgées, actives ou inactives, non motorisées de manière occasionnelle ou permanente. Cependant, de par leur caractère dispersé, les demandes de transport se prêtent mal à l'offre de lignes régulières. C'est pourquoi les transports publics doivent être développés sous des formes appropriées.

Afin de mesurer les besoins dans ce domaine, la Datar, l'Ademe et la direction des transports terrestres (ministère de l'Équipement) ont confié à un bureau d'étude (ADETEC) une mission d'expertise qui s'est déroulée d'avril à novembre 2004. Elle a recensé les expériences qui, hors lignes régulières, visent à mieux répondre aux besoins de transport dans les zones peu denses du territoire français, plus particulièrement en milieu rural. Elle a fait une analyse de l'existant et des principales problématiques, pour déboucher sur des recommandations.

TAD : un million de voyages par an

Les transports à la demande (TAD) sont présents dans 89 départements. Les personnes âgées constituent près de 90 % de la clientèle. Si les TAD ruraux sont utilisés par seulement 20 000 à 30 000 personnes, soit 0,2 % de la population rurale française, ils représentent tout de même un million de voyages par an.

De leur côté, les services de prêt/location de véhicules s'adressent presque exclusivement aux publics en insertion pour des déplacements liés à l'emploi ou à la formation. Les associations qui gèrent ces services s'inquiètent de leur pérennité, liée au renouvellement des subventions publiques.

En matière de covoiturage, les expériences sont rares et peu probantes, notamment dans les campagnes. Enfin, les centrales de mobilité, encore peu nombreuses, articulent leur offre autour d'au moins deux des trois services suivants : transport collectif (TAD ou ligne régulière), location de mobylettes et centrale d'informations sur les transports.

Quasiment toutes les expériences de transport innovant envisagent une stabilité ou une extension de leur offre, tant leur utilité est avérée.






Des centrales de mobilité à l'échelle de chaque bassin de vie

Afin de répondre à la diversité des besoins des différentes populations sans voiture (personnes âgées, publics en insertion, enfants et adolescents...), la possibilité de développer une centrale de mobilité à l'échelle de chaque bassin de vie ressort comme une piste intéressante. Au sein de telles centrales, le TAD peut constituer une solution. Il ressort de l'étude que l'Etat a un rôle important à jouer, principalement dans : la définition d'un cadre réglementaire à la fois souple et équitable ; l'incitation à la création de centrales de mobilité ; le développement de la recherche et de l'expérimentation (covoiturage, analyse comparée TAD / ligne virtuelle / ligne régulière, centrales d'informations multimodales...) ; la prise en compte de la question de la mobilité dans toutes les politiques territoriales.

Le 19 janvier dernier, un colloque a été consacré à cette étude, permettant de mener une première réflexion sur les enseignements qui en ressortent et d'envisager les orientations à prendre au niveau de l'Etat.

IV. Carte isochrone à partir de Tulle

Courbes isochrones- 15 minutes
au départ de Tulle

-  Inférieur à 15 minutes
-  De 15 à 30 minutes
-  De 30 à 45 minutes
-  De 45 minutes à 1 heure
-  Routes nationales ou départementales

 Autoroute

0 10 km



V. Les services publics décentralisés présents à Tulle

(source, site Internet du Premier Ministre)

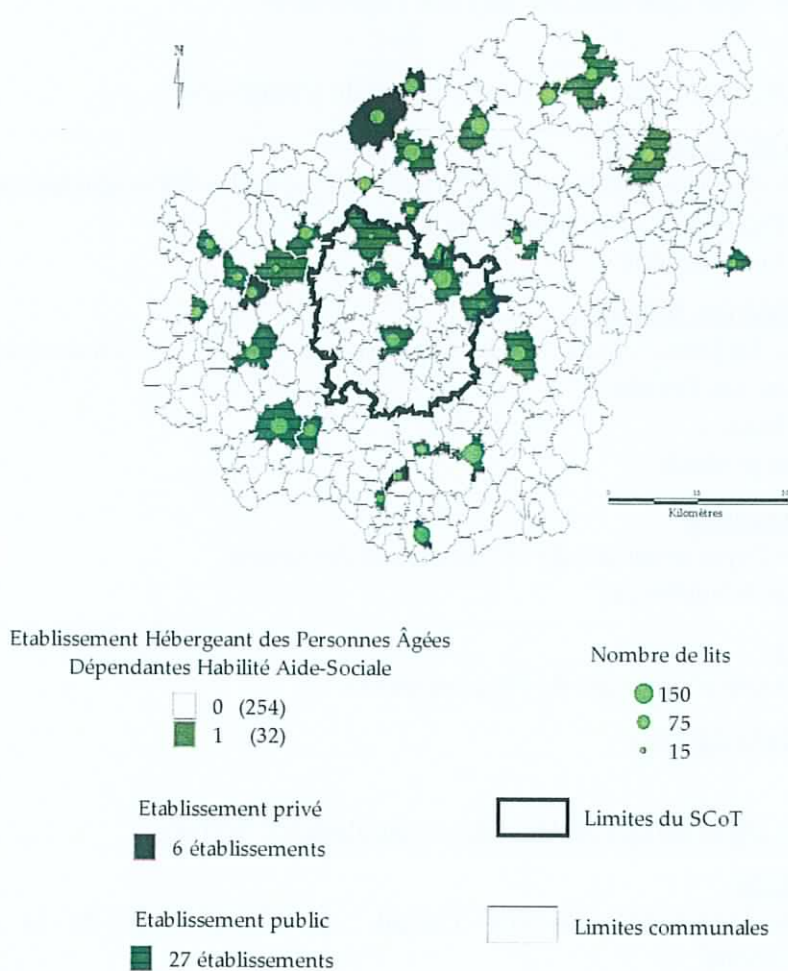
- **Agriculture et forêt**
 - Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
 - Direction Départementale des Services Vétérinaires
- **Culture**
 - Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
- **Défense, sécurité, secours**
 - Direction Départementale de la Sécurité Publique et des Renseignements Généraux
 - Office National des Anciens Combattants
 - Ecole de Gendarmerie
- **Economie, finance, industrie**
 - Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes
 - Services fiscaux
 - Trésorerie générale
- **Education, jeunesse**
 - Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports
 - Inspection Académique
- **Equipement**
 - Direction Départementale de l'Equipement
- **Préfecture de la Corrèze**
- **Santé**
 - Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
- **Travail, emploi**
 - Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

VI. Les services aux personnes âgées

(Source : Schéma Départemental de Gérontologie 2005-2008)

A. Les Etablissements Hébergeant des Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD)

Les établissements Hébergeant des Personnes Âgées Dépendantes sont les plus représentés, tant par leur nombre (36 sur le département, 6 dans le périmètre du SCoT) ; que par leur capacité d'accueil (2 369 places sur le département, 401 places sur notre territoire).



Il n'existe pas de différences financières entre les établissements publics ou privés. Les personnes âgées bénéficient en outre d'une Aide à la Personne dispensée par le Conseil Général, elle permet de rendre ces établissements accessibles à tous.

B. Les Centres Locaux d'Informations et de Coordination

A la suite de l'année internationale des personnes âgées en 1999, il est apparu que de nombreux services existaient pour le maintien à domicile, mais qu'il y avait un manque de cohérence et de coordination au plan national.

A ce jour, il existe sur notre territoire 2 Centres Locaux d'Information et de Coordination :

- Tulle porté par l'AIADPA (Association inter-cantonale d'aide à domicile des personnes âgées des 4 cantons de Tulle) labellisé en Septembre 2001, il couvre une population de 8 657 personnes âgées de plus de 60 ans.
- Seilhac, Uzerche, Corrèze et Treignac porté par l'ACAFPA (Association de Coordination des actions en faveur des retraités et des personnes âgées), labellisé en Septembre 2002, il couvre une population de 8 726 personnes âgées de plus de 60 ans.

C. Les orientations de développement mises en avant dans le Schéma Départemental de Gérontologie 2004-2008

- **améliorer la coordination autour de la personne âgée** (information, adaptation de l'habitat),
- **mettre en place l'aide aux aidants** (former les intervenants du maintien à domicile, offrir aux personnes âgées la possibilité, tout au long de l'année, d'être accueillies sur une courte durée afin d'éviter les demandes de placement d'urgence ou pour soulager les familles ; apporter un soutien à l'entourage des personnes dépendantes pour l'écoute et l'échange),
- **harmoniser l'offre de services sur le département** (organiser et harmoniser les prestations d'aide à domicile, étendre la couverture départementale des services de soins à domicile),
- **adapter l'offre d'équipement aux besoins** (favoriser la modernisation et l'adaptation des établissements à la dépendance et à la sécurité, médicaliser les institutions d'accueil afin de permettre d'accueillir des personnes dépendantes, former le personnel à la prise en charge de la dépendance et au maintien de l'autonomie),
- **organiser l'accueil pré et post hospitalier** (adapter l'accueil hospitalier des personnes âgées, développer l'hébergement de courte durée, donner une alternative à l'hébergement en institution),
- **optimiser les prises en charge par des démarche de qualité** (mettre en place un travail de réseaux entre les établissements pour qu'ils partagent leur savoir-faire, leur personnel, leurs équipements, apporter des outils aux personnels des EHPDA face à l'évolution des besoins, professionnalisation des acteurs).

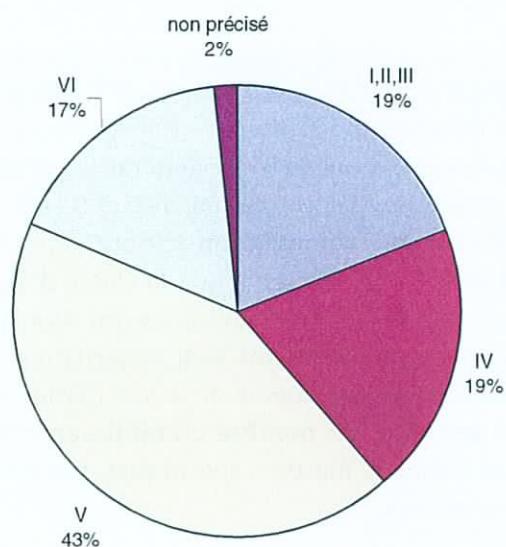
VII. Les garderies périscolaires

Communes	Horaires	Nombre d'enfants		
		2/3ans	3/6ans	>6ans
Tulle	7h30-8h20/16h30-18h30	34	139	
Laguenne	7h20-8h20/16h30-18h30	32	38	79
Cornil	7h00-8h50/16h30-19h00	6	10	13
St-Clément	7h00-8h35/16h00-19h00	2	14	22
St-Priest de Gimel	7h15-8h50/16h30-18h30	4	21	29
Gimel les Cascades	7h15-8h45/16h30-19h00		7	17
Favars	7h-8h50/16h30-19h	3	4	15
Ste Fortunade	7h-9h/16h30-18h30	9	17	42
St Jal	7h15-8h20/16h30-18h30	9	20	12
St Martial de Gimmel	7h30-9h/16h15-18h30		4	6
Espagnac	7h30-8h45/16h30-18h30	1	4	2
Orliac de Bar	¹	-	-	1 à 5
Bar	-	-	-	-
Pierrefitte	-	-	-	-
Chaumeil	-	-	-	-
Marc-la-Tour	-	-	-	-
Total	-	100	282	238 à 242

¹ - : Données non disponibles

VIII. Les demandeurs d'emploi

A. Niveaux de formation* des demandeurs d'emploi (territoire du SCoT)



*Niveaux de formation I, II, III : Bac +2 et plus

Niveau de formation IV : BAC

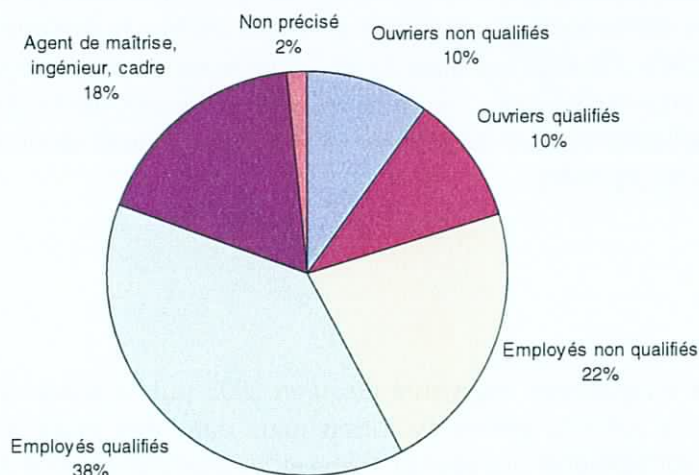
Niveau de formation V : BEP/CAP

Niveaux de formation VI et plus : fin de scolarité obligatoire

I. Source :ANPE 2004

L'augmentation la plus forte se situe dans les niveaux de formation initiale les plus élevés.

B. Niveau de qualification des demandeurs d'emploi (territoire du SCoT)



Source ANPE 2004

IX. L'artisanat par secteur

A. Le secteur farine

Il comprend les activités de Boulangerie/Boulangerie-Pâtisserie/Pâtisserie. On dénombre 33 établissements en 2003, nombre en diminution (-5,7% entre 1999 et 2003 et -25% pour les établissements sans salariés). Pourtant, il s'agit d'une **activité génératrice d'emploi** avec 91% des établissements employeurs et parmi eux, 33% possédant de 5 à 9 salariés et 41% de 2 à 4 salariés. Le **nombre total des actifs est en augmentation** surtout depuis 2001 (+12% en 3 ans). Les chefs d'entreprises appartiennent majoritairement à la classe d'âge des 35-55 ans (67%), classe d'âge en augmentation depuis 1999 (+14,3%), ce qui assure une **certaine stabilité de l'activité**. Les établissements de plus de 8 ans sont majoritaires (46%) mais on observe une part importante des établissements de moins de 4 ans (33%), ce qui **renouvelle le tissu artisanal malgré la baisse générale du nombre d'établissements**. Ce secteur, crucial surtout en milieu rural, doit faire l'objet de mesures spécifiques, par exemple via l'opération ORAC de la Communauté de Communes.

B. Le secteur viande

Il comprend les activités de Boucherie/Boucherie-Charcuterie/Charcuterie/Boucherie chevaline. On dénombre 24 établissements en 2003, en baisse de 14,3% par rapport à 1999. Globalement la profession perd des emplois (-25% d'actifs depuis 2001) mais la taille des entreprises augmente. On constate donc une concentration des entreprises. Les établissements sont majoritairement anciens (48% ont plus de 8 ans) et on observe peu de nouveaux établissements (20% des établissements ont moins de 4 ans, chiffres en diminution de 44% entre 1999 et 2003). Les chefs d'entreprises âgés de 35 à 55 ans sont majoritaires, ce qui assure une stabilité des entreprises mais celle-ci est relative car on observe que la classe des + de 55ans est proportionnellement assez importante. Ce secteur connaît donc des difficultés auquel l'ORAC tentera de répondre.

C. Le secteur du bâtiment

Le nombre total d'établissements a largement augmenté jusqu'en 2002 puis a diminué en 2003 ; le nombre total des actifs a suivi la même évolution mais dans des proportions moindre. Plus de la moitié des établissements ont plus de 8 ans et les exploitants, sont dans l'ensemble jeunes. Il s'agit d'un secteur créateur d'emplois et de richesses.

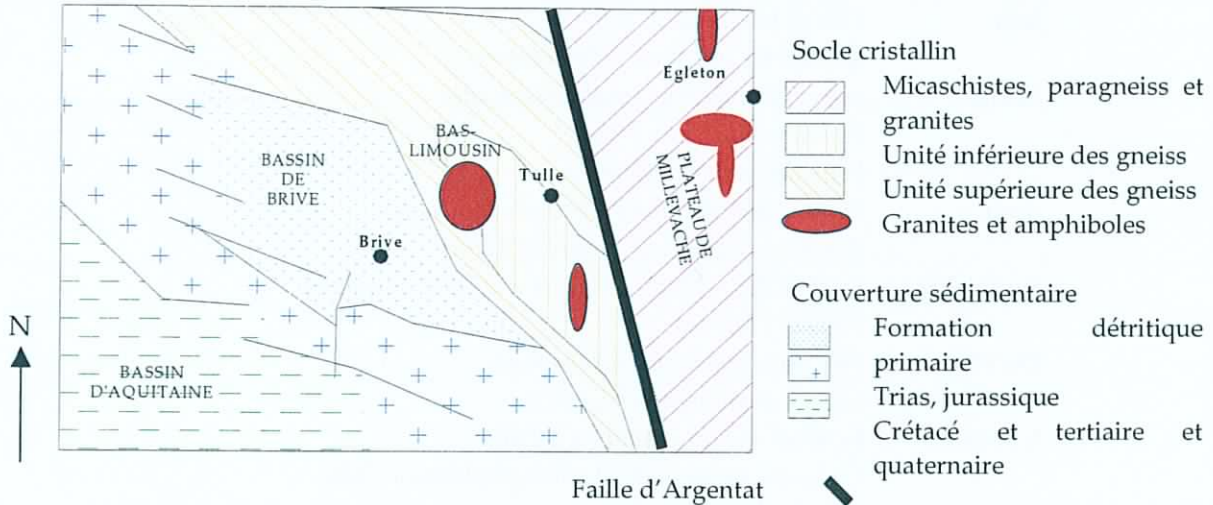
X. Liste non exhaustive des principaux évènements touristiques

(Source : agenda des principales fêtes et manifestations, CDT, 2005) :

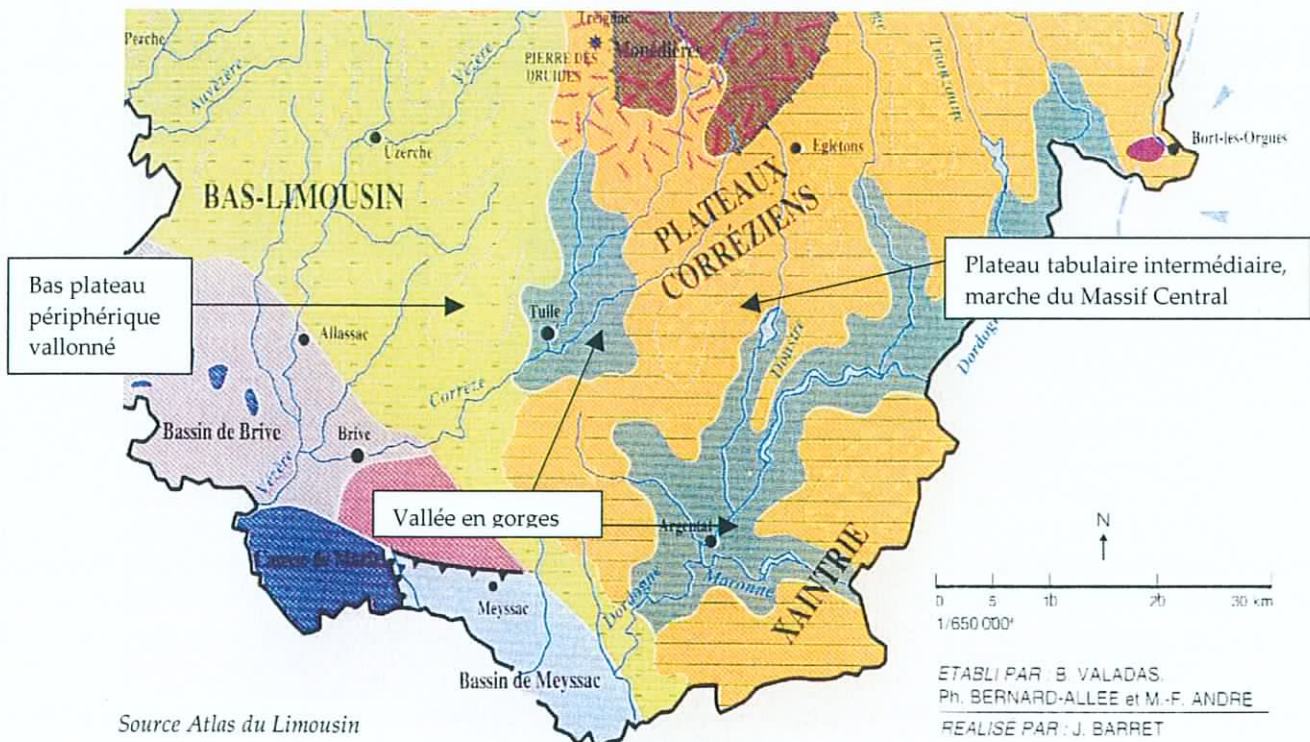
<i>Mai</i>	<i>Tour cycliste de la Corrèze</i>
<i>Juin</i>	<i>Fête de la Lunade à Tulle</i> <i>Randonnée pédestre Tulle-sédières</i>
<i>Juillet</i>	<i>Sons et lumières à Gimel-les-cascades</i> <i>Podiums musicaux à Tulle</i> <i>Foire des potiers à Corrèze</i>
<i>Août</i>	<i>Festival aux champs à Chanteix (musique)</i> <i>Biennale de la pierre à Marc la Tour</i>
<i>Septembre</i>	<i>Festival des « Nuits de Nacre » à Tulle (musique)</i> <i>Foulées Tullistes</i>
<i>Octobre</i>	<i>Fête départementale de la pomme</i> <i>Fête du champignon à Corrèze</i>
<i>Novembre</i>	<i>Festival « Ô les Chœurs » à Tulle</i> <i>Concours national d'art photographique à Tulle</i>
<i>Décembre</i>	<i>Marché de Noël</i>

XI. L'organisation morphologique du territoire

A. La part prépondérante de la géologie

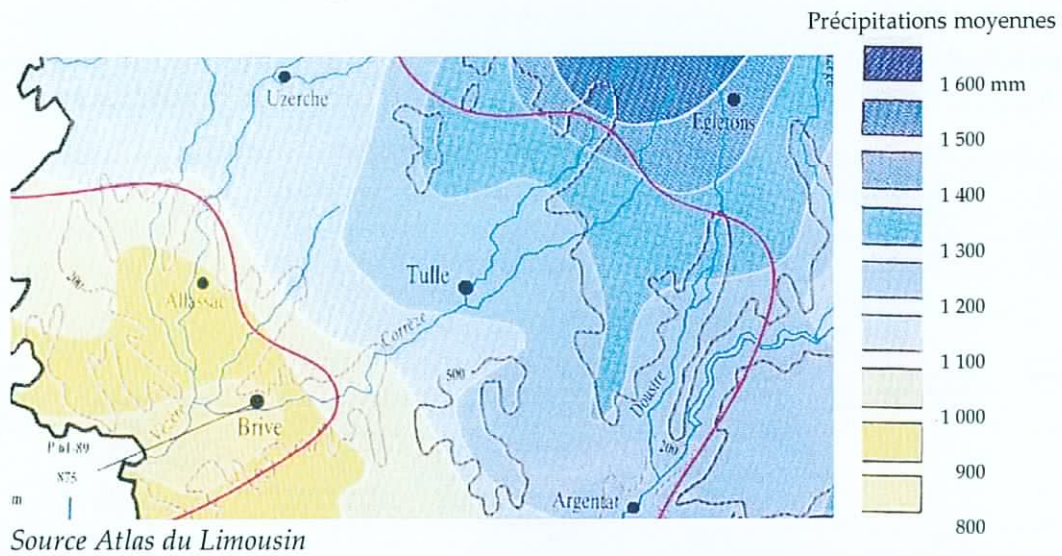


Réalisation personnelle, source Atlas du Limousin



Source Atlas du Limousin

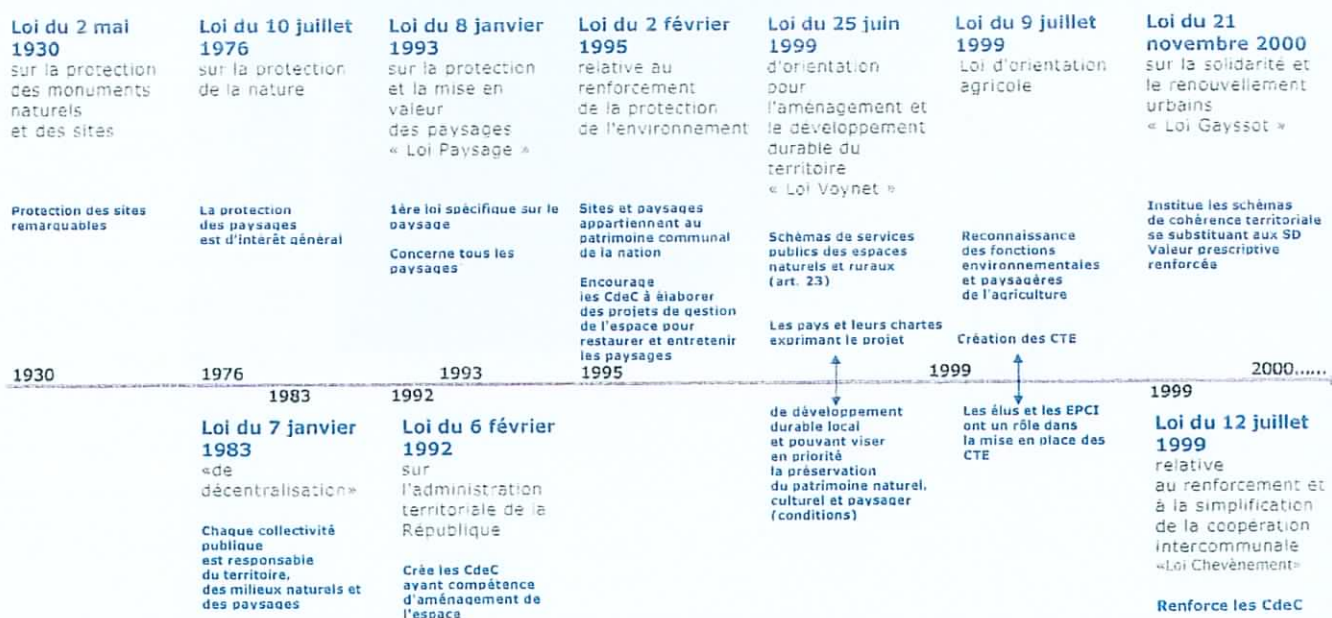
C. L'étalement climatique de Brive à Tulle et de Tulle à Egletons



XII. Le paysage : définition et législation

Les responsabilités et rôles des communes et de leurs groupements en matière de paysage sont régis par des plusieurs lois datant de 1930 à 2000 où la conception de paysage évolue :

Textes concernant le paysage



Textes concernant l'organisation des compétences de l'Etat et des collectivités

La loi confère une forte légitimité à l'intervention en faveur du paysage :

- en considérant le paysage, patrimoine commun de la nation, comme d'intérêt général (loi de 1976)
- en affirmant les responsabilités des collectivités publiques en matière de paysage (loi de décentralisation de 1983)
- en marquant l'importance de sa préservation, de sa mise en valeur, de sa gestion (loi paysage de 1993)

Les objectifs sont :

- de protéger les paysages et les sites exceptionnels par les politiques des d'inscription et de classement des sites, d'inventaires et des ENS (espace naturels sensibles) où les communes et EPCI ont la capacité de proposer des sites et paysages remarquables,
- de gérer le paysage quotidien par les prescriptions des documents d'urbanisme (POS, ZPPAUP...),
- de créer celui de demain en proposant des démarches de projet paysager avec l'élaboration d'une charte paysagère, ou le 1% paysage et développement sur les autoroutes et grands itinéraires interrégionaux.

Le paysage est le résultat d'interventions multiples dont personnes ne maîtrise réellement l'ensemble. Ces différents points de vue, communs complémentaire ou divergents doivent s'exprimer et s'enrichir. L'animation est un rôle essentiel des groupements intercommunaux

et doit être porté par un noyau dur (commission ou groupe de travail « paysage »). Ils peuvent trouver des relais et des appuis pour l'animation dans auprès des partenaires (CAUE, CPIE, PNR, associations d'environnement...). Il faut travailler sur le regard et construire des supports visuels de compréhension du paysage.

XIII. Préconisation pour le paysage

La qualité du cadre paysager est devenue une aspiration sociale et représente un atout indéniable du développement local.

A. Elaborer une charte paysagère

Les conditions de son succès sont d'associer les communes, aménageurs, propriétaires, agriculteurs et habitants à sa mise en œuvre pour permettre l'animation de la démarche et son appropriation locale. Nous détaillerons dans les pages suivantes d'autres moyens d'animer et mobiliser sur le paysage.

L'échelle d'analyse et d'intervention lorsqu'elle est intercommunale, permet une mutualisation des moyens et la définition du diagnostic et des grandes orientations stratégiques.

L'échelle communale, celle perçue par les habitants, permet une bonne mobilisation et communication avec les habitants. C'est l'échelle de mise en œuvre concrète de nombreuses actions, où l'on peut localiser les secteurs d'interventions de façon précise (points noirs à traiter, friche à rouvrir...). Chaque année, un petit nombre de communes motivées peuvent se lancer dans la déclinaison des objectifs intercommunaux, hiérarchisés avec les communes, afin de générer un effet d'entraînement à partir de réalisations concrètes.

B. L'animation et la mobilisation autour du paysage, conditions de son succès

L'expression des différents points de vue, constitue un moyen essentiel pour enrichir la connaissance fine du paysage et élaborer un projet autour duquel la population pourra se mobiliser et s'identifier. Connaissances rationnelles et appréciations subjectives doivent être partagées, discutées et réfléchies avec pour objectif la détermination de choix pour améliorer les réponses aux enjeux socio-économiques, écologiques et culturels de notre époque, en s'appuyant sur la richesse de ce patrimoine commun.

Sensibiliser le grand public au paysage

Pour beaucoup le paysage se résume à une belle carte postale, et le cadre de la vie quotidienne n'est pas perçut comme un paysage en soi. Pour d'autres, le paysage incarne le passé. Faute d'un véritable débat le paysage est difficilement appréhendé par le grand public en terme de projet ou comme enjeu pour l'avenir qu'il faut intégrer dans son quotidien. Le paysage est un bien collectif qui relève de la responsabilité politique. La sensibilisation du paysage vise à ce que le paysage devienne l'affaire de tous.

Il est important d'associer plusieurs approches pour toucher au mieux le public : une sortie « lecture de paysage » suivie d'une conférence-débat organisée par une commune, une visite de verger suivi d'une dégustation, des expositions... Selon les publics et les moments, différentes actions peuvent être menées :

Sensibiliser les scolaires au paysage

Il est intéressant de réaliser une partie du programme scolaire au travers de l'approche du paysage qui est une clé sur de multiples thèmes (histoire, géographie, mathématique, science de la terre...). De plus, il fait appel à la créativité de l'enfant et lui confère une dimension de

citoyen à part entière. En intégrant les enseignants et enfants à cette action, la démarche est réellement locale. Quelques exemples d'activités autour du paysage :

- lecture de paysage depuis un point de vue,
- comparaison de photos et dessins, passé et présent
- interview d'ancien sur le paysage d'autrefois
- action concrète sur le terrain (démonstration de taille d'arbres fruitiers, plantation...).

Associer la population à l'élaboration d'un programme d'action sur le paysage

L'objectif est de connaître les perceptions de chacun et distinguer les différents regards portés sur le territoire pour élaborer ensemble des projets et des manières d'agir sur son paysage. La démarche peut aller de l'information, à la participation à des groupes de travail ou à l'organisation de manifestations autour du paysage

Animer la charte au sein de la structure intercommunale

La qualité de la mobilisation des élus et des techniciens de l'EPCI, dans la durée, est un facteur déterminant dans la réussite d'une charte paysagère. Ils doivent assumer le portage et l'animation de la politique paysagère auprès de l'ensemble des interlocuteurs et tout particulièrement auprès de chaque commune. Des élus, acteurs du diagnostic, des résultats concrets rapidement par une mise en œuvre rapide et des documents clairs et laissant une large place aux visuels sont des éléments importants de la réussite de la charte. Pendant la phase de réalisation, une commission charte paysagère peut être nommée pour suivre l'action, mesurer le chemin parcouru... Un chargé de mission à la charte paysagère au sein de l'EPCI permettrait une relation avec les communes pour les actions en maîtrise d'ouvrage communale, d'animer les réunions publiques... Des formations au paysage existent pour les élus ou les techniciens et pourraient être mises en place, ainsi que des échanges avec d'autres EPCI investis sur le paysage. Une évaluation périodique et une actualisation doivent être prévues et obligent l'EPCI à une re-mobilisation régulière.

Les propositions suivantes sont des exemples d'actions spécifiques pour contrer des problèmes actuels ou des menaces :

Actions spécifiques dans les bourgs ou aux entrées de bourgs :

Inciter à la réhabilitation du bâti ancien et à sa mise en valeur

Ce travail a déjà été amorcé dans le centre ancien de la ville de Tulle avec la mise en place d'une ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architecturale et Paysager). Pour renforcer le caractère accueillant des villages, adapter le bâti aux besoins actuels tout en conservant les qualités architecturales, une politique plus globale d'incitation doit être mise en place. Il s'agit généralement d'une démarche de longue haleine, à conduire sur plusieurs années, auprès des communes par leur compétence en matière d'urbanisme, et parfois leurs acquisitions de bâtiments intéressants, et auprès des particuliers qui financent en totalité ou en partie, et réalisent les travaux sur leur patrimoine.

Elle doit associer :

- Une démarche de connaissance de la structure urbaine et architecturale pouvant déboucher sur un Cahier de référence architecturale ou une Charte architecturale, document de recommandations pour les interventions sur le bâti,

- Une démarche d'animation et de diffusion de cette connaissance auprès des habitants et des professionnels,
- **Une démarche de conseil** auprès des communes et des particuliers avec des partenaires tels le CAUE (Conseil en Aménagement, Urbanisme et Environnement), le SDAP (schéma départementale de l'architecture et du patrimoine), l'architecte conseil de la DDE ou éventuellement du PNR...
- **Une politique d'incitation financière** à la réhabilitation du bâti pour les particuliers, pouvant être aidées par des subventions régionales et départementales.

Dans le cadre de la mise de place d'une OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat), un volet « qualité architecturale et urbaine » peut être associé à la modernisation de l'habitat. Il permet de :

- créer un fonds d'aide intercommunal pour les travaux extérieurs des bâtiments bénéficiant d'aides de l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat),
- définir des actions d'accompagnement sur les espaces publics.

Ces actions sur les espaces publics sont aussi importantes car elles permettent de valoriser les efforts consentis sur les maisons des particuliers. Nous allons voir quelques opérations possibles.

Aménager une place du village

Trop de travaux aux cœurs des villages se font de façon dispersée, au gré des chantiers. Ils se font sans prise en compte de l'identité du village, de l'ambiance, des matériaux, des besoins des habitants. Au fil des ans c'est le caractère du village qui a disparu du fait de sa banalisation, c'est un patrimoine qu'on ne voit plus, un espace inadapté.

La mise en œuvre doit commencer par un diagnostic, permettant de repérer les qualités du site, son fonctionnement, les besoins et les problèmes. Ensuite la programmation et le projet doivent être élaborés mais en s'adaptant au site. Il ne s'agit pas de reproduire le même modèle d'aménagement dans tous bourgs-centres, qui amène à la banalisation de ceux-ci.

Réformer la publicité, les enseignes et les pré-enseignes

L'affichage publicitaire touristique ou économique fait souvent partie du paysage « routier ». Il risque de se développer abondamment avec l'arrivée de l'autoroute et les 3 sorties présente sur le territoire du SCoT. L'impact de cet affichage est fort sur le patrimoine paysager, architectural et naturel et finit par dévaloriser le cadre de vie. De plus il souvent hors la loi au regard du 29 décembre 1979 qui encadre de façon très stricte l'affichage, et inopérant car trop abondant, illisible et mal positionné. L'objectif est de se doter de règles, préserver le cadre de vie et créer un cadre de concertation permettant de gérer l'affichage et prévenir les interventions intempestives.

Il peut passer par l'application de la loi du 29 décembre 1979 en créant soit :

- des zones de publicité spéciale (ZPS) : des zones de publicité restreinte (ZPR) et des zones de publicité autorisées (ZPA)
- des schémas de signalisation et d'affichage à l'échelle intercommunale.

Il est important d'impliquer tous les partenaires institutionnels et locaux concernés, notamment les afficheurs, et de faire intervenir des professionnels de la signalisation et de l'affichage pour la maîtrise de la complexité de la législation.

Aménager l'entrée et la traversée d'un village

L'accroissement de la circulation autoroutière et les moyens de modernisation se sont conjugués pour moderniser le réseau routier souvent au détriment des bourgs-centres, transformant les rues en voies larges. L'entrée du village n'est plus perceptible, la vitesse excessive, les cheminements piétonniers mal matérialisés. La sécurité de tous et la qualité du village en pâtissent. Les solutions sont de deux ordres et doivent être combinées pour être efficaces mais aussi adaptés à la structure du village pour qu'il conserve ces caractéristiques propres:

- **un traitement de la route** (rétrécissements, étranglements, réduction graduelle de la vitesse 90-70-50 km/h, ralentisseurs...)
- **un traitement de espaces urbains bordant la route** (créations de trottoirs, de cheminements piétonniers, traitement du sol avec des pavés, mise ne valeur d'un bâtiment et des façades des maisons, signalétique...)

Aménager ou réhabiliter une zone artisanale

Les zones d'activités sont un élément important d'équipement des communes et de la vie économique locale. Situées à l'entrée des villages, elles sont rarement conçues en harmonie avec celui-ci et dans un plan d'ensemble et présentent des abords peu aménagés, qu'il faut améliorer. Les opérations possibles sont la conservation de grands arbres existants ou le préverdissement de la zone et doivent se faire en concertation des différents partenaires.

Autres actions possibles :

- **Entretien des terrains non bâtis dans les villages** (*éviter les terrains délaissés en les entretenant par le parcage de troupeaux, la création d'emploi environnementaux...*)
- **Harmoniser les couleurs des façades**
- **Réhabiliter une friche industrielle**
- **Éliminer les points noirs** (carcasses de voitures, ruines...)

Action spécifique en forêt

Encourager une exploitation douce de la forêt privée en améliorant la structure foncière

La forêt est une composante majeure du paysage. Les stratégies individuelles peuvent avoir des effets sur la qualité des boisements et sur leur impact paysager : coupes rases, juxtapositions de volumes boisés et non boisés cloisonnent le paysage et créent un effet en damier. L'objectif est de créer une véritable forêt continue afin d'éviter la reforestation de micro-parcelles isolées, d'aider les propriétaires à se regrouper pour améliorer leur productivité, mieux s'équiper, mieux vendre.

Cela peut se faire en encourageant le regroupement des patrimoines par le groupement forestier, qui attribue un titre immobilier aux propriétaires, et par l'aménagement foncier forestier, qui repose sur l'échange de parcelles entre propriétaires.

Le regroupement pour la gestion et l'exploitation peut se faire par groupement de gestion, l'inventaire des secteurs de mobilisation de bois, c'est-à-dire les zones à fort taux de boisement, morcelées, sous-exploitées, en mal de gestion.

D'autres hypothèses sont l'association syndicale de gestion forestière, les groupements de producteurs forestiers ou le regroupement par acquisition.

Dans les espaces agricoles ouverts

Restaurer et entretenir des éléments paysagers liés à l'eau à la pierre et l'arbre dans les systèmes de production agricole

Conserver et valoriser les vergers

Les vergers sont un trait marquant du paysage. Repérer leur localisation dans les plans d'occupation des sols est un élément important de leur préservation. Des animations autour de ceux-ci peuvent être organisées (expositions, cours, de greffes, de taille...), éventuellement sur des « vergers-école ». Leur valorisation peut passer par la mise en place de pressoirs associatifs, la création d'entreprises artisanales de fabrication de jus de fruits ou l'organisation de marchés aux fruits locaux.

Les paysages du dimanche : sites et éléments remarquables

Restaurer le petit patrimoine rural

Les croix calvaire, fontaine, petits ponts, abris, murs de pierre, oratoires, chapelles, statue ponctuent le paysage. Ce patrimoine, témoignant des rites, croyances et savoir-faire d'un passé plus ou moins lointain, est souvent peu valorisé, parfois oublié ou même dégradé. Un projet d'aménagement ou de création de sentiers de découverte est l'occasion de mettre en valeur et de faire connaître ce patrimoine. Des demandes de subventions peuvent être adressées à la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) au titre du « petit patrimoine non protégé ».

Aménager des sentiers de découverte et mettre en valeur des points de vue

Ces aménagements visent des publics de natures différentes :

- les habitants du lieu, peu informé de la qualité de leur patrimoine ou qui ont perdu l'habitude de regarder d'un « œil neuf » leur environnement quotidien
- les visiteurs de passages, contents de pouvoir découvrir librement la région.

Montrer un village une architecture ou un site de façon détaillée et illustrée nécessite d'intervenir avec sobriété en tenant compte de l'esprit du lieu. L'association des habitants à la conception du projet en faisant appel aux connaissances et aux mémoires locales, et à son fonctionnement (distribution des livrets-guides chez les commerçant, signalement des dégradations de panneaux...) permet d'intéresser les habitants à leur environnement, de faciliter l'acceptation du dispositif et de la présence de visiteurs par les riverains...

Aménager des aires de stationnement

Elles peuvent avoir un impact important sur le paysage et le milieu naturel. Leur localisation doit être pensée et leur aménagement le plus léger possible, ce qui nécessite un savoir faire particulier (dimensionnement du stationnement adapté, connaissance des sens de stationnement et sécurité, étude du sol et de l'écoulement des eaux).

XIV. Une première approche de l'Etat Initial de l'Environnement

Les préoccupations concernant l'environnement prennent une place de plus en plus importante dans l'ensemble des réflexions territoriales, en particulier depuis la loi SRU du 13 décembre 2000. Les projets d'aménagement du territoire doivent par conséquent prendre en considération cet aspect, devenu un véritable enjeu social et politique.

La partie suivante constitue une première approche des points abordés dans l'Etat Initial de l'Environnement, qui analysera en détail la problématique environnementale.

Nous avons vu que le territoire du SCoT jouit d'une grande qualité paysagère visuelle, mais la qualité de l'environnement se définit aussi par l'absence / la faiblesse de certaines nuisances et la protection des ressources naturelles : la pollution sonore, la pollution des milieux naturels, de l'eau, de l'air, les risques d'inondation, d'éboulements, ... et les risques technologiques liés à la proximité de l'habitat et de zones industrielles.

A. La prise en compte des ressources naturelles

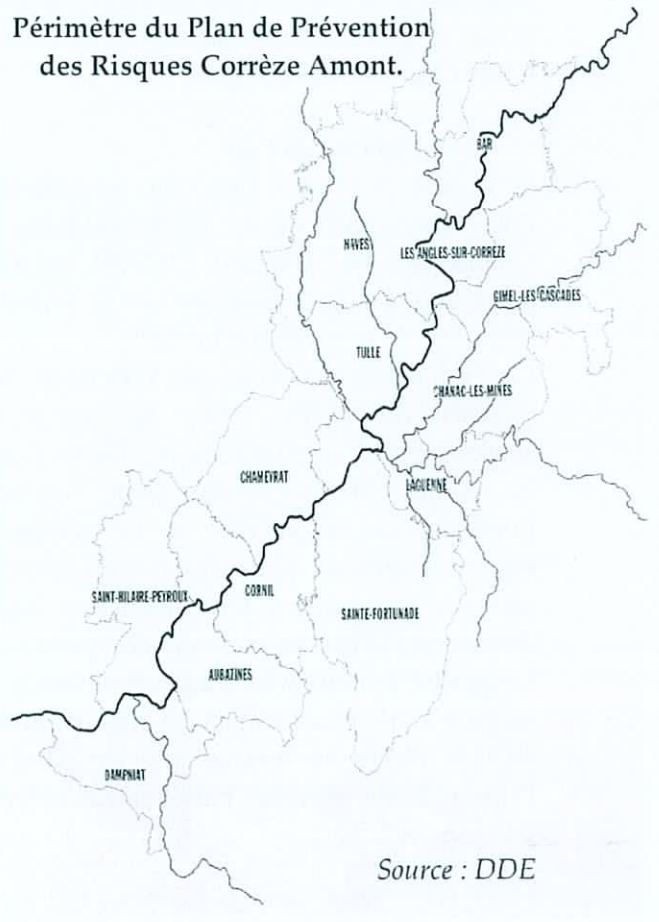
Les risques naturels

Les eaux superficielles, en particulier la Corrèze, sont un facteur de risque pour la population, comme l'a montré la crue d'Octobre 1960. La DDE a depuis réalisé une étude hydraulique afin de déterminer les zones inondables de la Corrèze.

Un Plan de Prévention des Risques a été prescrit en 2003 pour le risque d'inondation sur le bassin amont de la rivière Corrèze. L'instruction du projet a été confiée à la Direction Départementale de l'Équipement, mais il est toujours à l'étude. Il permettra de délimiter finement les zones soumises aux risques naturels, et de les classer en fonction du niveau de risque. Les risques sismiques sont surveillés, mais leur magnitude et fréquence restent beaucoup trop faibles pour faire l'objet d'une véritable étude.

Article L. 121-1 du code de l'urbanisme, modifié par la loi SRU du 13 décembre 2000 :

Les documents de planification du territoire doivent déterminer les conditions permettant d'assurer, entre autres, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux, sites et paysages naturels ou urbains, la réduction des nuisances sonores, la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toutes nature, en respectant les objectifs du développement durable



Les sols

Il existe deux sites pollués sur le périmètre du SCoT : le site GDF de Tulle et le site BW. Le premier est suivi actuellement par une procédure nationale, comme tous les sites de ce type, et devrait être traité prochainement. Le second a été reconnu récemment par un arrêté préfectoral de dépollution, et devrait donc également bénéficier des traitements nécessaires dans les mois à venir.

D'après la DRIRE, un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltrations de substances polluantes, représente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement. Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou à des épandages fortuits ou accidentels de produits chimiques.

L'eau potable

L'approvisionnement en eau potable est assuré par plus de 80 captages répartis sur l'ensemble des communes du territoire. Ces captages, du fait des particularités géologiques – sous-sol granitique et gneissique – ne peuvent se faire dans des nappes souterraines et sont par conséquent superficiels. Leur faible profondeur les rend par conséquent plus vulnérables aux pollutions de surface, par exemple s'il existe une activité agricole sur le bassin versant. Toutefois, l'agriculture de la région n'est pas très polluante puisqu'il s'agit principalement de polyculture. Il n'y a pas de pollutions globales concernant la qualité de l'eau captée, bien que quelques certains problèmes ponctuels soient apparus. Il s'agit de possibilités de pollutions bactériologiques, dues à un défaut d'entretien des captages ou à l'environnement proche (eau stagnante dans les pacages à proximité...), ou encore des problèmes d'eutrophisation en ce qui concerne les retenues d'eau (comme à Naves par exemple) Ces problèmes sont donc relativement faciles à régler.

La qualité de l'air

La qualité de l'air en Limousin est contrôlée par une Association Agréée de Surveillance de la Qualité de l'Air (AASQA), LIMAIR, qui a équipé les grandes agglomérations de la région d'un dispositif de surveillance en 1998.

Les polluants mesurés en Limousin sont le dioxyde de soufre (SO₂), les particules en suspension, les oxydes d'azote (NO_x), l'ozone et la radioactivité. La radioactivité naturelle en Limousin est supérieure à la moyenne des régions françaises pour des raisons géologiques (sous-sol granitique), tout en restant largement inférieure à la concentration nocive pour la santé.

La qualité de l'air en Limousin peut être qualifiée de bonne, puisque les valeurs limites et les seuils d'alerte n'ont jamais été atteints, sauf lors de la canicule de 2003. Les taux d'ozone ont été très élevés au mois d'août de cette année, mais cette situation était généralisée sur l'ensemble du territoire national. Les objectifs de qualité sont respectés pour l'ensemble des polluants.

La loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie (LAURE) du 30 décembre 1996 précise « **le droit reconnu à chacun de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé** ».et la responsabilité de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics dans ce domaine.

Les AASQA (comme Limair) effectuent les différentes missions relatives à cette loi.

B. Des nuisances directement liées aux activités humaines à limiter

Les nuisances sonores

Les voies de communication engendrent des contraintes acoustiques certaines, qui selon leur importance peuvent nuire à la population et donc aux possibilités de construction. Le bruit est en effet une contrainte majeure pour les lieux de vie. Sur le périmètre du SCoT, les zones les plus sujettes à ces nuisances sont celles situées près de l'autoroute. Cependant, ASF a veillé à prendre les mesures nécessaires pour respecter les seuils de tolérances. Par ailleurs, les nuisances sonores dues aux véhicules circulant sur les autres voies de communication pourraient être réduites en favorisant des modes de transport en commun, pour les personnes et les marchandises.

Arrêté du 5 mai 1995 :
Seuils limites de niveau sonore à respecter aux alentours des zones habitées :
Période 6h-22h : LAeq <= 60 dB(A)
Période 22h-6h : LAeq <= 55 dB(A)

Les risques technologiques

Une seule entreprise est concernée par une procédure de protection concernant les risques technologiques. Elle souhaite s'implanter sur la zone d'activité de la Montane et obtenir le classement SEVESO. Il s'agit d'un site de stockage de produits chimiques à usage agricole, entre autres. Le dossier a été jugé recevable par arrêté préfectoral, et une enquête publique est actuellement en cours afin de déterminer si l'entreprise sera classée ou non.

Directive SEVESO II du 99 décembre 1996 : vise à prévenir les accidents majeurs impliquant des substances dangereuses et à limiter leurs conséquences pour l'homme et pour l'environnement, afin d'assurer dans toute la Communauté Européenne des niveaux de protection élevés.

Elimination des déchets

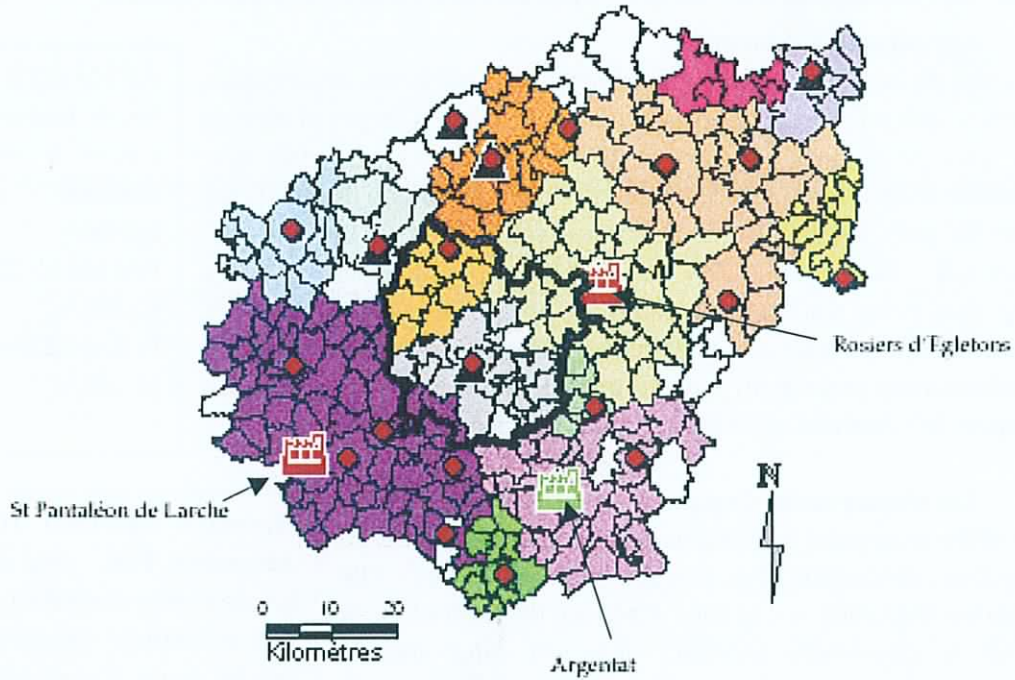
Le ramassage des ordures sur les communes du périmètre sont réparties entre quatre organismes, comme le montre la carte page suivante : le SIRTOM (Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères) de Tulle, le SIRTOM de Seilhac, celui d'Egletons et celui de Brive. Ces organismes font partie du SYTTOM 19 (Syndicat Mixte Départemental pour le Transport et le Traitement des Ordures Ménagères), qui couvre la quasi-totalité du département, Deux communes, Gimel-les-Cascades et Lagarde-Enval, ont une collecte indépendante.

Les ordures ménagères sont acheminées vers les unités de valorisation énergétiques par le centre de transfert de Tulle.

Le tri sélectif est encore peu répandu, puisque seul les SIRTOM d'Egletons et de Brive l'effectuent.

Circulaire du 28 avril 1998 du Ministère de l'Environnement :
« la moitié des de la production de déchets dont l'élimination est de la responsabilité des collectivités locales, soit collectée pour récupérer des matériaux en vue de leur réutilisation, de leur recyclage, de leur traitement biologique ou de l'épandage agricole. »

Organismes responsables de la collecte et du traitement des ordures ménagères.



Organisme responsable du ramassage des ordures ménagères

	Commune indépendante	(19)
	C C du Doustre et du Plateau des étangs	(6)
	C C du Pays d'Uzerche	(8)
	SICRA	(30)
	SIER de Beaulieu	(13)
	SIER de Lubersac	(13)
	SIFE d'Eygurande	(8)
	SIRTOM d'Egletons	(30)
	SIRTOM d'Ussel	(31)
	SIRTOM de Brive	(72)
	SIRTOM de Seilhac	(9)
	SIRTOM de Treignac	(15)
	SIRTOM de Tulle	(18)
	SIVOM de la Courtine	(5)
	Synd. De stockage des ordures ménagères de Bort	(9)

Centre de transfert

Déchetterie

Usine d'incinération

Centre de tri